



**BUDGET
2014**



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

DÉCERNÉ À

**Ville de Québec
(Québec)**

Pour l'exercice financier débutant
le 1^{er} janvier 2013

Présidente

Directeur administratif

La *Government Finance Officers Association (GFOA)* des États-Unis et du Canada a décerné le prix *Distinguished Budget Presentation Award* à la Ville de Québec (Québec) pour son budget annuel débutant le 1^{er} janvier 2013.

Pour mériter ce prix, l'administration visée doit publier un document budgétaire qui répond aux critères du programme et qui remplit les fonctions de document de politique, de guide d'exploitation, de plan financier et d'outil de communication.

Ce prix est valide pour une période d'un an seulement. Nous croyons que le budget actuel continue de satisfaire aux exigences du programme et nous comptons le soumettre à la GFOA pour déterminer s'il se qualifie pour un autre prix.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Budget 2014 en bref..... | 7 |
| Faits saillants du budget 2014 | 10 |
| Sommaire des prévisions budgétaires 2014 | 11 |
| Profil de Québec..... | 17 |
| Carte du territoire..... | 19 |
| Québec en quelques chiffres | 20 |
| Historique | 21 |
| Organigramme | 22 |
| Composition du conseil municipal | 23 |
| Composition du comité exécutif..... | 23 |
| Perspectives économiques 2014..... | 24 |
| Planification stratégique et financière à long terme..... | 31 |
| Mission et valeurs fondamentales..... | 33 |
| Orientations stratégiques | 35 |
| Planification financière à long terme..... | 35 |
| Principales hypothèses à la base de l'élaboration du budget..... | 36 |
| Structure financière, politiques et processus..... | 37 |
| Normes budgétaires et comptables..... | 39 |
| Structure financière | 39 |
| Relation entre les fonds | 39 |
| Cadre financier et politiques financières | 42 |
| Processus budgétaire..... | 46 |
| Budget 2014 | 47 |
| Sommaire des revenus et des dépenses..... | 49 |
| Analyse des revenus..... | 52 |
| Taxes et paiements tenant lieu de taxes | 52 |
| Quotes-parts..... | 55 |
| Transferts..... | 55 |
| Services rendus..... | 56 |
| Imposition de droits..... | 57 |
| Amendes et pénalités | 58 |
| Intérêts | 58 |

| | |
|--|-----|
| Autres revenus..... | 58 |
| Affectations | 58 |
| Analyse des dépenses | 59 |
| Services administratifs..... | 61 |
| Services de proximité | 65 |
| Innovation et services de soutien..... | 72 |
| Développement culturel, touristique, sportif et social..... | 76 |
| Développement durable..... | 80 |
| Sécurité publique..... | 83 |
| Service de la dette brute | 84 |
| Paiement comptant d’immobilisations | 85 |
| Cotisations de l’employeur..... | 85 |
| Contributions aux organismes..... | 86 |
| Autres frais | 87 |
| Renseignements complémentaires..... | 88 |
| Taux de taxe foncière et tarification..... | 88 |
| Dépenses par objet..... | 92 |
| Rémunération globale | 92 |
| Effectif | 94 |
| Régimes de retraite | 100 |
| Analyses complémentaires des dépenses | 106 |
| Excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds) | 107 |
| Partage des compétences..... | 109 |
| Immobilisations et dette | 113 |
| Sommaire des investissements en immobilisations | 115 |
| Impact des investissements en immobilisations sur le budget de fonctionnement..... | 117 |
| Dette et planification financière à long terme..... | 117 |
| Dette nette par rapport au potentiel fiscal | 119 |
| Poids de la dette | 119 |
| Hypothèses d’emprunt..... | 121 |
| Service de la dette | 121 |
| Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement | 123 |
| PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette | 124 |

| | |
|---|-----|
| Annexes | 127 |
| Historique budgétaire – Budgets 2002 à 2014..... | 129 |
| Revenus | 129 |
| Dépenses par objet..... | 130 |
| Rémunération globale | 131 |
| Effectif | 132 |
| Glossaire..... | 133 |
| Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations..... | 139 |

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 - Sommaire des prévisions budgétaires 2014..... | 11 |
| Tableau 2 – Perspectives budgétaires à long terme..... | 36 |
| Tableau 3 – Principales hypothèses d’indexation des revenus et des dépenses | 36 |
| Tableau 4 – Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés..... | 41 |
| Tableau 5 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés..... | 43 |
| Tableau 6 – Politique d’investissement..... | 43 |
| Tableau 7 – Politique de gestion de la dette | 44 |
| Tableau 8 - Cadre financier | 45 |
| Tableau 9 – Sommaire des prévisions budgétaires 2014 | 49 |
| Tableau 10 – Taxes | 53 |
| Tableau 11 – Paiements tenant lieu de taxes..... | 53 |
| Tableau 12 – Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l’IPC | 54 |
| Tableau 13 – Comparaison entre les hausses de taxes non résidentielles et le PIB nominal | 55 |
| Tableau 14 – Quotes-parts | 55 |
| Tableau 15 – Transferts..... | 56 |
| Tableau 16 – Services rendus | 56 |
| Tableau 17 – Imposition de droits..... | 57 |
| Tableau 18 – Affectations..... | 58 |
| Tableau 19 – Prévisions des dépenses 2014 | 60 |
| Tableau 20 – Services administratifs..... | 61 |
| Tableau 21 – Services de proximité par arrondissement..... | 66 |
| Tableau 22 – Services de proximité par division | 67 |
| Tableau 23 – Arrondissement de La Cité-Limoilou..... | 67 |
| Tableau 24 – Arrondissement des Rivières | 68 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 25 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge | 69 |
| Tableau 26 – Arrondissement de Charlesbourg | 69 |
| Tableau 27 – Arrondissement de Beauport | 70 |
| Tableau 28 – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles | 71 |
| Tableau 29 – Collecte et transport des matières résiduelles selon les arrondissements | 72 |
| Tableau 30 – Innovation et services de soutien | 73 |
| Tableau 31 – Développement culturel, touristique, sportif et social | 77 |
| Tableau 32 – Développement durable | 80 |
| Tableau 33 – Sécurité publique | 83 |
| Tableau 34 – Service de la dette brute | 85 |
| Tableau 35 – Paiement comptant d’immobilisations | 85 |
| Tableau 36 – Cotisations de l’employeur | 86 |
| Tableau 37 – Contributions aux organismes | 86 |
| Tableau 38 – Autres frais | 87 |
| Tableau 39 – Taux de taxation 2014 | 89 |
| Tableau 40 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel | 90 |
| Tableau 41 – Tarification pour les matières résiduelles | 91 |
| Tableau 42 – Tarification pour l’aqueduc et les égouts | 91 |
| Tableau 43 – Évolution des dépenses par objet | 92 |
| Tableau 44 – Évolution de la rémunération globale | 93 |
| Tableau 45 – Évolution de l’effectif | 94 |
| Tableau 46 – Répartition de l’effectif | 97 |
| Tableau 47 – Variation de l’effectif régulier | 98 |
| Tableau 48 – Variation de l’effectif occasionnel | 99 |
| Tableau 49 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l’année | 101 |
| Tableau 50 – Analyses complémentaires des dépenses | 106 |
| Tableau 51 – Excédents de fonctionnement affectés | 108 |
| Tableau 52 – Partage des compétences | 110 |
| Tableau 53 – Sommaire des investissements | 115 |
| Tableau 54 – Hypothèses d’emprunt | 121 |
| Tableau 55 – Historique du service de la dette | 122 |
| Tableau 56 – Projections du service de la dette | 122 |
| Tableau 57 – Revenus selon les budgets adoptés | 129 |
| Tableau 58 – Dépenses par objet selon les budgets adoptés | 130 |
| Tableau 59 – Rémunération globale selon les budgets adoptés | 131 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 60 – Effectif selon les budgets adoptés | 132 |
|---|-----|

INDEX DES GRAPHIQUES

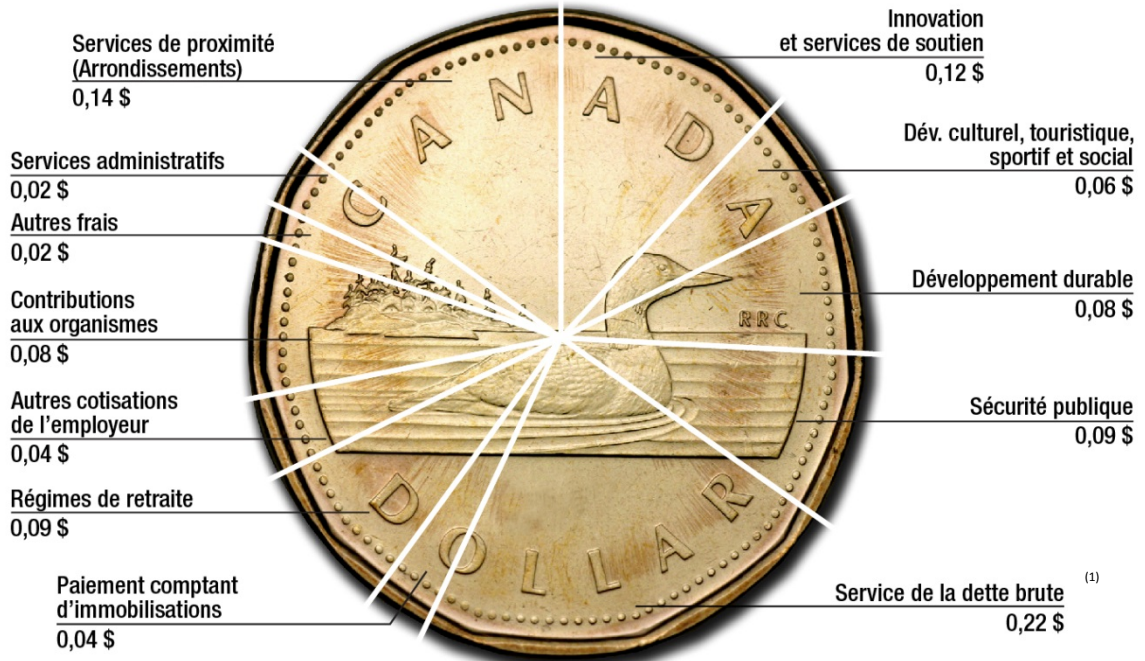
| | |
|--|-----|
| Graphique 1– Provenance des revenus..... | 12 |
| Graphique 2 – Répartition des dépenses | 12 |
| Graphique 3 – Droits sur mutations immobilières | 57 |
| Graphique 4 – Amendes et pénalités | 58 |
| Graphique 5 – Évolution ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement . | 94 |
| Graphique 6 – Évolution de l’effectif selon les budgets adoptés..... | 95 |
| Graphique 7 – Régimes de retraite - Évolution de la taxation requise | 102 |
| Graphique 8 – Régimes de retraite - Déficit de capitalisation | 103 |
| Graphique 9 – Dette nette | 118 |
| Graphique 10 – Dette brute | 118 |
| Graphique 11 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal | 119 |
| Graphique 12 – Dette nette consolidée | 120 |
| Graphique 13 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales | 121 |
| Graphique 14 – Service de la dette nette..... | 122 |
| Graphique 15 – Service de la dette brute | 123 |
| Graphique 16 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement | 123 |
| Graphique 17 – Financement des nouveaux travaux..... | 124 |
| Graphique 18 – Service de la dette nette et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette | 125 |
| Graphique 19 – PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette | 125 |

INDEX DES FIGURES

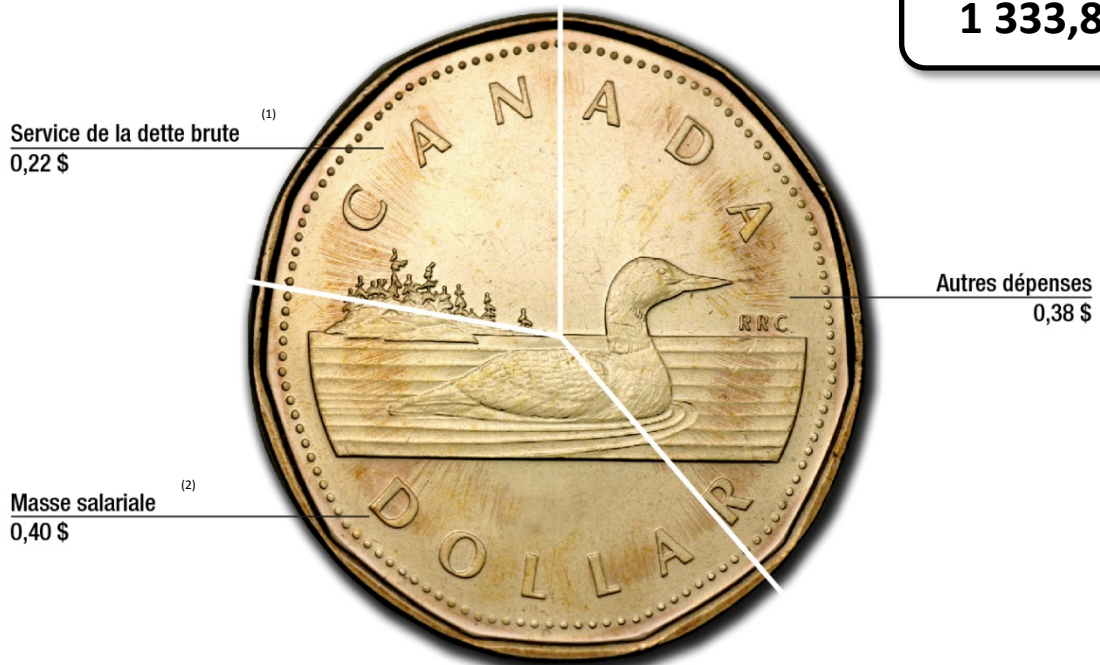
| | |
|---|-----|
| Figure 1 – Relation entre les fonds..... | 39 |
| Figure 2 – Plan de gestion de la dette | 42 |
| Figure 3 - Planification budgétaire stratégique | 46 |
| Figure 4 – Planification budgétaire opérationnelle | 46 |
| Figure 5 – Plan d’investissement en infrastructures | 115 |

BUDGET 2014 EN BREF

VOS TAXES COMPTENT!



Budget 2014
1 333,8 M\$



(1) Service de la dette nette : 0,19 \$.

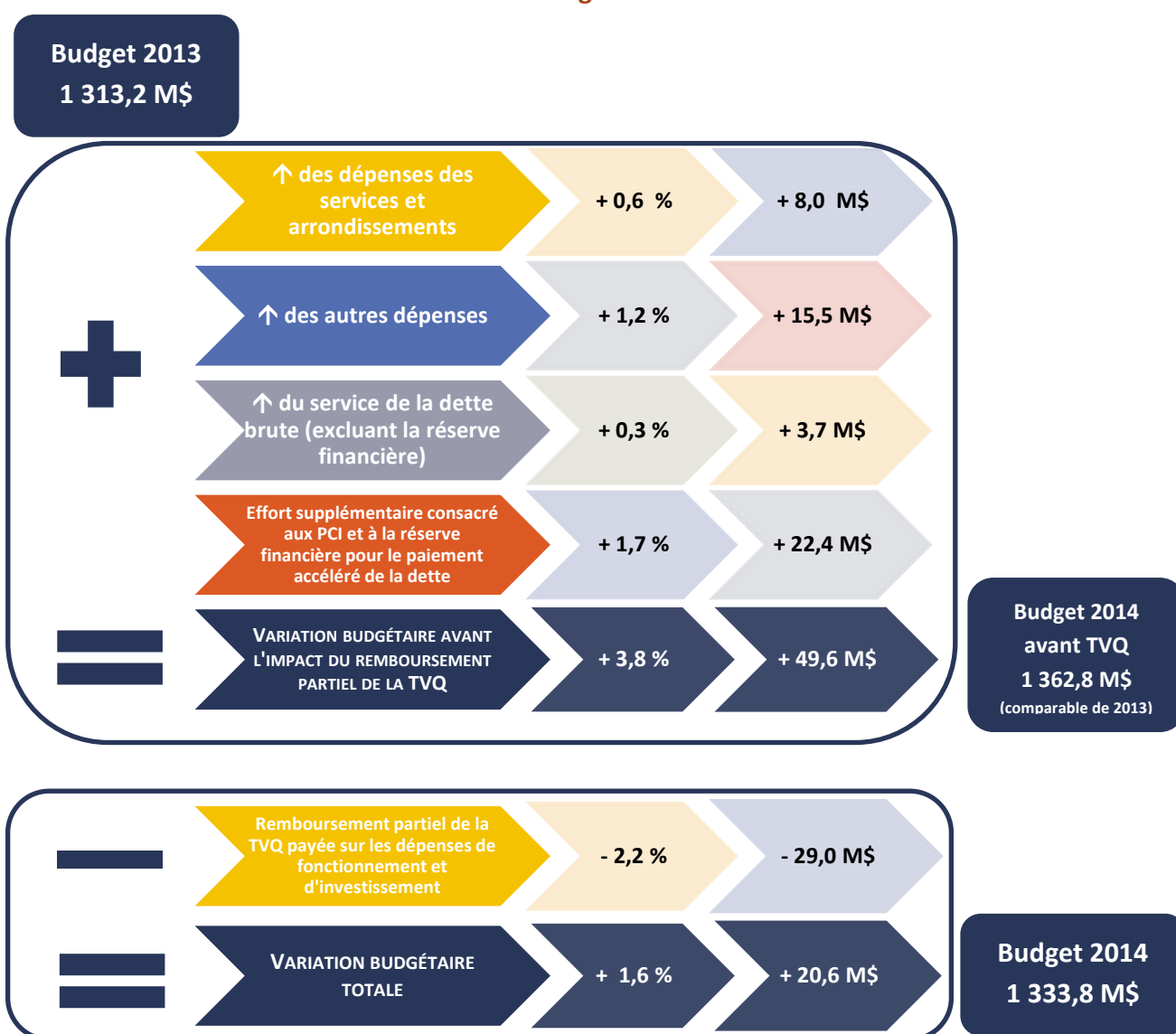
(2) Masse salariale : 0,39 \$ en excluant les changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2014

UN BUDGET QUI RESPECTE LES ENGAGEMENTS

CROISSANCE DES TAXES SELON L'INFLATION PROJÉTÉE À 1,7% POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Variations budgétaires



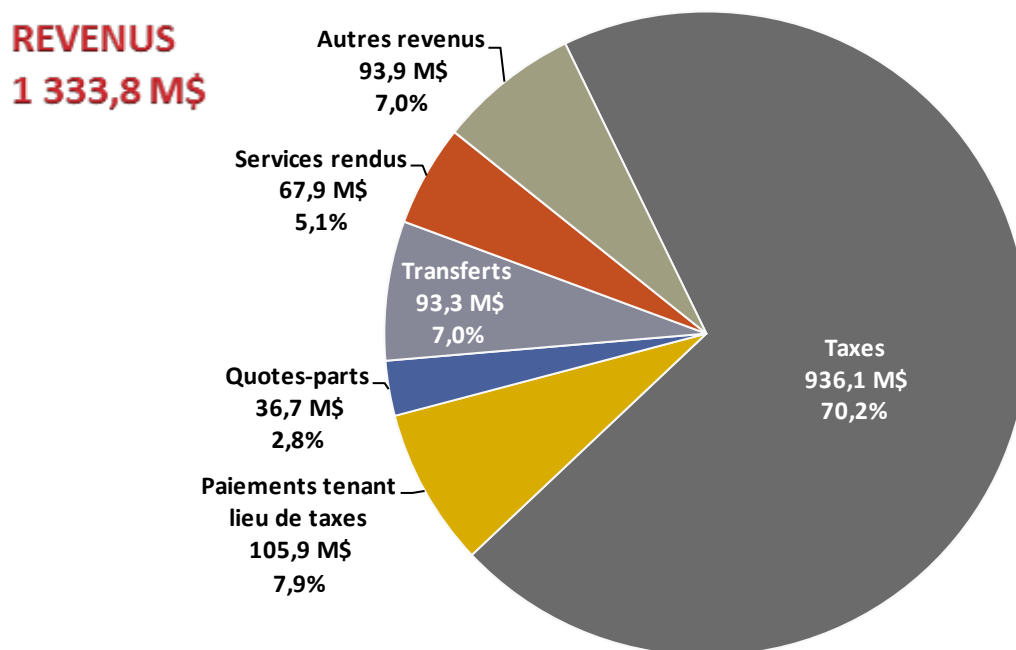
BUDGET DE 1 333,8 M\$, EN HAUSSE DE 1,6%

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

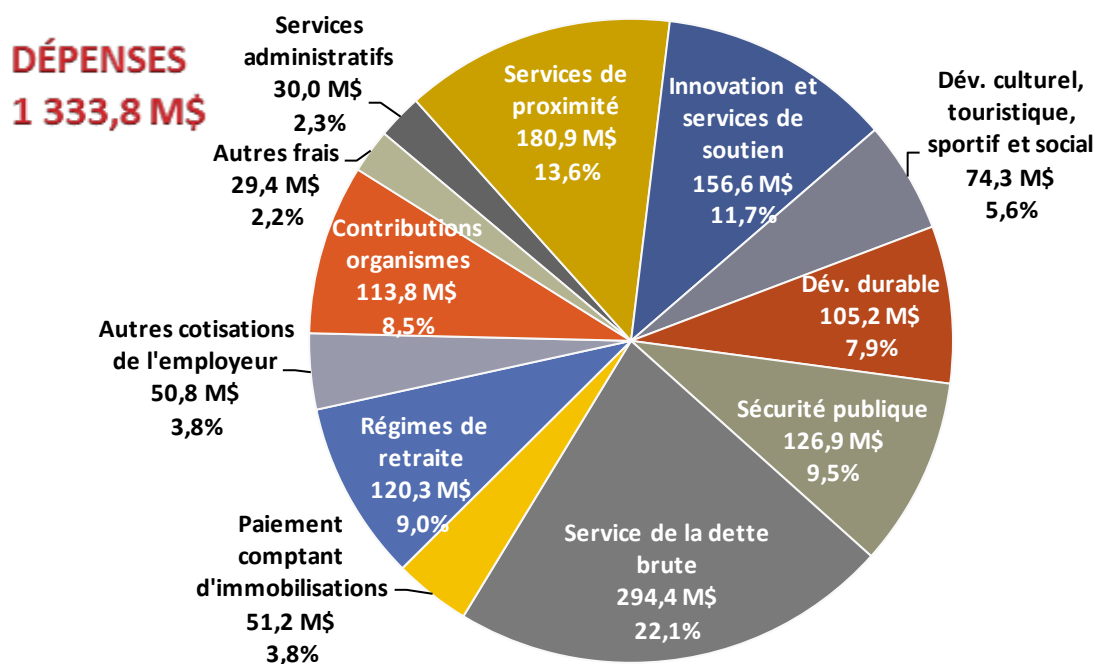
Tableau 1 - Sommaire des prévisions budgétaires 2014
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| REVENUS | | | | | |
| Taxes | 797,4 | 841,3 | 895,4 | 899,2 | 936,1 |
| Paiements tenant lieu de taxes | 101,7 | 106,9 | 103,6 | 102,4 | 105,9 |
| Quotes-parts | 29,0 | 31,4 | 34,9 | 34,8 | 36,7 |
| Transferts | 119,6 | 124,9 | 126,1 | 124,7 | 93,3 |
| Services rendus | 77,2 | 65,7 | 61,0 | 64,0 | 67,9 |
| Imposition de droits | 34,7 | 41,1 | 41,5 | 35,7 | 41,5 |
| Amendes et pénalités | 16,2 | 18,9 | 18,1 | 17,4 | 19,7 |
| Intérêts | 8,8 | 10,2 | 8,8 | 7,8 | 8,8 |
| Autres revenus | 14,1 | 9,6 | 14,1 | 20,2 | 14,6 |
| Affectations | <u>18,1</u> | <u>21,3</u> | <u>8,1</u> | <u>7,0</u> | <u>9,3</u> |
| Total des revenus | <u>1 216,8</u> | <u>1 271,3</u> | <u>1 311,6</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |
| DÉPENSES | | | | | |
| Dépenses par secteur d'activité | | | | | |
| Services administratifs | 29,9 | 28,2 | 30,6 | 30,2 | 30,0 |
| Services de proximité | 184,5 | 180,1 | 186,5 | 188,5 | 180,9 |
| Innovation et services de soutien | 149,9 | 148,2 | 156,8 | 154,3 | 156,6 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | 74,5 | 77,4 | 77,1 | 76,9 | 74,3 |
| Développement durable | 101,3 | 102,5 | 104,7 | 103,8 | 105,2 |
| Sécurité publique | <u>115,6</u> | <u>122,7</u> | <u>123,6</u> | <u>123,9</u> | <u>126,9</u> |
| Total dépenses par secteur d'activité | <u>655,7</u> | <u>659,1</u> | <u>679,3</u> | <u>677,6</u> | <u>673,9</u> |
| Dépenses de financement | | | | | |
| Service de la dette brute | 275,1 | 272,5 | 281,0 | 283,3 | 294,4 |
| Paiement comptant d'immobilisations | <u>23,2</u> | <u>36,1</u> | <u>53,5</u> | <u>53,5</u> | <u>51,2</u> |
| Total dépenses de financement | <u>298,3</u> | <u>308,6</u> | <u>334,5</u> | <u>336,8</u> | <u>345,6</u> |
| Autres dépenses | | | | | |
| Cotisations de l'employeur | 130,1 | 144,2 | 157,9 | 159,1 | 171,1 |
| Contributions aux organismes | 100,5 | 101,1 | 107,3 | 107,6 | 113,8 |
| Autres frais | <u>30,5</u> | <u>42,1</u> | <u>31,2</u> | <u>32,1</u> | <u>29,4</u> |
| Total des autres dépenses | <u>261,1</u> | <u>287,4</u> | <u>296,4</u> | <u>298,8</u> | <u>314,3</u> |
| Total des dépenses | <u>1 215,1</u> | <u>1 255,1</u> | <u>1 310,2</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |
| SURPLUS AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES | <u>1,7</u> | <u>16,2</u> | <u>1,4</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> |
| ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES | | | | | |
| Revenus | 16,9 | 15,8 | n/d | | |
| Dépenses | <u>16,6</u> | <u>14,9</u> | n/d | | |
| Écart des revenus sur les dépenses | 0,3 | 0,9 | n/d | | |
| SURPLUS DE L'EXERCICE | <u>2,0</u> | <u>17,1</u> | <u>1,4</u> | | |

Graphique 1– Provenance des revenus



Graphique 2 – Répartition des dépenses



FACTEURS DE VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE

Augmentation générale des taxes de 1,7 % incluant les tarifications (aqueduc, égouts et matières résiduelles)

Augmentation du fardeau fiscal dans certains secteurs dans le respect des règles décrétées par le gouvernement du Québec lors des fusions municipales de 2002

Variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes dans le respect des règles décrétées par le gouvernement du Québec lors des fusions municipales de 2002

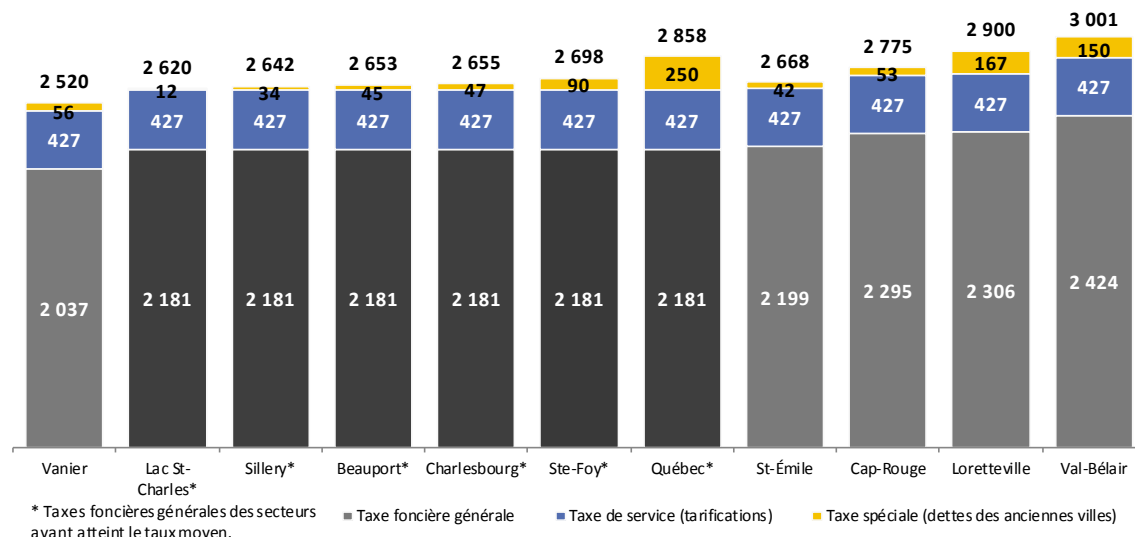
Contribution supplémentaire de 2,3 M\$ pour le déficit actuariel de l'ancienne Ville de Québec, profitant d'une baisse du service de dette dans ce secteur

VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE (EN \$)

Selon l'évaluation moyenne : 262 000 \$

| | Vanier | Lac St-Charles | Sillery | Beauport | Charlesbourg | Ste-Foy | Québec | St-Émile | Cap-Rouge | Loretteville | Val-Bélair |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Taxes 2013 | 2 405,91 | 2 543,72 | 2 566,52 | 2 573,59 | 2 585,12 | 2 633,98 | 2 783,98 | 2 631,76 | 2 726,34 | 2 880,39 | 2 955,85 |
| Taxes 2014 | | | | | | | | | | | |
| Taxe foncière générale (montant de base) | 1 979,15 | 2 162,55 | 2 162,55 | 2 162,55 | 2 162,55 | 2 162,55 | 2 162,55 | 2 198,70 | 2 294,86 | 2 305,60 | 2 424,02 |
| Taxe spéciale (dettes anciennes villes) | 55,81 | 12,05 | 33,80 | 45,33 | 47,42 | 90,36 | 235,54 | 41,92 | 52,66 | 166,63 | 150,39 |
| Taxes de services (tarifications) | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 | 427,00 |
| | 2 461,96 | 2 601,60 | 2 623,35 | 2 634,88 | 2 636,97 | 2 679,91 | 2 825,09 | 2 667,62 | 2 774,52 | 2 899,23 | 3 001,41 |
| Variation | 2,33% 56,05 | 2,28% 57,88 | 2,21% 56,83 | 2,38% 61,29 | 2,01% 51,85 | 1,74% 45,93 | 1,48% 41,11 | 1,36% 35,86 | 1,77% 48,18 | 0,65% 18,84 | 1,54% 45,56 |
| Contribution spéciale (déficit actuariel) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 14,41 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Harmonisation du fardeau fiscal (Loi sur les fusions de 2002) | 57,38 | 18,60 | 18,60 | 18,60 | 18,60 | 18,60 | 18,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Facture de taxes totale | 2 519,34 | 2 620,20 | 2 641,95 | 2 653,48 | 2 655,57 | 2 698,51 | 2 858,10 | 2 667,62 | 2 774,52 | 2 899,23 | 3 001,41 |
| Variation totale | 4,71% 113,43 | 3,01% 76,48 | 2,94% 75,43 | 3,10% 79,89 | 2,73% 70,45 | 2,45% 64,53 | 2,66% 74,12 | 1,36% 35,86 | 1,77% 48,18 | 0,65% 18,84 | 1,54% 45,56 |

RÉPARTITION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE DE 262 000 \$ (EN \$)



TAXATION NON RÉSIDENTIELLE

Comme par les années passées, l'augmentation des taxes résidentielles est déterminée en fonction de l'inflation projetée. Pour les immeubles non résidentiels, en raison de la croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec au cours des 10 dernières années, la Ville prend la décision d'augmenter le niveau de taxation de ces immeubles à un taux de 1% supérieur à l'inflation projetée pour l'exercice 2014. De 2003 à 2012, le P.I.B. nominal de la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR) a augmenté en moyenne de 4,6% annuellement.

Par ailleurs, la Ville a procédé, au cours de l'exercice financier 2013, à une modification des taux de taxes foncières non résidentielles afin de réduire les effets des variations de valeurs constatés lors de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation triennal. La Ville s'est prévalu des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts dans chacun des secteurs pour cette catégorie d'immeuble. Ainsi, 1 331 propriétaires d'immeubles ont reçu une facture supplémentaire ce qui a permis de réduire la facture de taxe de 3 720 propriétaires qui avaient constaté une hausse de valeur de leur immeuble de 25% et plus. En 2014, l'impact de ces changements sera réduit de moitié. En vertu des dispositions de la Loi, un seul taux de taxation sera imposé dans chaque secteur en 2015.

Budget 2014

Le budget 2014 s'élève à 1 333,8 M\$; ce qui représente une progression de 1,6% en regard du budget 2013, soit une augmentation de 20,6 M\$. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, l'augmentation budgétaire aurait été de 3,8%, soit une hausse de 49,6 M\$.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS

| | Exercice 2013 | | Exercice 2014 | |
|-----------------------------|---|-----------------------------|---|------------------|
| Mesure fiscale | Compensation versée aux municipalités | | Remboursement de 62,8% de la TVQ effectivement payée | |
| Traitement comptable | Revenus de fonctionnement de : + 29 M\$ | | En diminution des dépenses : - 12 M\$ de fonctionnement - 17 M\$ d'investissement - <u>3 M\$</u> RTC (Quote-part Ville – fonctionnement) - 32 M\$ Total Ville et RTC | |
| Impact | Revenus ↓ 29 M\$ | Dépenses ↓ 32 M\$ | Impact net pour la Ville | ⇒ + 3 M\$ |

UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les dépenses des services et des arrondissements totalisent 673,9 M\$, en baisse de -0,5% par rapport au budget 2013. Cependant, n'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, ces dépenses auraient augmenté de 8,0 M\$, soit de 1,2% et auraient atteint 685,7 M\$.

Le budget 2014 démontre un effort de compressions budgétaires de l'ordre de 24,7 M\$, conformément à ce qui avait été présenté lors du dépôt des orientations budgétaires 2014-2016.

La Ville ayant choisi d'unifier la gestion de la Bibliothèque de Québec et de la confier à l'Institut Canadien de Québec (ICQ), un transfert budgétaire des arrondissements vers le Service de la culture est constaté au montant de 4,9 M\$ et touche 51,6 personnes/année.

À la suite de l'abolition de la subvention aux grands événements, provenant du gouvernement du Québec, pour 5,0 M\$, le budget du Bureau du développement touristique et des grands événements est diminué d'autant.

La Ville continue l'implantation d'un système intégré de gestion et le développement de la philosophie « Lean management » applicable à l'ensemble des activités de la Ville.

Le développement de la Maison de la littérature se poursuit en vue de son ouverture prévue en 2015.

Le plan d'impartition des programmes Vacances-été à des organismes à but non lucratif se complète en 2014.

TRANSPORT COLLECTIF

La contribution s'élève à 104,9 M\$, en hausse de 5,0 M\$. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, la contribution de la Ville aurait été de 3,0 M\$ supplémentaire, pour une hausse globale de 8,0%.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale atteint 529,6 M\$ en hausse de 20,1 M\$, soit 3,9%, par rapport au budget 2013. Elle représente 39,7% du budget de fonctionnement. En excluant la hausse propre aux régimes de retraite, cette proportion passe à 35,2%. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, cette proportion aurait été de 38,9% au lieu de 39,7%.

Selon les objectifs fixés en 2007, la Ville poursuit sa planification afin d'avoir un meilleur contrôle de sa rémunération globale, et ce, malgré les fluctuations des marchés financiers et l'impact ressenti sur les régimes de retraite.

Les charges liées aux régimes de retraite augmentent de 12,3 M\$ pour atteindre 120,3 M\$.

La rémunération augmente de 8,1 M\$ pour atteindre 358,5 M\$. Comme en 2013, aucune augmentation salariale n'est prévue pour les groupes dont la convention collective n'est pas renouvelée.

EFFECTIF

Le plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018 prévoit l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants, et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. Conformément au plan, il est prévu que l'effectif de 2014 atteigne 5 061 personnes/année (p.a.), soit en dessous de l'objectif visé de 5 028 p.a.

Lors de la préparation du budget, 36 p.a., auparavant traitées sur des projets recouvrables, ont dû être ramenées au budget de fonctionnement.

| Plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018 | Pers./année |
|--|---------------------|
| Effectif du Budget 2013 | 5 070 |
| 185 départs à la retraite / 3 | -62 |
| Créations de postes pour de nouveaux besoins | <u>20</u> |
| Effectif du Budget 2014 : Objectif visé | <u>5 028</u> |
| Effectif ajusté du Budget 2014 | 5 025 |
| Effectif auparavant traité sur des projets recouvrables ramené au budget de fonctionnement | <u>36</u> |
| Effectif du Budget 2014 | <u>5 061</u> |

En 2014, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt (69 p.a.), l'intégration d'ExpoCité (139 p.a.) et l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables (36 p.a.), l'effectif prévu pour 2014 est de 4 817 p.a. comparativement à 4 951 p.a. en 2003.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 (incluant le RTC)

Le PTI 2014-2016 propose des investissements de 1 443,2 M\$, soit, 486,1 M\$ en 2014, 501,4 M\$ en 2015 et 455,7 M\$ en 2016. Ces investissements se répartissent en deux catégories, soit, le maintien de la pérennité des infrastructures pour 590,2 M\$ et le développement des infrastructures pour 853,0 M\$. Pour la deuxième année consécutive, moins de 50% des investissements en immobilisations inscrits au PTI sont financés par des emprunts à long terme.

Respect du cadre financier

Maintien de la dette nette à 3,5% ou moins du potentiel fiscal. Ce ratio se chiffre à 1,94% en 2014, 1,94% en 2015 et 1,86% en 2016.

Maintien du service de la dette nette à 20% ou moins du budget de fonctionnement. Ce ratio se chiffre à 18,66% en 2014, 18,17% en 2015 et 18,76% en 2016.

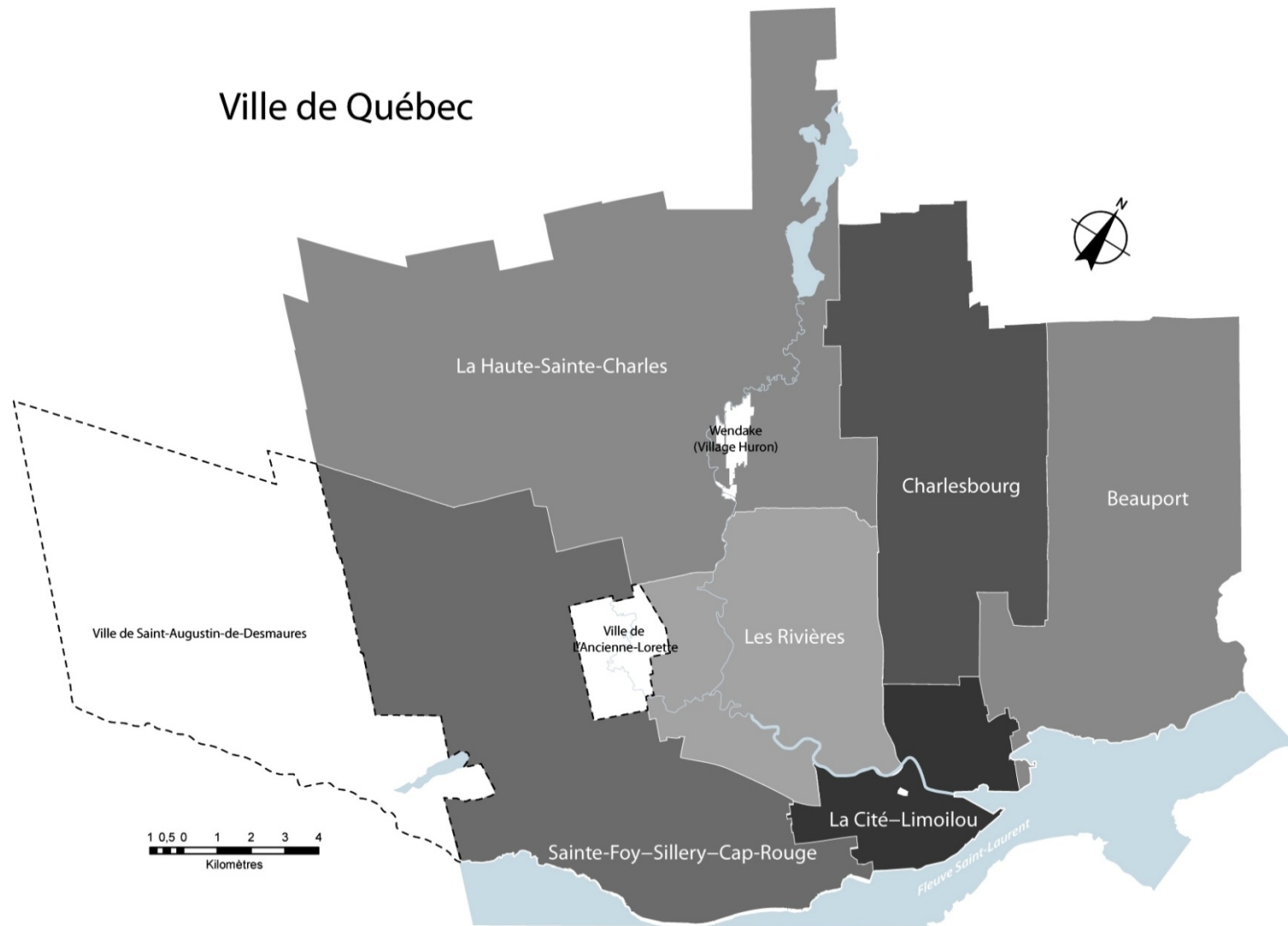
Majoration des paiements comptant d'immobilisations (PCI), mais, exceptionnellement en 2014, une partie de ceux-ci prennent la forme d'un remboursement partiel de la taxe de vente du Québec (TVQ). La Ville doit s'adapter aux changements imposés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la reconduction de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013, ceci, tout en respectant sa planification financière. Conséquemment, les PCI se chiffrent à 51,2 M\$ en 2014, 66,2 M\$ en 2015 et 81,2 M\$ en 2016. Par ailleurs, le remboursement partiel de la TVQ est estimé à 17,3 M\$ par année.

Majoration de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette de 7,4 M\$ par année, et ce, jusqu'à concurrence de 50 M\$ par année. Ce poste se chiffre à 22,2 M\$ en 2014, 29,6 M\$ en 2015 et 37,0 M\$ en 2016.

Poursuite de la stratégie visant à amener la dette nette consolidée à un niveau inférieur à 100% des recettes totales consolidées. Selon nos prévisions, cet objectif devrait être atteint en 2017.

PROFIL DE QUÉBEC

CARTE DU TERRITOIRE



QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIE

- 454 km²

POPULATION

- 524 907 habitants
- Âge médian de la population : 43,5 ans
- Revenu d'emploi moyen de 47 421 \$
- 95 % de langue maternelle francophone, 37 % bilingue

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES

- 2 362 km de routes
- 1 265 km de trottoirs
- 298 km de réseau cyclable
- 90 km de sentiers en milieu naturel
- 2 ponts et 1 traversier donnent accès à la capitale
- Accès direct à tout le Nord-Est américain
- 2 526 structures gérées par la Ville

INFRASTRUCTURES D'EAU

- 2 stations d'épuration des eaux usées
- 4 usines de production d'eau potable
- Plus de 93 millions de m³ d'eau potable produite par an
- 145 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 6 822 km de conduites d'aqueduc et d'égouts

RÉSEAU DE TRANSPORT

- 109 parcours d'autobus
- 857 km de réseau, dont 42 km de voies réservées

ENVIRONNEMENT

- 7 écocentres
- 456 parcs et espaces verts
- Plus de 100 000 arbres d'alignement de parcs et de rues

ÉDUCATION

- Université Laval, 1^{re} université francophone en Amérique
- 250 000 diplômés dans le monde
- Université du Québec, Télé-université, École nationale d'administration publique, INRS
- 10 collèges et cégeps

SPORTS

- 30 grands événements sportifs, dont une quinzaine à caractère international
- 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or
- 1 équipe de hockey junior, les Remparts
- 1 équipe de baseball, les Capitales

TOURISME

- 10^e rang parmi toutes les destinations touristiques mondiales, 1^{re} au Canada, 8^e en Amérique du Nord
- 4,9 millions de touristes et 7,2 millions d'excursionnistes pour 12,1 millions de visiteurs
- 2,2 G\$ en dépenses touristiques
- Moyenne annuelle de 136 congrès et réunions corporatives et quelque 234 000 visiteurs

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- 8 organisations internationales

SANTÉ

- 8 centres hospitaliers
- 2 centres de santé et services sociaux
- 4 centres de réadaptation
- 15 centres d'hébergement publics et privés
- 1 centre jeunesse

CULTURE

- 150 festivals et événements
- 23 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- 12 musées et 7 centres d'interprétation
- 10 lieux muséaux
- 24 théâtres et salles de spectacle
- Environ 300 jours de tournage, 85 projets

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- 800 M\$ investis annuellement en R & D
- 400 laboratoires et centres de recherche de classe mondiale
- 6 000 chercheurs et associés

TIC ET ÉLECTRONIQUE

- 540 entreprises
- 19 500 emplois

FINANCE ET ASSURANCE

- PIB régional de plus de 6,7 G\$
- Plus de 350 entreprises, dont 10 sièges sociaux
- 17 000 emplois

TOURISME ET HÉBERGEMENT

- 240 établissements
- 23 600 emplois

CULTURE (région de la Capitale-Nationale)

- Apport au PIB régional : plus de 1,1 G\$
- Plus de 225 organismes professionnels animent la vie culturelle et artistique
- 11 000 emplois

CENTRES COMMERCIAUX

- 13,0 G\$ de ventes au détail
- 71 centres commerciaux regroupant plus de 2 200 établissements

ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

- 50 000 emplois représentant 12 % de l'emploi régional

PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES

- 33 millions de tonnes de marchandises manutentionnées
- 117 000 croisiéristes et membres d'équipage
- Traverse Québec-Lévis

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE

- 2^e en importance au Québec et 11^e au Canada
- 1 342 840 passagers
- Hausse d'achalandage de 121 % depuis 10 ans
- Près de 135 000 mouvements d'aéronefs par an

HISTORIQUE

Québec a 405 ans. Quatre siècles d'histoire marqués par de hauts faits : des rencontres avec les Amérindiens, des batailles entre les Français et les Anglais, de terribles épidémies ou encore des gestes posés par des hommes et des femmes célèbres dont nos rues portent aujourd'hui les noms. Quatre siècles au cours desquels Québec est aussi devenue la ville que nous connaissons maintenant, se forgeant un caractère propre : un dynamisme culturel, des succès économiques, des transformations urbaines, des vies de quartier, un rayonnement francophone.

Québec est la capitale nationale du Québec, une des provinces de l'est du Canada. L'Assemblée nationale du Québec y siège avec la plupart des institutions du gouvernement du Québec. L'arrondissement historique du Vieux-Québec figure, depuis 1985, sur la liste du patrimoine mondial établie par l'UNESCO.

La ville de Québec est le lieu-chef de l'agglomération de Québec, de la communauté métropolitaine de Québec et de la région administrative de la Capitale-Nationale.

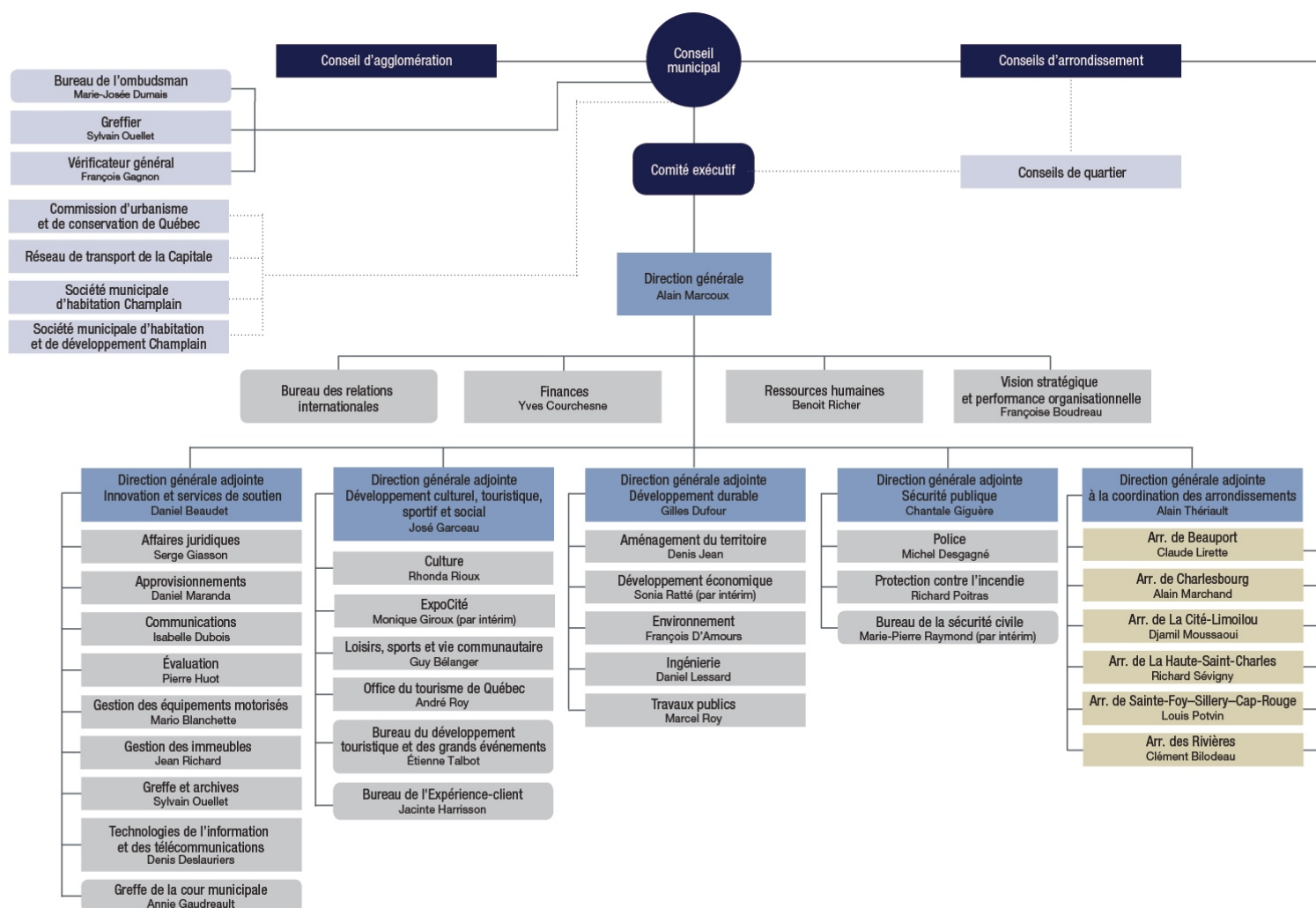
Berceau de l'Amérique française, Québec est la principale agglomération urbaine de l'est du Québec. Située au milieu de la zone habitée du Québec, sur les rives du fleuve Saint-Laurent, elle a été fondée en 1608. Ayant été la capitale de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et, pendant une courte période, la capitale du Canada, la ville est surnommée « la Vieille Capitale ».

Depuis 2001, Québec est l'une des villes canadiennes les plus prospères économiquement. Les secteurs en croissance sont les biotechnologies, les manufactures, le tourisme, les sciences de la vie, la santé et la nutrition, les assurances et les technologies appliquées. Québec est aussi un centre portuaire important.

Québec est connue pour son histoire visible, ses nombreux musées et ses institutions culturelles. D'ailleurs, son quartier historique, le Vieux-Québec, dont les fortifications qui l'entourent subsistent toujours, font de Québec la seule ville fortifiée d'Amérique du Nord.

En 2008, Québec célébrait son 400^e anniversaire en grandes pompes, soulignant ainsi sa position de berceau de la civilisation française en Amérique.

ORGANIGRAMME



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Régis LABEAUME, maire

Arrondissement de Beauport

TRUDEL, Marie-France
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

LEMIEUX, Julie
Chute-Montmorency - Seigneurial

ERNOULD, Jérémie
Robert-Giffard

Arrondissement de Charlesbourg

DUFRESNE, Vincent
Saint-Rodrigue

MORIN-DOYLE, Michelle
Louis-XIV

VOYER, Patrick
Des Monts

Arrondissement de La Cité-Limoilou

GUÉRETTE, Anne
Cap-aux-Diamants

BUSSIÈRES, Yvon
Montcalm - Saint-Sacrement

GILBERT, Chantal
Saint-Roch - Saint-Sauveur

HAMELIN, Geneviève
Maizerets - Lairet

VERREAULT, Suzanne
Limoilou

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

VERRET, Steeve
Lac-Saint-Charles - Saint-Émile

DION, Raymond
Loretteville - Les Châtel

LÉGARÉ, Sylvain
Val-Bélair

Arrondissement de Sainte-Foy- Sillery-Cap-Rouge

CORRIVEAU, Anne
Pointe-de-Sainte-Foy

SHOIRY, Paul
Saint-Louis - Sillery

NORMAND, Rémy
Du Plateau

PROULX, Laurent
Cap-Rouge - Laurentien

Arrondissement des Rivières

JEAN, Natacha
Vanier

JULIEN, Jonatan
Neufchâtel - Lebourgneuf

TANGUAY, Dominique
Duberger - Les Saules

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

LABEAUME, Régis
Maire
Président

LEMIEUX, Julie
Vice-présidente

JULIEN, Jonatan
Vice-président

MORIN-DOYLE, Michelle
Membre

GILBERT, Chantal
Membre

LÉGARÉ, Sylvain
Membre

VERRET, Steeve
Membre

NORMAND, Rémy
Membre

JEAN, Natacha
Membre

VOYER, Patrick
Membre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2014

Retour sur 2013

Sous l'angle de l'économie, l'année qui se termine s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, à pareille date l'an dernier, on constatait un peu partout sur la planète un ralentissement de la croissance économique qui a suivi la crise économique et financière de 2008-2009. Cette baisse de cadence de l'économie mondiale s'est poursuivie au cours de la première moitié de 2013.

L'explication de ce ralentissement est fort compréhensible : les gouvernements qui s'étaient lourdement endettés pendant la crise en mettant en œuvre des programmes de relance économique ont dû adopter d'importantes compressions de leurs dépenses souvent accompagnées de hausses d'impôt. L'impact de ces mesures restrictives sur la création d'emplois n'a pas tardé à se faire sentir. Face à l'incertitude, les ménages ont également réduit leurs dépenses affectant d'autant plus négativement l'activité économique.

Cette suite d'actions et de réactions qui aurait pu se transformer en cercle vicieux a cependant eu un effet positif, soit celui d'assainir autant les finances publiques que les finances personnelles des ménages. Sur cette base plus solide, associée à des taux d'intérêt maintenus très bas, la consommation, l'investissement et le marché de l'habitation aux États-Unis et en Europe ont commencé à se raffermir en deuxième moitié d'année. Somme toute, la performance économique mondiale demeurera faible en 2013, mais les tendances récentes permettent d'être optimiste pour 2014.

Au Québec, l'année 2013 va être très similaire à 2012 avec de faibles croissances de l'emploi, de l'investissement et de la consommation ainsi que des exportations qui évoluent en dents de scie. On note surtout une baisse significative des mises en chantier. Par contre, la grève de cet été dans le secteur de la construction ne devrait finalement pas avoir d'effet sur la croissance globale de l'économie québécoise. Les mesures visant l'investissement et la création d'emplois annoncées récemment par le gouvernement dans le cadre de sa *politique économique du Québec* sont donc très à propos, mais n'auront d'impacts, le cas échéant, qu'à partir de l'an prochain.

Le Canada devrait connaître une croissance modeste seulement en 2013. Bien que plusieurs éléments moteurs demeurent solides, notamment la création d'emplois et les dépenses des consommateurs, l'économie fait face à différentes embûches. Les dépenses publiques, notamment en infrastructures, ont été limitées dans plusieurs provinces, dont au Québec; l'investissement privé ne croît que faiblement en raison de la baisse des mises en chantier. Enfin, malgré des améliorations de la santé économique de ses principaux partenaires, les exportations n'augmentent que faiblement. En 2014, la vigueur de l'économie canadienne demeurera très dépendante de la croissance de son commerce extérieur.

Aux États-Unis, malgré la crise budgétaire qui a forcé la fermeture du gouvernement fédéral pendant plus de 2 semaines en octobre, l'année 2013 sera celle de la consolidation de la reprise. La création d'emplois s'est poursuivie mois après mois, le marché immobilier résidentiel semble définitivement sorti du marasme, comme le démontre les prix qui sont à la hausse depuis le début de l'année et même les finances des états et des municipalités s'améliorent, sauf dans certains cas très médiatisés comme celui de Détroit. Il faut enfin espérer que les politiciens évitent de nouveaux psychodrames budgétaires en 2014.

L'Europe a démontré plus de résilience que prévu en 2013. Alors que l'Union européenne dans son ensemble ainsi que plusieurs de ses pays membres sont retombés en récession en 2012, la plupart en sont sortis au cours des derniers mois. L'état des finances publiques de plusieurs pays demeure très préoccupant, mais plutôt stable, même en Grèce où on ne parle (presque) plus d'abandonner l'Euro. Par contre, en 2014, la croissance des dépenses publiques demeurera faible, tout comme celle des consommateurs européens toujours fortement endettés, ce qui n'aidera pas à accroître les exportations canadiennes vers le vieux continent.

La bonne performance économique du Japon en 2013 est à souligner. Des investissements massifs dans les infrastructures publiques et une politique monétaire agressive ont stimulé la consommation et l'économie nipponne qui devrait connaître une des meilleures croissances de tous les pays industrialisés pour l'année en cours.

Enfin, les économies émergentes, source de la croissance économique mondiale, ont performé de façon variable en 2013. La croissance du PIB chinois sera légèrement plus faible qu'en 2012. L'Inde et le Brésil démontrent de meilleurs résultats que l'an dernier, mais ne sont toujours pas revenus aux performances qu'ils connaissaient avant la crise de 2008-2009. Les pays de l'Asie du Sud, en particulier l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines, continuent d'être parmi les premiers de classe en termes de croissance économique.

La région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec

Dans ce contexte, l'activité économique de la RMR de Québec continue de croître, mais au ralenti, surtout affectée par la faiblesse des dépenses publiques et des baisses de productions industrielles et de mises en chantier.

Le ralentissement économique se répercute sur la création d'emplois. Le nombre de personnes en emploi ne devrait pas augmenter de façon notable en 2013 par rapport à 2012. Cependant, étant donné que la population active demeurera également assez stable, le taux de chômage régional restera à son bas niveau, soit l'un des plus faibles parmi les principales régions métropolitaines canadiennes.

| Régions métropolitaines | Taux de chômage (nov. 2013) | Variation de l'emploi (de nov. 2012 à nov. 2013) |
|-------------------------|--------------------------------|--|
| Calgary (Alb.) | 4,6 % | 4,2 % |
| Québec (Québec) | 4,9 % | 0,3 % |
| Edmonton (Alb.) | 5,1 % | 2,5 % |
| Kitchener (Ont.) | 6,0 % | 8,2 % |
| Winnipeg (Man.) | 5,9 % | 0,9 % |
| Ottawa (Ont.) | 5,9 % | - 2,7 % |
| Vancouver (C.-B.) | 6,6 % | - 0,4 % |
| Hamilton (Ont.) | 6,8 % | - 3,3 % |
| Montréal (Québec) | 7,9 % | 2,0 % |
| Toronto (Ont.) | 8,2 % | 2,5 % |

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, novembre 2013

PERSPECTIVES 2014 - RMR DE QUÉBEC

Croissance économique

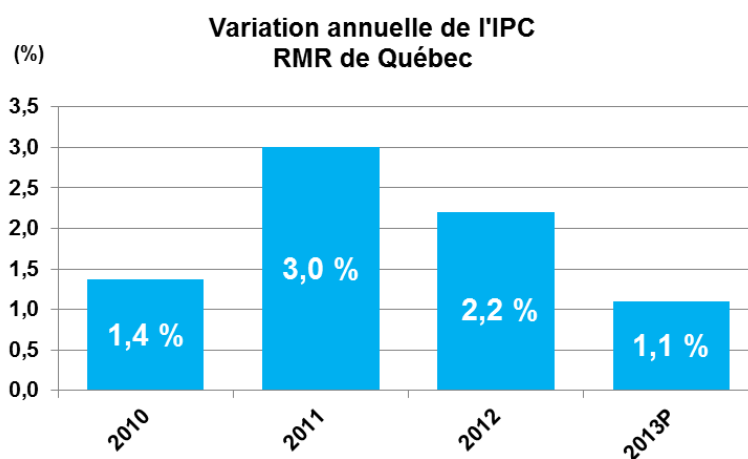
Après deux années de croissance au ralenti, l'économie de la région de Québec va reprendre de la vigueur en 2014. Stimulé par l'activité de ses secteurs de force, dont ceux de l'assurance et des services aux entreprises, ainsi que la poursuite des grands projets immobiliers. L'embellie prévue de l'économie mondiale et la mise en œuvre des mesures de la nouvelle *Politique économique du Québec* pourraient même amener l'économie régionale au-delà de cette prévision.

Emploi

Le nombre d'emplois dans la RMR de Québec ne variera vraisemblablement pas en 2013 par rapport à l'année précédente. Cette pause dans la création d'emplois devrait laisser place à une croissance modérée en 2014. Les secteurs qui soutiendront la création d'emplois seront notamment les services de santé et l'éducation en raison de la demande croissante de la population vieillissante et les secteurs de force régionaux, dont l'assurance et les services aux entreprises. Le secteur de la construction devrait également continuer de créer de l'emploi en raison des grands projets en cours, et ce, malgré la baisse prévue des mises en chantier résidentielles. Au total, le nombre de personnes en emploi dans la région devrait croître de 2 000 ou 3 000 en 2014. Le taux de chômage restera à son bas niveau, autour de 5 %, en raison de la faible croissance de la population active.

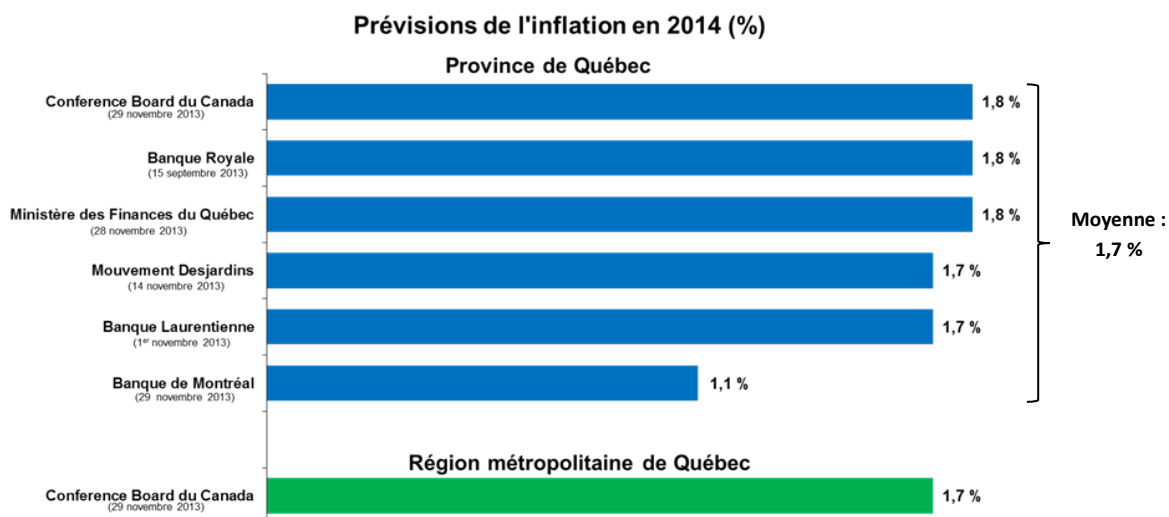
Inflation

À pareille date l'an dernier, on prévoyait que l'inflation passerait sous le seuil de 2 % en 2013, mais cette baisse du niveau des prix sera encore plus importante que prévue, de l'ordre de 1 %. Les anticipations positives pour l'économie en 2014 laissent entrevoir une accélération de l'activité économique et, conséquemment, de l'inflation.



Source : Statistique Canada, Conference Board du Canada, décembre 2013

Les prévisions d'inflation en 2014 pour la **province de Québec** produites par les grandes institutions financières québécoises et canadiennes se concentrent presque toutes dans une étroite fourchette variant entre 1,6 % à 1,8 %.



Le *Conference Board du Canada*, la seule institution à produire des prévisions au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), estime que l'inflation sera de 1,7 % dans la **RMR de Québec** en 2014, un taux légèrement inférieur à la prévision du *Conference Board* pour l'ensemble de la province.

Facteurs de risque

Les prévisions qui précèdent sont susceptibles d'être influencées par de nombreux facteurs difficiles à prévoir. En 2013, par exemple, les événements politiques ont particulièrement affecté la sphère économique. Les grandes variations du prix des produits de base, des taux de change et des taux d'intérêt comptent parmi les plus importants facteurs de risques quant à la réalisation de ces prévisions.

Taux d'intérêt

La Banque du Canada maintient son taux d'escompte à 1,25 % depuis septembre 2010. Les perspectives de la Banque pour l'économie canadienne, soit 2,3 % de croissance en 2014, laissent croire que la Banque ne modifiera pas sa politique monétaire et que son taux d'escompte et les autres taux qui en découlent resteront à leur faible niveau pour toute l'année 2014.

Quant aux taux hypothécaires, la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) s'attend à ce qu'ils demeurent relativement stables au cours de la première moitié de l'année; les hausses de taux se feraient sentir dans les derniers mois de l'année. Ainsi, le taux affiché en 2014 pour les prêts d'un an se situera entre 3,25 % et 3,75 % et celui de cinq ans, entre 5,25 % et 6,0 %.

Taux de change

Le dollar canadien valait 1,01 dollar américain (\$US) au début de l'année 2013, puis est descendu sous les 95¢US en juillet et se maintient depuis autour des 97¢US. La plupart des institutions financières et économiques prévoient un mouvement inverse en 2014, commençant l'année en deçà du dollar américain pour retrouver la parité en fin d'année. Ce mouvement à la hausse s'explique par les augmentations du prix des produits de base auquel le dollar canadien est fortement lié. Il mise aussi sur des politiques monétaires stables de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine.

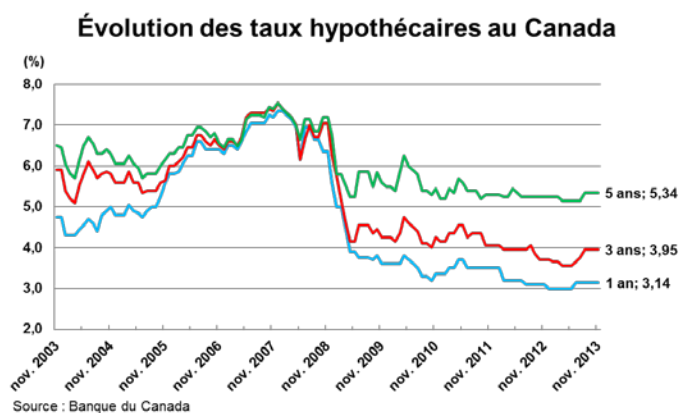
Prix du pétrole

Le prix du baril de pétrole WTI (West Texas Intermediate) sera en moyenne de 98 \$ US en 2013. Il s'agit d'une troisième année consécutive sans fluctuations majeures de prix, au rythme de la lente croissance économique mondiale. L'accélération de l'activité économique poussera le prix du baril à la hausse, alors que l'exploitation toujours grandissante du gaz et du pétrole de schiste aura un impact inverse. En conséquence, le prix du baril devrait fluctuer autour de son prix actuel en 2014. La plus grande influence sur le prix du pétrole demeurera donc, cette année encore, les tensions et les détentes politiques dans les régions productrices.

MARCHÉ IMMOBILIER

Marché immobilier résidentiel

Le rythme frénétique qui a caractérisé le marché immobilier de la région de Québec au cours des dernières années fait place à une période de ralentissement depuis quelques trimestres. Bien que les différents facteurs économiques et démographiques qui influencent la demande, tant résidentielle que non résidentielle, demeurent relativement stables, une situation d'offre excédentaire se fait sentir dans certains créneaux de marché. En ce sens, le rythme de construction devrait ralentir quelque peu, ce qui permettra au marché de se rééquilibrer. Du côté résidentiel, la stabilité des taux hypothécaires, à un niveau historiquement bas, et la croissance démographique demeurent les principaux moteurs de la demande alors que l'évolution en dents de scie du marché du travail aura un effet neutre en comparaison des dernières années.



Construction

L'activité sur les chantiers de construction résidentielle s'est fortement accrue en 2012, et ce, malgré la stabilité des facteurs fondamentaux soutenant la demande d'habitations. En 2013, un rééquilibrage du marché, principalement en raison d'un excédent d'offres dans certains créneaux, s'est enclenché. On prévoit ainsi 2 950 mises en chantier sur le territoire de la ville de Québec, soit une diminution de 33 % par rapport à 2012. En 2014, les statistiques associées à la construction résidentielle ne devraient pas différer tellement de celles de 2013. Le nombre élevé de copropriétés neuves à vendre demeurera un frein au lancement de projets d'envergure dans ce créneau alors que les facteurs ayant une influence sur la

demande resteront stables. On anticipe ainsi la construction d'environ 2 900 nouvelles habitations de divers types sur le territoire municipal.

Revente

La tendance baissière observée sur le marché de la revente depuis la deuxième moitié 2012 s'est poursuivie en 2013 sous l'effet conjugué d'un ralentissement sur le marché du travail et de l'entrée en vigueur de nouvelles normes hypothécaires en juin 2012. En conséquence, le nombre de ventes par l'entremise d'un agent immobilier diminuera de 13 % en 2013 et 4 250 transactions seront conclues.

En 2014, la tendance baissière devrait s'amoindrir, voire se renverser pour faire place à un léger regain d'activité. C'est que l'offre de propriétés à vendre surpasse désormais la demande et que dans ces conditions, l'avantage tourne généralement en faveur des acheteurs. Cela devrait permettre à un plus grand nombre de ménages de négocier un prix qui est plus en ligne avec leurs anticipations. Finalement, considérant des perspectives économiques légèrement plus positives qu'en 2013, le nombre de reventes progressera ainsi d'environ 5 % pour atteindre 4 450.

Au niveau des prix, l'augmentation observée du nombre de propriétés existantes à vendre, principalement dans le segment de la copropriété, permet un certain rééquilibrage du rapport de force entre les vendeurs et les acheteurs. En ce sens, seul le segment du marché des maisons unifamiliales demeure à l'avantage des vendeurs, les autres étant considérés fortement à l'avantage des acheteurs. Dans ce contexte, l'ampleur des hausses de prix sera plus modérée et on anticipe des augmentations respectives de 3 % et de 2 % en 2013 et en 2014.

Marché locatif

Le marché locatif est celui qui est le plus influencé par le solde migratoire et donc par la performance du marché du travail. En ce sens, l'évolution en dents de scie qui caractérise ce dernier ne devrait pas influencer positivement le solde migratoire, principalement régional, en comparaison des dernières années et ainsi créer de pression supplémentaire sur la demande de logements locatifs. Combiné à un niveau de construction élevé en 2012, cela porte à croire que le taux d'inoccupation augmentera à nouveau en 2013 pour s'établir à 2,4 %. En 2014, le taux d'inoccupation demeurera relativement stable (2,5 %), principalement en raison du nombre moins élevé de logements locatifs construits en 2013.

| Ville de Québec | 2010 | 2011 | 2012 | 2013p | 2014p |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Mises en chantier (nombre) | 4 396 | 2 893 | 4 412 | 2 950 | 2 900 |
| Ventes résidentielles (nombre) | 4 852 | 4 943 | 4 861 | 4 250 | 4 450 |
| Prix moyen résidentiel (\$) | 234 962 | 245 401 | 258 399 | 266 000 | 271 500 |
| Taux d'inoccupation (%) | 1,0 | 1,6 | 2 | 2,4 | 2,5 |

Sources : SCHL, FCIQ par Centris®, prévisions Ville de Québec

Grands projets immobiliers

De nombreux projets immobiliers dans les secteurs non résidentiels seront mis en chantier ou se poursuivront sur le territoire de la ville de Québec en 2014.

Plusieurs **immeubles de bureaux** sont en cours d'érection, notamment les Complexes d'affaires Henri IV, phase 1 et phase 2, et l'Espace de Bourgogne, tous trois situés à Sainte-Foy ainsi que l'édifice du gouvernement fédéral (TPSGC 2) dans le secteur D'Estimauville. Tous les projets de bureaux complétés en 2013 et en 2014 ajouteront près de 93 000 mètres carrés à l'inventaire de bureaux sur le territoire de la ville, ce qui devrait amener leur taux d'inoccupation à 9%, toutes catégories confondues, en 2014.

Les **projets commerciaux** sont également nombreux dont des exemples notables sont la réalisation d'un nouveau mégacentre commercial à Val-Bélair (50 M\$) qui se mettra en branle en 2014 et la poursuite des travaux de rénovation du Château Frontenac (65 M\$).

De grands **projets industriels**, moins nombreux, se réaliseront également, notamment au Parc technologique du Québec métropolitain où GlaxoSmithKline inc. investit plus de 35 millions \$ dans une nouvelle phase d'expansion et Teraxion agrandit son siège social au coût de 10 millions \$.

Dans le **secteur institutionnel**, les travaux vont se poursuivre au Musée des Beaux-Arts (90 M\$), au Centre des congrès de Québec (36 M\$), à la Citadelle de Québec (165 M\$), au Port de Québec (50 M\$ en cours sur un plan de plus de 500 M\$) et, surtout, à l'amphithéâtre multifonctionnel (400 M\$).

Tous ces projets seront particulièrement porteurs pour l'économie régionale en 2014.

CONCLUSION

Après deux années de croissance au ralenti, l'économie de la région de Québec va reprendre de la vigueur en 2014. La pause du nombre d'emplois dans la région en 2013 va laisser place à une croissance modérée en 2014. Les secteurs qui soutiendront la croissance de l'emploi seront notamment les services de santé et l'éducation et les secteurs de l'assurance et des services aux entreprises. Malgré la baisse prévue des mises en chantier résidentielles, le secteur de la construction devrait également créer de l'emploi en raison des grands projets immobiliers en cours.

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE
ET FINANCIÈRE À LONG TERME**

MISSION ET VALEURS FONDAMENTALES

Mission

La mission de la Ville exprime ce qu'elle conçoit comme sa raison d'être et ses responsabilités fondamentales. Cette mission se formule de la manière suivante :

Dans une perspective de développement durable, la Ville de Québec assure le développement cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et maintient ses équipements et ses infrastructures en bon état.

Pour ce faire, la Ville de Québec :

- garantit la disponibilité des services municipaux requis au meilleur coût possible;
- exerce un leadership et concerte la population et ses partenaires sur toutes les questions concernant la collectivité;
- élabore et met en œuvre, de concert avec les gouvernements, des politiques et des programmes pour promouvoir l'épanouissement de la collectivité;
- promeut ses spécificités en tant que :
 - capitale;
 - milieu de vie de qualité exceptionnelle;
 - ville culturelle et patrimoniale;
 - ville de nordicité;
 - ville touristique;
 - ville portuaire;
 - cité éducative;
 - métropole pour la région et l'Est du Québec;
 - pôle important du développement de la francophonie en Amérique.

Valeurs fondamentales

La Ville de Québec est animée par des valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent ou qui ont été élues pour la diriger. Ces valeurs sont déterminantes pour la mise en œuvre du plan stratégique. L'expression de ces valeurs vise à renforcer leur déploiement au sein de l'organisation et à les faire connaître à la population et aux partenaires de la ville.

Ces valeurs fondamentales sont :

- la ville est au service et à l'écoute de ses citoyens et citoyennes;
- la ville vise à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible;
- le personnel municipal est la principale ressource de la ville;
- les gestionnaires municipaux font preuve d'intégrité, de communication et d'ouverture d'esprit;
- les services centraux et les arrondissements travaillent en synergie pour livrer les services;
- la recherche de l'équité, la quête de l'excellence et la transparence marquent les décisions et les actions des membres du conseil municipal;
- la gestion est axée sur les résultats.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques de la Ville s'articulent autour de deux grands thèmes :

- **l'attrait de la ville de Québec.** La Ville doit se distinguer afin d'assurer la prospérité de sa communauté, entre autres, en poursuivant les efforts et les actions entreprises dans le but d'attirer des talents et des investisseurs pour soutenir le développement démographique, économique et touristique de la ville;
- **la performance de la Ville de Québec.** L'organisation doit investir dans la recherche de pratiques d'affaires innovantes afin de servir les citoyens le plus efficacement possible et aussi dans le but de se positionner comme référence parmi les meilleures organisations publiques.

Il est primordial qu'il y ait une cohérence entre les objectifs stratégiques et les demandes budgétaires. Lors du processus budgétaire, ce lien est démontré par les unités administratives.

Également, les demandes budgétaires sont classifiées sous trois grandes catégories, soit :

- maintien du niveau de service actuel;
- augmentation du niveau de service actuel;
- dépense de fonctionnement découlant du PTI.

PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

La Ville de Québec fait face à des défis financiers. Afin d'honorer ses choix stratégiques et de respecter son cadre financier, la Ville a élaboré le budget 2014 avec prudence. Par ailleurs, la Ville effectue chaque année un exercice de planification budgétaire à long terme, soit sur une période de trois ans. Cet exercice permet de réfléchir dès maintenant aux préoccupations futures et ainsi de les intégrer aux prévisions budgétaires à long terme. Afin de relever les prochains défis, l'ensemble des gestionnaires de la Ville prennent part à la planification budgétaire, et ce, dès janvier. Au terme de ce processus, il en ressort un budget bonifié par l'implication de tous les gestionnaires.

À ce sujet, les finances de la Ville sont sujettes à certaines pressions provenant, entre autres, des besoins en infrastructures, des déficits actuariels liés aux régimes de retraite et du niveau d'endettement existant.

Aussi, d'éventuelles menaces telles que l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles, la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions), le désengagement possible du gouvernement en ce qui a trait au pacte fiscal (les gouvernements supérieurs font face à des problèmes budgétaires majeurs) ou le transfert de nouvelles responsabilités aux municipalités pourraient avoir des répercussions importantes pour la Ville.

Au terme du processus de planification budgétaire à long terme, soit jusqu'en 2016, la Ville prévoit une augmentation de son budget d'environ 4 % par année.

Tableau 2 – Perspectives budgétaires à long terme
(en millions de dollars)

| | Budget | | Projections | |
|---------------------------------|---------|----------------|-------------|---------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Perspectives budgétaires | 1 313,2 | 1 333,8 | 1 387,2 | 1 442,6 |

PRINCIPALES HYPOTHÈSES À LA BASE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET (JANVIER 2013)

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement et posées en début de processus budgétaire (janvier 2013). Elles ont servi de base à l'élaboration du budget 2014, mais ne reflètent pas les hypothèses finales du budget 2014.

Tableau 3 – Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses

| Variations annuelles prévues | 2013 adopté | 2014 |
|--|-------------|----------|
| Ajouts au rôle | 1,9% | 1,9% |
| Taxes résidentielles (↑ à l'inflation prévue) | 1,9% | 2,0% |
| Taxes non résidentielles (↑ à l'inflation prévue + 1 %) | 2,9% | 3,0% |
| Rémunération (↑ d'échelon + ↑ salariales) | - 0,2 M\$ | 8,3 M\$ |
| Régimes de retraite | 15,0 M\$ | 12,8 M\$ |
| Transport en commun | 6,1 M\$ | 10,0 M\$ |
| Contrats de service | 7,1% | 2,5% |
| Contrats de location | 2,6% | 2,0% |
| Contrats d'entretien | - 0,6% | 2,0% |
| Service de la dette brute (incluant la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette) | 5,1 M\$ | 11,5 M\$ |
| Service de la dette nette (incluant la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette) | 3,1 M\$ | 13,5 M\$ |
| Réserve fin. pour le paiement accéléré de la dette | 7,4 M\$ | 7,4 M\$ |
| Paieement comptant des immobilisations | 15,0 M\$ | 15,0 M\$ |

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires aient été soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent venir modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieur à ce qui est prévu actuellement;
- l'augmentation du prix des ressources naturelles;
- la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions).

**STRUCTURE FINANCIÈRE,
POLITIQUES ET PROCESSUS**

NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget sous deux formes différentes. Tout d’abord, dans l’actuel document, le budget est présenté de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c’est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Par la suite, l’information financière contenue dans ce budget est refondue afin de répondre aux normes de présentation de l’information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT) et pour correspondre aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Ce budget sera disponible sur le site Internet de la Ville. Dans les deux cas, l’information financière présentée est non consolidée.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c’est-à-dire qu’il s’agit du budget de l’administration municipale uniquement (mises à part les données du PTI qui comprennent celles du RTC).

Seuls les états financiers sont consolidés. À cet effet, ils regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l’administration municipale ainsi que des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. Ces organismes sont : le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD) et la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants ».

Aussi, une participation pour chacun des organismes contrôlés constituant des entreprises municipales (Société municipale d’habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) et Société municipale d’habitation Champlain (SOMHAC) est comptabilisée comme actif aux états financiers consolidés.

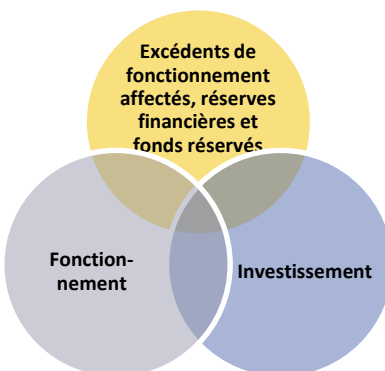
RELATION ENTRE LES FONDS

La Ville se sert de trois catégories de fonds pour consigner et surveiller ses obligations financières, soit :

- fonctionnement (budget de fonctionnement);
- investissement (programme triennal d’immobilisations);
- excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés.

La figure ci-dessous illustre la relation entre ces différents fonds.

Figure 1 – Relation entre les fonds



Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

Les surplus sont d'abord transférés dans les excédents de fonctionnement non affectés. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de ces excédents. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de ces excédents.

Fonds d'investissement

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation corporelle. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leurs modes de financement, figurent au programme triennal d'immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés

La Ville ne prépare pas de budget pour ces fonds. Ils sont plutôt gérés en fonction de lois établies ou de règles municipales.

Par simple résolution, le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent décréter des excédents de fonctionnement affectés à même les excédents non affectés, en précisant les fins de la création de ces excédents affectés.

Les réserves financières sont constituées dans le but déterminé de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Une réserve est créée par règlement du conseil. Ce dernier doit prévoir la raison pour laquelle la réserve est créée, le montant projeté, le mode de financement, la durée de son existence et l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses, s'il y a lieu, à la fin de l'existence de la réserve.

L'ensemble des réserves financières projetées ne peut excéder un montant supérieur au plus élevé parmi les éléments suivants :

- 30 % des autres crédits budgétaires de l'exercice financier au cours duquel est adopté un règlement pour créer une telle réserve financière, déduction faite, s'il y a lieu, du montant du fonds de roulement;
- 15 % du coût total non amorti des immobilisations.

Dans le cas où une réserve est créée afin de répondre à une exigence du gouvernement, le montant d'une telle réserve n'entre pas dans le calcul du montant maximal prévu.

Les fonds réservés s'entendent des fonds dont l'existence ou l'utilisation des deniers est dûment prévue dans des dispositions législatives. Ces fonds diffèrent des réserves puisque les actifs sont séparés et l'utilisation du fonds est restreinte à l'affectation initialement prévue.

Tableau 4 – Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés
(en millions de dollars)

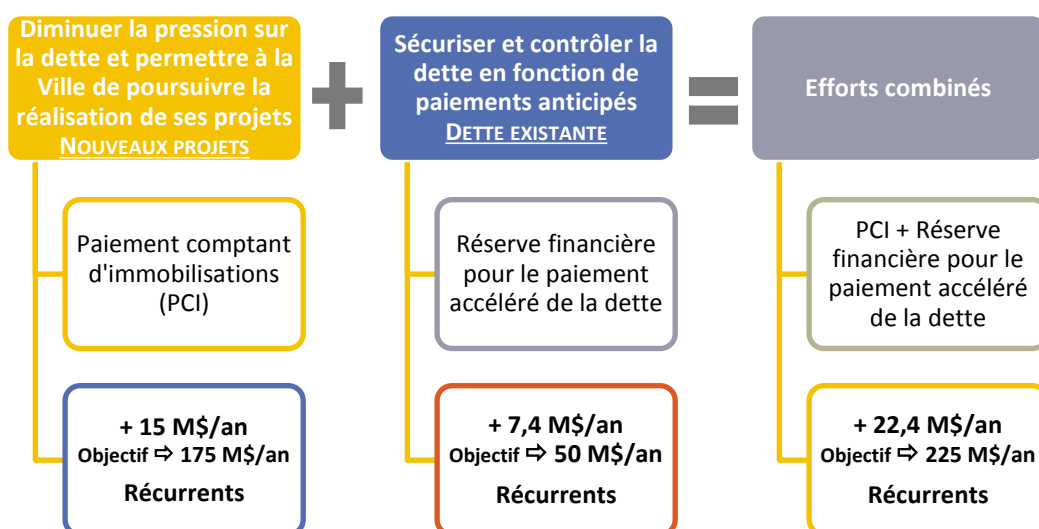
| | Réel au 31-12-2012 | Dotation prévue en 2014 |
|---|-----------------------|-------------------------------|
| Excédents de fonctionnement affectés - Administration municipale | | |
| Anciennes villes | 0,5 | 0,0 |
| Nouvelle Ville (opérations de déneigement, autoassurance, prévoyance, etc.) | <u>48,9</u> | 0,0 |
| Total excédents de fonctionnement affectés - Administration municipale | 49,4 | |
| Excédents de fonctionnement affectés - Organismes contrôlés | | |
| Réseau de transport de la Capitale (RTC) | 6,8 | N/D |
| Centre local de développement (CLD) de Québec | <u>1,4</u> | N/D |
| Total excédents de fonctionnement affectés - Organismes contrôlés | 8,2 | |
| Total excédents de fonctionnement affectés | 57,6 | |
| Réserves financières | | |
| Intégration incinérateur | 2,0 | 0,0 |
| Déficit actuariel ex-Québec | 62,8 | 14,3 |
| Appui au développement économique | 16,1 | 7,0 |
| ACCORD Capitale Nationale | 10,7 | 0,0 |
| Élections | 3,2 | 1,1 |
| Réserve environnementale | 0,1 | 0,0 |
| Réserve infrastructures | 0,2 | 0,0 |
| Paiement accéléré de la dette | <u>7,4</u> | 22,2 |
| Total réserves financières | 102,5 | |
| Fonds réservés | | |
| Fonds de parc et terrains de jeux | 13,2 | 0,0 |
| Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques | 6,0 | 0,0 |
| Société québécoise d'assainissement des eaux | 0,2 | 0,0 |
| Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés | 0,1 | 0,0 |
| Financement des activités de fonctionnement | 5,0 | 0,0 |
| Fonds stationnement | 0,9 | 0,0 |
| Autres fonds | <u>5,2</u> | 0,0 |
| Total fonds réservés | 30,6 | |
| Total excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés | 190,7 | |

CADRE FINANCIER ET POLITIQUES FINANCIÈRES

Les politiques financières sont à la base du cadre financier de la Ville. Elles traitent de la gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), de l’investissement et de la gestion de la dette, de la capitalisation des dépenses en immobilisations, de placement de l’encaisse et du financement des régimes de retraite.

Afin de respecter le plan de gestion de la dette, des stratégies ont été mises en place afin de diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets) et de sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (anciennes dettes).

Figure 2 – Plan de gestion de la dette



Les politiques financières sont résumées ci-après.

Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds)

Cette politique vise à créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.

Le conseil municipal et le conseil d’agglomération, par simple résolution, peuvent décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés.

L’utilisation et la réaffectation de ces « surplus affectés » sont de l’autorité du conseil municipal et du conseil d’agglomération.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 5 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés

| EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS | NIVEAUX REQUIS | RÈGLES D'UTILISATION | CIBLES |
|--------------------------------------|---|---|----------|
| Opérations de déneigement | 50 % du budget de fonctionnement dédié aux opérations de déneigement. | Lorsque les coûts réels dépassent les budgets alloués et lorsqu'il est impossible de combler l'excédent de dépenses par toute autre source de financement. | 20,0 M\$ |
| Autoassurance | Ces données sont réévaluées périodiquement par les consultants. | Lorsque la Ville doit acquitter des réclamations pour lesquelles elle est identifiée comme responsable. | 8,7 M\$ |
| Prévoyance | 2 % du budget annuel de fonctionnement. | Lorsqu'il s'agit d'un événement ou d'une dépense non récurrent sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure. | 20,0 M\$ |
| POSTE « CONTINGENT » | 0,5 % du budget annuel de fonctionnement. | Poste budgétaire mis en place en vue de pourvoir à des dépenses imprévues. | S. O. |

Politique d'investissement

Cette politique vise à assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population.

La Loi sur les cités et villes édicte certaines règles et obligations en matière d'investissement. En effet, la Ville doit adopter un programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes au plus tard le 20 décembre de chaque année.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 – Politique d'investissement

| PRATIQUES | ACTIONS | | |
|---|--|--|--|
| Dresser un inventaire de tous les actifs de la Ville et le mettre à jour annuellement | Mettre à jour, annuellement, le niveau de vétusté des actifs. | Établir des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis. | Ordonner et classer les projets d'investissement. |
| Établir un plan de développement à long terme | Définir les grandes orientations de la Ville en matière d'investissement. | Établir les enveloppes financières des investissements pour les différents secteurs d'activités. | Coordonner et arrimer l'introduction de grands projets d'investissement à la faveur de l'achèvement et de l'échéance d'autres grands dossiers. |
| Mettre en corrélation les investissements et les aspects économiques | Évaluer les coûts capitalisables et mesurer les coûts opérationnels des projets retenus. | Moduler et adapter le rythme des investissements en fonction des cycles économiques. | Concilier les ressources financières requises aux investissements avec les objectifs de la Politique de gestion de la dette. |

Politique de gestion de la dette

Cette politique vise à encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville.

La Loi sur les cités et villes et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme auxquelles la Ville doit se soumettre.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 7 – Politique de gestion de la dette

| Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement | Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt | Gérer la dette avec prudence | Fixer des règles opérationnelles |
|--|---|--|--|
| Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques. | Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI. | Établir le cadre financier à long terme. | Respecter les durées de financement des investissements. |
| Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas dépasser 20 %. | Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant des immobilisations (PCI) » à 175 M\$ (+ 15 M\$/an). | Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers. | Procéder régulièrement aux financements à long terme. |
| Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5 %. | Mettre en place une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (+ 7,4 M\$/an jusqu'à 50 M\$ annuellement) | Respecter le PTI adopté. | Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements à une même année. |
| Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées ne devrait pas excéder 100 %. | | Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs. | Contre les risques des marchés financiers pour les emprunts remboursables en devises étrangères ou à taux d'intérêt variables. |
| | | Respecter les balises concernant les limites de l'endettement. | Maintenir à jour la notation de crédit de la Ville. |
| | | Être à l'aise avec le poids de la dette. | Opérer et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette. |
| | | | Réviser annuellement la réglementation. |

Les politiques financières fixent donc certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Les principales balises sont résumées au tableau suivant.

Tableau 8 - Cadre financier

| BALISES | DÉFINITIONS | OBJECTIFS | CIBLES |
|---|--|--|--|
| Réserves de fonds (surplus affectés) | Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservés à des fins particulières. | Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. | Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$ |
| Dettes nettes Potentiel fiscal | Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus. | Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus. | ≤ 3,5 % |
| Service de la dette nette Dépenses de fonctionnement | Capital et intérêts à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux dépenses de fonctionnement. | Limiter les emprunts à des niveaux acceptables. | ≤ 20 % |
| Paiement comptant d'immobilisations (PCI) | Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement. | Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de ses projets. | + 15 M\$/an ⇒ 175 M\$/an récurrents |
| Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette | Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. | Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés. | + 7,4 M\$/an ⇒ 50 M\$/an récurrents |
| Dettes nettes consolidées Recettes totales consolidées | Solde de la dette nette de la Ville et de celle des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable. | Limiter l'endettement. | ≤ 100 % |

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Dans tous les cas, une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMROT selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

Le budget comprend les recettes et les dépenses prévues pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de recettes et de dépenses ainsi que les liens existant entre eux.

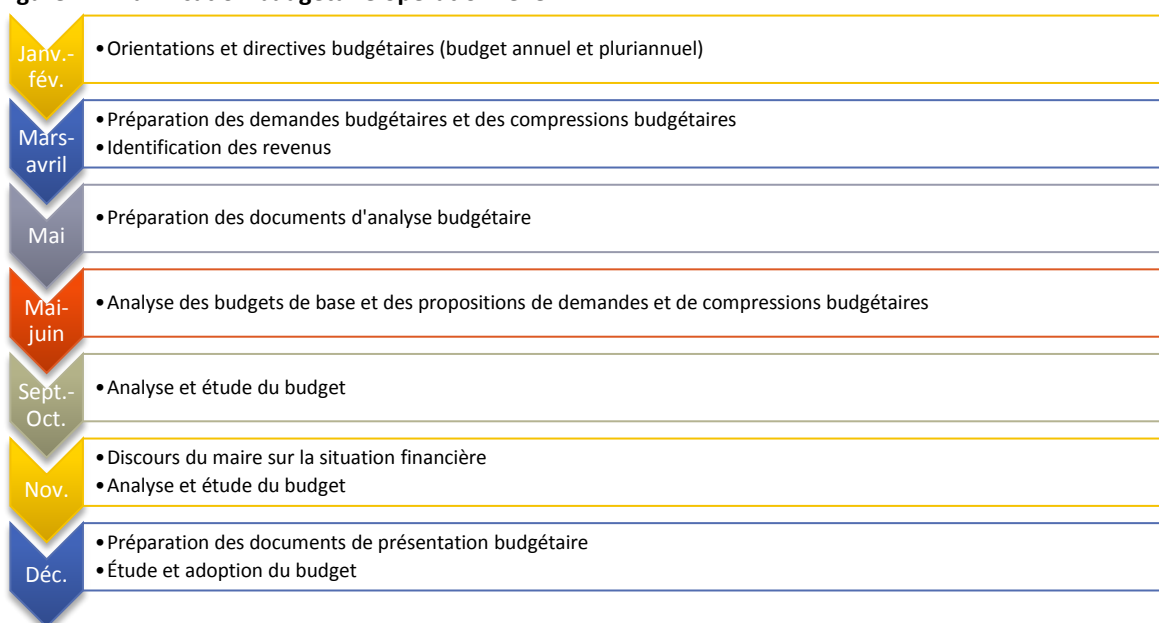
Figure 3 - Planification budgétaire stratégique



Planification budgétaire opérationnelle

De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Figure 4 – Planification budgétaire opérationnelle



BUDGET 2014

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales.

Le sommaire des prévisions budgétaires 2014 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Québec de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Tableau 9 – Sommaire des prévisions budgétaires 2014
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| REVENUS | | | | | |
| Taxes | 797,4 | 841,3 | 895,4 | 899,2 | 936,1 |
| Paielements tenant lieu de taxes | 101,7 | 106,9 | 103,6 | 102,4 | 105,9 |
| Quotes-parts | 29,0 | 31,4 | 34,9 | 34,8 | 36,7 |
| Transferts | 119,6 | 124,9 | 126,1 | 124,7 | 93,3 |
| Services rendus | 77,2 | 65,7 | 61,0 | 64,0 | 67,9 |
| Imposition de droits | 34,7 | 41,1 | 41,5 | 35,7 | 41,5 |
| Amendes et pénalités | 16,2 | 18,9 | 18,1 | 17,4 | 19,7 |
| Intérêts | 8,8 | 10,2 | 8,8 | 7,8 | 8,8 |
| Autres revenus | 14,1 | 9,6 | 14,1 | 20,2 | 14,6 |
| Affectations | <u>18,1</u> | <u>21,3</u> | <u>8,1</u> | <u>7,0</u> | <u>9,3</u> |
| Total des revenus | <u>1 216,8</u> | <u>1 271,3</u> | <u>1 311,6</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |
| DÉPENSES | | | | | |
| Dépenses par secteur d'activité | | | | | |
| Services administratifs | 29,9 | 28,2 | 30,6 | 30,2 | 30,0 |
| Services de proximité | 184,5 | 180,1 | 186,5 | 188,5 | 180,9 |
| Innovation et services de soutien | 149,9 | 148,2 | 156,8 | 154,3 | 156,6 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | 74,5 | 77,4 | 77,1 | 76,9 | 74,3 |
| Développement durable | 101,3 | 102,5 | 104,7 | 103,8 | 105,2 |
| Sécurité publique | <u>115,6</u> | <u>122,7</u> | <u>123,6</u> | <u>123,9</u> | <u>126,9</u> |
| Total dépenses par secteur d'activité | 655,7 | 659,1 | 679,3 | 677,6 | 673,9 |
| Dépenses de financement | | | | | |
| Service de la dette brute | 275,1 | 272,5 | 281,0 | 283,3 | 294,4 |
| Paielement comptant d'immobilisations | <u>23,2</u> | <u>36,1</u> | <u>53,5</u> | <u>53,5</u> | <u>51,2</u> |
| Total dépenses de financement | 298,3 | 308,6 | 334,5 | 336,8 | 345,6 |
| Autres dépenses | | | | | |
| Cotisations de l'employeur | 130,1 | 144,2 | 157,9 | 159,1 | 171,1 |
| Contributions aux organismes | 100,5 | 101,1 | 107,3 | 107,6 | 113,8 |
| Autres frais | <u>30,5</u> | <u>42,1</u> | <u>31,2</u> | <u>32,1</u> | <u>29,4</u> |
| Total des autres dépenses | 261,1 | 287,4 | 296,4 | 298,8 | 314,3 |
| Total des dépenses | <u>1 215,1</u> | <u>1 255,1</u> | <u>1 310,2</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |
| SURPLUS AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES | <u>1,7</u> | <u>16,2</u> | <u>1,4</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> |
| ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES | | | | | |
| Revenus | 16,9 | 15,8 | n/d | | |
| Dépenses | <u>16,6</u> | <u>14,9</u> | <u>n/d</u> | | |
| Écart des revenus sur les dépenses | 0,3 | 0,9 | n/d | | |
| SURPLUS DE L'EXERCICE | <u>2,0</u> | <u>17,1</u> | <u>1,4</u> | | |

Le budget 2014 s'élève à 1 333,8 M\$; ce qui représente une progression de 1,6% en regard du budget 2013, soit une augmentation de 20,6 M\$. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération de la TVQ, l'augmentation budgétaire aurait été de 3,8%, soit une hausse de 49,6 M\$. Conséquemment, le budget de fonctionnement aurait atteint 1 362,8 M\$.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS

L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013, convenue entre le gouvernement du Québec et les municipalités du Québec, vient à échéance le 31 décembre 2013. Par le biais de cette dernière, une compensation (subvention) était versée aux municipalités, par le gouvernement du Québec, pour une partie des montants de TVQ payés par les municipalités sur leurs acquisitions de biens et de services.

Plus précisément, la compensation était versée annuellement aux municipalités selon le montant global prévu dans l'Entente. Ce montant était réparti entre les municipalités en fonction de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement respectives, publiées dans leurs états financiers consolidés (Ville et réseau de transport).

Une nouvelle entente entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal est à venir. Les négociations à cet effet ont été reportées en 2014. Entre temps, l'Entente actuelle est reconduite pour 2014. Cependant, la compensation auparavant versée aux municipalités est remplacée par un remboursement partiel (62,8%) de la TVQ effectivement payée par les municipalités.

Le changement apporté en regard de l'application de cette mesure fiscale a un impact sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville. Cet impact est décrit dans le tableau suivant.

Remboursement partiel de la TVQ accordé aux municipalités

| | Exercice 2013 | | Exercice 2014 | |
|-----------------------------|---|-----------------------------|---|--|
| Mesure fiscale | Compensation versée aux municipalités | | Remboursement de 62,8% de la TVQ effectivement payée | |
| Traitement comptable | Revenus de fonctionnement de : + 29 M\$ | | En diminution des dépenses : - 12 M\$ de fonctionnement - 17 M\$ d'investissement - <u>3 M\$</u> RTC (Quote-part Ville – fonctionnement) - 32 M\$ Total Ville et RTC | |
| Impact | Revenus ↓ 29 M\$ | Dépenses ↓ 32 M\$ | Impact net pour la Ville ⇒ <u>+ 3 M\$</u> | |

Bien que la Ville doive s'adapter aux changements imposés par le gouvernement, elle respecte sa planification financière. En effet, elle continue d'augmenter ses paiements comptant d'immobilisations (PCI), mais, exceptionnellement en 2014, une partie de ceux-ci prendront la forme d'un remboursement de la TVQ (17,3 M\$). Un mode de financement supplémentaire est présenté au PTI et il se reflète également dans le budget de fonctionnement (par le biais des PCI).

Les modalités de remboursement de la TVQ ayant été diffusées tard cet automne, il a été impossible de faire refléter le changement directement dans les projets du PTI. À compter de 2015, le remboursement de TVQ sera évalué pour chaque projet du PTI. Ils seront conséquemment présentés déduction faite du remboursement de la TVQ. Les PCI poursuivront leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Il n'y a pas de modification dans la planification financière de la Ville.

Provenance des revenus

Les revenus sont présentés sous dix grandes catégories, soit les taxes, les paiements tenant lieu de taxes, les quotes-parts, les transferts, les services rendus, l'imposition de droits, les amendes et pénalités, les intérêts, les autres revenus ainsi que les affectations. Les principales variations ayant trait aux revenus sont les suivantes :

- la reconduction, en 2014, du pacte fiscal de 2007-2013, mais sous des modalités différentes, occasionnant une réduction des revenus de transferts de 29,1 M\$. Cette diminution est compensée par un remboursement partiel de la taxe de vente du Québec sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville et du Réseau de transport de la Capitale;
- l'augmentation des revenus de taxation de 17,0 M\$ à la suite des ajouts au rôle;
- la hausse des taxes non résidentielles pour 11,2 M\$, soit une hausse de 2,7 % des revenus de taxes propres à cette catégorie d'immeubles;
- la hausse des taxes résidentielles pour 9,2 M\$, soit une hausse de 1,7 % des revenus de taxes propres à cette catégorie d'immeubles (excluant l'harmonisation du fardeau fiscal);
- la baisse des revenus provenant de ventes d'actifs détenus par la Ville pour 8,1 M\$;
- l'augmentation des droits sur mutations immobilières pour 5,0 M\$;
- l'abolition, en 2013, de la subvention de 5,0 M\$ du gouvernement du Québec pour le fonds des grands événements;
- l'harmonisation du fardeau fiscal pour 3,9 M\$ supplémentaire;
- l'augmentation des revenus de 2,9 M\$ provenant de la vente de la vapeur produite par l'incinérateur;
- l'augmentation des revenus d'amendes et pénalités pour 2,3 M\$ incluant l'introduction de nouvelles amendes relatives aux fausses alarmes;
- l'accélération de la dotation annuelle de la réserve financière pour le remboursement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ex-Ville de Québec pour 2,3 M\$;
- l'augmentation des revenus de 2,2 M\$ provenant des services rendus par le Service de police, ces revenus étaient autrefois traités dans les activités recouvrables (dépenses équivalentes);
- l'augmentation des revenus de stationnement pour 1,9 M\$;

- l'augmentation, après huit années de gel, de la tarification des bornes de péage qui passera de 2,00 \$ à 2,25 \$ de l'heure. Également, de nouvelles bornes de péage seront mises en place sur l'avenue Maguire, la rue St-Joseph et l'avenue Myrand.

Répartition des dépenses

Les dépenses sont réparties dans 11 catégories, soit les services administratifs, les services de proximité, les services d'innovation et de soutien, le développement culturel, touristique, sportif et social, le développement durable, la sécurité publique, le service de la dette brute, le paiement comptant d'immobilisations, les cotisations de l'employeur, les contributions aux organismes et les autres frais. Les principales variations ayant trait aux dépenses sont les suivantes :

- hausse de la contribution aux régimes de retraite pour 12,3 M\$, incluant une augmentation de 2,3 M\$ attribuable à la dotation annuelle de la réserve financière pour le remboursement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ex-Ville de Québec;
- augmentation du service de la dette brute pour 11,1 M\$ pour une hausse du service de la dette nette de 9,8 M\$ (incluant l'augmentation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette de 7,4 M\$);
- augmentation de la contribution de la Ville au transport en commun pour 5,0 M\$. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, la contribution de la Ville aurait été de 3,0 M\$ supplémentaire;
- diminution des dépenses des unités administratives pour -3,7 M\$. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, ces dépenses auraient augmentés de 8,0 M\$;
- diminution des PCI pour -2,3 M\$ conséquemment aux changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ. La Ville continue d'augmenter ses PCI, mais, exceptionnellement en 2014, une partie de ceux-ci prennent la forme d'un remboursement de la TVQ.

ANALYSE DES REVENUS

TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification choisis. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles.

Au cours de l'exercice financier 2013, la Ville a procédé à une modification des taux de taxes foncières non résidentielles afin de réduire les impacts des variations de valeurs constatés lors de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation triennal. Ainsi, la Ville s'est prévaluée des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permettent d'utiliser le principe de diversification transitoire des taux et fixer trois taux de

taxation au lieu d'un seul pour cette catégorie d'immeuble. Les taux de taxation diversifiés seront également en vigueur en 2014.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus de taxes.

Tableau 10 – Taxes
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Taxes foncières générales | 654,8 | 689,6 | 732,5 | 735,7 | 771,4 |
| Gestion de l'eau potable et des eaux usées | 74,7 | 84,9 | 96,5 | 96,4 | 98,3 |
| Gestion des matières résiduelles | 62,6 | 62,0 | 62,0 | 62,8 | 62,3 |
| Contributions au service de la dette | 2,5 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 1,2 |
| Centres d'urgence 911 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Autres | <u>0,3</u> | <u>0,3</u> | <u>0,4</u> | <u>0,3</u> | <u>0,4</u> |
| Total taxes | <u>797,4</u> | <u>841,3</u> | <u>895,4</u> | <u>899,2</u> | <u>936,1</u> |

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes.

Tableau 11 – Paiements tenant lieu de taxes
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Gouvernement du Québec et ses entreprises | 26,2 | 28,8 | 30,6 | 29,3 | 30,6 |
| Réseaux de la santé et de l'éducation | 58,0 | 59,5 | 53,8 | 54,3 | 54,8 |
| Gouvernement du Canada et ses entreprises | 15,0 | 15,8 | 16,1 | 15,6 | 17,4 |
| Autres | <u>2,5</u> | <u>2,8</u> | <u>3,1</u> | <u>3,2</u> | <u>3,1</u> |
| Total paiements tenant lieu de taxes | <u>101,7</u> | <u>106,9</u> | <u>103,6</u> | <u>102,4</u> | <u>105,9</u> |

Variations budgétaires

Les revenus de taxes de 2014 atteignent 936,1 M\$, soit 4,1% de plus qu'en 2013. Les revenus 2014 provenant des paiements tenant lieu de taxes se chiffrent à 105,9 M\$, soit une hausse de 3,4% par rapport au budget 2013. Ces écarts s'expliquent par les variations suivantes :

- **Ajouts au rôle pour 17,0 M\$**

De nouveaux revenus de taxation seront générés à la hauteur de 17,0 M\$ par les modifications enregistrées au rôle d'évaluation en cours d'année. Ces variations découlent notamment des nouvelles constructions et des transformations aux immeubles existants. Une analyse des permis émis et non encore évalués nous permet d'estimer ce montant.

• **Harmonisation du fardeau fiscal pour 3,9 M\$**

Avant les fusions municipales de 2002, les taux de taxe foncière et de tarification étaient différents d’une municipalité à l’autre. Un des objectifs de la fusion est d’imposer des taux uniques à l’ensemble des propriétaires d’immeubles de même catégorie sur tout le territoire. Le processus utilisé pour obtenir des taux uniformes est appelé « harmonisation du fardeau fiscal ».

La Loi sur les fusions municipales de 2002 vient préciser les critères que la Ville doit respecter dans le processus d’harmonisation. Par exemple, l’augmentation du fardeau fiscal dans un secteur (ancienne ville) ne doit pas excéder 5 % annuellement. L’harmonisation doit en outre être complétée au plus tard en 2022.

En 2014, la Ville augmentera d’un maximum de 3,0 % le fardeau fiscal des propriétaires d’immeubles résidentiels n’ayant pas atteint le taux de taxe foncière moyen.

• **Contribution supplémentaire de 2,3 M\$ pour le déficit actuariel de l’ancienne Ville de Québec**

Augmentation de la contribution imposée aux propriétaires d’immeubles de l’ancienne Ville de Québec afin d’accélérer la dotation annuelle de la réserve financière pour le remboursement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l’ex-Ville de Québec.

• **Hausse des taxes résidentielles pour 9,2 M\$ et non résidentielles pour 11,2 M\$, totalisant 20,4 M\$**

Après avoir considéré les ajouts au rôle et déterminé les revenus provenant du processus d’« harmonisation du fardeau fiscal », la Ville ajuste ensuite les taux de taxation afin de générer suffisamment de nouveaux revenus pour équilibrer le budget en fonction des besoins financiers de la Ville. Pour 2014, les taux des immeubles résidentiels seront ainsi majorés de 1,7 % et ceux des immeubles non résidentiels de 2,7 %, incluant la variation des tarifications pour les matières résiduelles et les services d’aqueduc et d’égouts.

Comme par les années passées, l’augmentation des taxes résidentielles est déterminée en fonction de l’inflation projetée.

Tableau 12 – Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l’indice des prix à la consommation (IPC)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|-------------------|-------------------|
| ↑ annuelle moyenne de la facture de taxes (immeubles résidentiels) | 1,9% | 2,3% | 2,3% | 1,3% | 2,4% | 1,9% | 1,7% |
| IPC RMR de Québec | 2,1% | 0,7% | 1,4% | 3,0% | 2,2% | 1,1% (projeté) | 1,7% (projeté) |

Pour les immeubles non résidentiels, en raison de la croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec au cours des 10 dernières années, la Ville prend la décision d’augmenter le niveau de taxation de ces immeubles à un taux de 1% supérieur à l’inflation projetée pour l’exercice 2014. De 2003 à 2012, le P.I.B. nominal de la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR) a augmenté en moyenne de 4,6% annuellement.

Tableau 13 – Comparaison entre les hausses de taxes non résidentielles et le produit intérieur brut (PIB) nominal

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| ↑ annuelle moyenne de la facture de taxes (immeubles non résidentiels) | 2,9% | 3,3% | 3,0% | 2,3% | 3,4% | 2,9% | 2,7% |
| PIB nominal RMR de Québec | 3,1% | 3,9% | 1,8% | 3,9% | 3,0% | N/D | N/D |

Par ailleurs, la Ville a procédé, au cours de l'exercice financier 2013, à une modification des taux de taxes foncières non résidentielles afin de réduire les effets des variations de valeurs constatés lors de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation triennal. La Ville s'est prévaluée des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts dans chacun des secteurs pour cette catégorie d'immeuble. Ainsi, 1 331 propriétaires d'immeubles ont reçu une facture supplémentaire ce qui a permis de réduire la facture de taxe de 3 720 propriétaires qui avaient constaté une hausse de valeur de leur immeuble de 25% et plus. En 2014, l'impact de ces changements sera réduit de moitié. En vertu des dispositions de la Loi, un seul taux de taxation sera imposé dans chaque secteur en 2015.

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération.

Tableau 14 – Quotes-parts
(en millions de dollars)

| | Réal | | Estimé | Budget | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| L'Ancienne-Lorette | 12,0 | 12,8 | 14,2 | 14,2 | 14,5 |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | <u>17,0</u> | <u>18,6</u> | <u>20,7</u> | <u>20,6</u> | <u>22,2</u> |
| Total des quotes-parts | <u>29,0</u> | <u>31,4</u> | <u>34,9</u> | <u>34,8</u> | <u>36,7</u> |

Selon le budget 2014, les revenus des quotes-parts atteignent 36,7 M\$. Il s'agit d'un écart de 1,9 M\$ à la hausse en regard de 2013.

Les dépenses d'agglomération représentent 709,5 M\$ sur le budget de 1 333,8 M\$, soit 53,2%. Ce ratio est conforme aux prévisions faites, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dans le cadre du mandat qui leur avait été confié par le MAMROT lors des référendums sur les défusions municipales en 2004.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues d'un gouvernement pour lesquelles ce dernier :

- ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie;
- ne prévoit pas d'être remboursé ultérieurement.

Tableau 15 – Transferts
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Contribution au service de la dette | 40,2 | 33,5 | 35,0 | 35,0 | 35,5 |
| Pacte fiscal 2007-2013 avec le gouv. du Québec | 27,0 | 27,7 | 29,1 | 29,1 | 0,0 |
| Subvention à titre de capitale nationale | 21,2 | 21,1 | 21,2 | 21,2 | 16,2 |
| Droits sur les divertissements | 9,5 | 9,6 | 9,6 | 10,0 | 9,7 |
| Gestion des matières résiduelles | 10,9 | 11,1 | 12,1 | 10,7 | 12,3 |
| Stratégie pour le développement économique | 5,0 | 7,0 | 5,2 | 5,6 | 6,9 |
| Autres ⁽¹⁾ | <u>5,8</u> | <u>14,9</u> | <u>13,9</u> | <u>13,1</u> | <u>12,7</u> |
| Total des transferts | <u>119,6</u> | <u>124,9</u> | <u>126,1</u> | <u>124,7</u> | <u>93,3</u> |

(1) Reclassement budgétaire entre les revenus de transferts et les services rendus de 9,7 M\$ (10,8 M\$ au réel) en 2012 - OTQ.

Les revenus de transferts atteignent 93,3 M\$ en 2014, ce qui représente une variation à la baisse de -31,4 M\$ par rapport au budget 2013. Cet écart s'explique notamment par :

- la reconduction, en 2014, du pacte fiscal de 2007-2013, mais sous des modalités différentes, occasionnant une réduction des revenus de transferts de 29,1 M\$. Cette diminution est compensée par un remboursement partiel de la taxe de vente du Québec sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville et du Réseau de transport de la Capitale;
- l'abolition, en 2013, de la subvention de 5,0 M\$ du gouvernement du Québec pour le fonds des grands événements;
- l'augmentation des subventions relatives à la gestion des matières résiduelles pour 1,6 M\$.

SERVICES RENDUS

On retrouve, dans cette catégorie, les revenus engendrés par des services que la Ville rend à d'autres organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique), aux citoyens (ex. : loisirs, culture, bornes de stationnement) ou aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur de l'incinérateur).

Tableau 16 – Services rendus
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Autres organismes municipaux | 4,7 | 7,5 | 6,2 | 6,2 | 5,9 |
| Office du tourisme ⁽¹⁾ | 13,0 | 4,5 | 5,4 | 5,4 | 4,7 |
| Stationnements | 7,4 | 7,8 | 8,7 | 8,9 | 10,8 |
| Vente de vapeur de l'incinérateur | 9,6 | 5,3 | 2,3 | 0,8 | 3,7 |
| ExpoCité | 17,2 | 16,5 | 15,8 | 18,7 | 17,5 |
| Loisirs et culture | 8,7 | 8,2 | 7,9 | 8,1 | 6,6 |
| Salaires recouverts de tiers | 2,4 | 2,4 | 2,8 | 2,8 | 3,3 |
| Loyers et rentes emphytéotiques | 2,1 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,2 |
| Autres | <u>12,1</u> | <u>11,5</u> | <u>9,9</u> | <u>11,1</u> | <u>13,2</u> |
| Total des services rendus | <u>77,2</u> | <u>65,7</u> | <u>61,0</u> | <u>64,0</u> | <u>67,9</u> |

(1) Reclassement budgétaire entre les revenus de transferts et les services rendus de 9,7 M\$ (10,8 M\$ au réel) en 2012 - OTQ.

Ces revenus se chiffrent à 67,9 M\$ au budget 2014, ce qui représente une hausse de 3,9 M\$ en regard de 2013. Cet écart s'explique notamment par :

- l'augmentation des revenus provenant de la vente de vapeur pour 2,9 M\$;
- l'augmentation des revenus provenant des stationnements pour 1,9 M\$, incluant l'installation des nouvelles bornes de péage sur les rues St-Joseph, Maguire et Myrand. De plus, après huit années de gel, la tarification des bornes de péage passera de 2,00 \$ à 2,25 \$ de l'heure.

IMPOSITION DE DROITS

En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers ainsi qu'aux exploitants de carrières et sablières. La Ville perçoit également des revenus à la suite de l'émission de licences ou de permis.

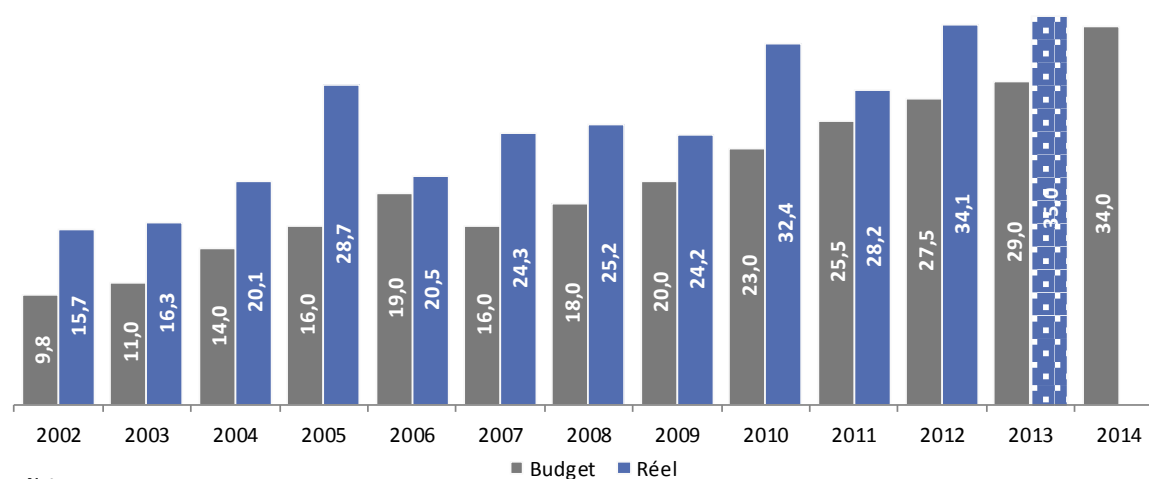
Tableau 17 – Imposition de droits
(en millions de dollars)

| | Réal | | Estimé | Budget | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Droits sur mutations immobilières | 28,2 | 34,1 | 35,0 | 29,0 | 34,0 |
| Licences et permis | 3,8 | 4,4 | 4,0 | 4,2 | 5,0 |
| Carrières et sablières | <u>2,7</u> | <u>2,6</u> | <u>2,5</u> | <u>2,5</u> | <u>2,5</u> |
| Total des impositions de droits | <u>34,7</u> | <u>41,1</u> | <u>41,5</u> | <u>35,7</u> | <u>41,5</u> |

Ces revenus se chiffrent à 41,5 M\$ au budget 2014, ce qui représente un écart de 5,8 M\$ en regard de 2013. Cet écart s'explique majoritairement par des hausses anticipées de 5,0 M\$ des droits sur mutations immobilières.

Le graphique suivant présente l'historique des droits sur mutations immobilières.

Graphique 3 – Droits sur mutations immobilières
(en millions de dollars)



Notes :

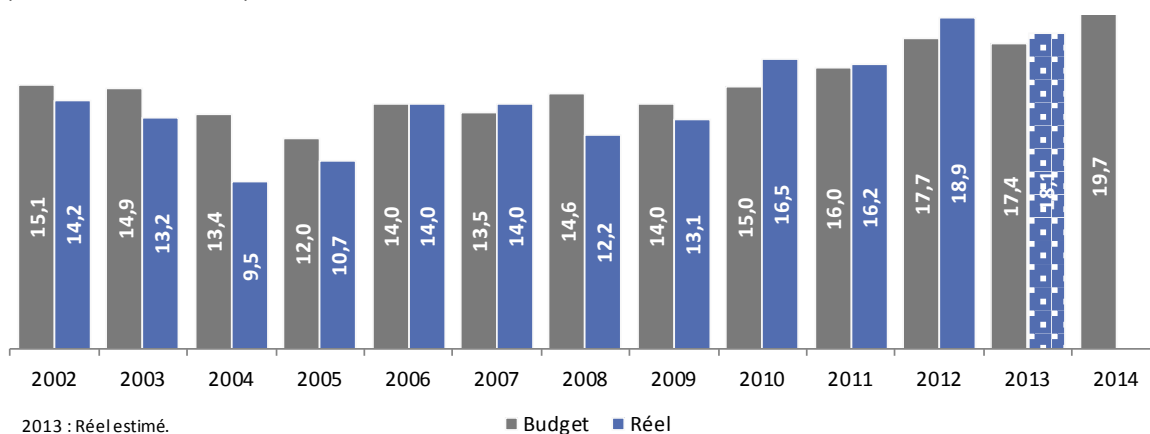
- 2005 : Incluant les Galeries de la Capitale et les immeubles adjacents (6,8 M\$) et Place Fleur-de-Lys (1,3 M\$).
- 2010 : 27 transactions ont généré 6,5 M\$ (factures de plus de 50 000 \$).
- 2012 : 42 transactions ont généré 4,2 M\$.
- 2013 : Réel estimé.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d’amendes et de pénalités sont générés par l’émission des constats d’infractions, dont ceux relatifs à la circulation et au stationnement. Ces revenus représentent 19,7 M\$ en 2014, soit une hausse de 2,3 M\$ en regard de 2013. Cet écart est attribuable à l’augmentation du taux de perception des amendes et à l’ajout d’une nouvelle amende sur les fausses alarmes.

Le graphique suivant présente l’historique des amendes et des pénalités.

Graphique 4 – Amendes et pénalités
(en millions de dollars)



INTÉRÊTS

Les revenus d’intérêt proviennent des placements et des arrérages sur les sommes dues à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 1,0 M\$ pour atteindre 8,8 M\$ en 2014.

AUTRES REVENUS

Il est prévu que ces revenus atteignent 14,6 M\$ en 2014, soit une diminution de -5,6 M\$ en regard de 2013. Cette baisse s’explique principalement par une diminution anticipée des revenus provenant de la vente d’actifs immobiliers détenus par la Ville.

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l’utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des surplus et des réserves.

Tableau 18 – Affectations
(en millions de dollars)

| | Réal | | Estimé | Budget | |
|--|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Affectation du surplus accumulé au financement des régimes de retraite | 3,3 | 3,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Affectation du surplus accumulé | 12,7 | 6,7 | 3,3 | 3,3 | 6,0 |
| Autres affectations | 2,1 | 11,3 | 4,8 | 3,7 | 3,3 |
| Total des affectations | 18,1 | 21,3 | 8,1 | 7,0 | 9,3 |

Ces revenus s’élèvent à 9,3 M\$ au budget 2014, ce qui représente un écart de 2,3 M\$ en regard de 2013.

ANALYSE DES DÉPENSES

La totalité des dépenses du budget 2014 s'élèvent à 1 333,8 M\$, affichant ainsi une croissance de 1,6% par rapport à 2013. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, l'augmentation budgétaire aurait été de 3,8%, soit une hausse de 49,6 M\$ et aurait atteint 1 362,8 M\$.

Les dépenses des services et des arrondissements totalisent 673,9 M\$, en baisse de -0,5% par rapport au budget 2013. Cependant, n'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, ces dépenses auraient augmenté de 8,0 M\$, soit de 1,2% et auraient atteint 685,7 M\$.

Le tableau de la page suivante démontre l'exercice budgétaire ayant mené à une dépense globale de 1 333,8 M\$ (673,9 M\$ pour les services et les arrondissements). Tout d'abord, l'enveloppe de base du budget 2014 est issue du budget 2013 duquel ont été retranchées les dépenses non récurrentes et pour lequel les salaires ont été ajustés. Dans un deuxième temps, toutes les unités administratives sont invitées à soumettre des compressions budgétaires. Selon l'analyse des besoins, des compressions budgétaires supplémentaires peuvent leur être demandées. Parallèlement à cet exercice, elles définissent aussi leurs besoins de fonds supplémentaires qui se traduisent par de nouvelles demandes. Finalement, l'ensemble du budget 2014 est obtenu à partir de l'enveloppe de base, de laquelle sont soustraites les compressions et à laquelle sont ajoutées les nouvelles demandes. Le tout étant toujours effectué avec la préoccupation d'atteindre l'équilibre budgétaire.

En 2014, l'enveloppe budgétaire liée aux services techniques a été mise à zéro. Cette façon de faire permet, à chaque année, d'approfondir l'étude d'un poste budgétaire en particulier. Conséquemment, les unités administratives ont revu ce budget dans sa globalité.

Par ailleurs, la Ville effectue chaque année un exercice de planification budgétaire à long terme, soit sur une période de trois ans. Cet exercice permet de réfléchir dès maintenant aux préoccupations futures et ainsi de les intégrer aux prévisions budgétaires. Afin de relever les prochains défis, l'ensemble des gestionnaires de la Ville prennent part à la planification budgétaire, et ce, dès janvier de chaque année. Au terme de ce processus, il en ressort un budget bonifié par l'implication de tous les gestionnaires.

Le budget 2014 démontre un effort de compressions budgétaires de l'ordre 24,7 M\$, conformément à ce qui avait été présenté lors du dépôt des orientations budgétaires 2014-2016.

| Compressions budgétaires (en M\$) | |
|---|-------------|
| Compressions budgétaires excluant les services techniques | 19,3 |
| Compressions budgétaires en services techniques à la suite de la mise à zéro de ce budget | <u>5,4</u> |
| Compressions budgétaires totales | 24,7 |

Quant aux nouvelles demandes, elles s'élèvent à 26,0 M\$.

Aussi, la Ville poursuit le travail amorcé quant à l'élaboration de mesures de performance qui lui serviront ensuite d'indicateurs. Au terme de l'exercice, l'information sera rendue publique. Par contre, certains indicateurs financiers sont déjà utilisés par la Ville. La description de ces derniers a été effectuée précédemment à la rubrique « Politiques financières ».

Tableau 19 – Prévisions des dépenses 2014
(en millions de dollars)

| | Budget 2013 | Enveloppe de base 2014 | Compres- sions 2014 | Nouvelles demandes 2014 | Budget 2014 |
|--|---------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES | | | | | |
| Services administratifs | | | | | |
| Conseil municipal | 3,7 | 3,8 | 0,0 | 0,0 | 3,8 |
| Direction générale | 2,7 | 2,7 | 0,0 | 0,2 | 2,9 |
| Vision stratégique et performance org. | 1,5 | 1,0 | 0,3 | 1,0 | 1,7 |
| Vérificateur général | 1,4 | 1,4 | 0,0 | 0,0 | 1,4 |
| Bureau de l'ombudsman | 0,2 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,2 |
| Bureau des relations internationales | 1,1 | 1,1 | 0,1 | 0,1 | 1,1 |
| Ressources humaines | 12,8 | 11,3 | 0,4 | 1,3 | 12,2 |
| Finances | 6,3 | 6,4 | 0,3 | 0,1 | 6,2 |
| Commissariat aux incendies | <u>0,5</u> | <u>0,5</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,5</u> |
| Total services administratifs | 30,2 | 28,4 | 1,1 | 2,7 | 30,0 |
| Services de proximité | | | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 47,3 | 47,3 | 1,1 | 1,2 | 47,4 |
| Arrondissement des Rivières | 25,4 | 25,1 | 0,5 | 0,0 | 24,6 |
| Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 40,9 | 36,8 | 0,4 | 2,0 | 38,4 |
| Arrondissement Charlesbourg | 22,5 | 20,6 | 0,6 | 0,8 | 20,8 |
| Arrondissement Beauport | 25,2 | 23,9 | 0,2 | 0,6 | 24,3 |
| Arrondissement La Haute-St-Charles | <u>27,2</u> | <u>25,8</u> | <u>0,9</u> | <u>0,5</u> | <u>25,4</u> |
| Total services de proximité | 188,5 | 179,5 | 3,7 | 5,1 | 180,9 |
| Innovation et services de soutien | | | | | |
| Affaires juridiques | 7,9 | 8,0 | 0,1 | 0,0 | 7,9 |
| Communications | 5,1 | 5,5 | 0,2 | 0,2 | 5,5 |
| Technologies de l'information et télécomm. | 25,6 | 26,3 | 1,6 | 0,7 | 25,4 |
| Évaluation | 6,3 | 5,9 | 0,0 | 0,5 | 6,4 |
| Greffe et archives | 4,7 | 4,5 | 0,2 | 0,2 | 4,5 |
| Approvisionnements | 5,2 | 5,0 | 0,1 | 0,2 | 5,1 |
| Greffe de la cour municipale | 4,4 | 4,3 | 0,1 | 0,4 | 4,6 |
| Gestion des immeubles | 68,4 | 69,8 | 2,1 | 3,6 | 71,3 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>26,7</u> | <u>25,9</u> | <u>0,3</u> | <u>0,3</u> | <u>25,9</u> |
| Total innovation et services de soutien | 154,3 | 155,2 | 4,7 | 6,1 | 156,6 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | | | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 1,2 | 1,5 | 0,0 | 0,1 | 1,6 |
| Culture | 17,4 | 21,4 | 0,1 | 0,7 | 22,0 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 5,6 | 5,4 | 0,2 | 0,9 | 6,1 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 19,2 | 13,9 | 6,0 | 6,2 | 14,1 |
| Office du tourisme de Québec | 17,3 | 16,8 | 0,1 | 0,0 | 16,7 |
| ExpoCité | <u>16,2</u> | <u>13,8</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>13,8</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | 76,9 | 72,8 | 6,4 | 7,9 | 74,3 |
| Développement durable | | | | | |
| Aménagement du territoire | 6,1 | 6,1 | 0,1 | 0,2 | 6,2 |
| Développement économique | 15,2 | 16,4 | 0,2 | 0,1 | 16,3 |
| Environnement | 12,8 | 13,9 | 1,3 | 0,4 | 13,0 |
| Travaux publics | 59,0 | 58,3 | 0,5 | 1,1 | 58,9 |
| Ingénierie | <u>10,7</u> | <u>10,9</u> | <u>0,1</u> | <u>0,0</u> | <u>10,8</u> |
| Total développement durable | 103,8 | 105,6 | 2,2 | 1,8 | 105,2 |
| Sécurité publique | | | | | |
| Protection contre l'incendie | 37,1 | 37,0 | 0,0 | 0,0 | 37,0 |
| Police | 86,1 | 88,0 | 1,2 | 2,4 | 89,2 |
| Bureau de la sécurité civile | <u>0,7</u> | <u>0,7</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,7</u> |
| Total sécurité publique | 123,9 | 125,7 | 1,2 | 2,4 | 126,9 |
| Total des dépenses des unités administratives | <u>677,6</u> | <u>667,2</u> | <u>19,3</u> | <u>26,0</u> | <u>673,9</u> |

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services administratifs regroupent un ensemble de centres de responsabilité relatif à l'administration générale et à la gestion de la Ville. Ces charges sont de l'ordre de 30,0 M\$ en 2014, en diminution de -0,2 M\$ par rapport à 2013. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, elles auraient été de 30,4 M\$.

Tableau 20 – Services administratifs
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Services administratifs | | | | | |
| Conseil municipal | 3,5 | 3,5 | 3,7 | 3,7 | 3,8 |
| Direction générale | 3,3 | 2,7 | 3,2 | 2,7 | 2,9 |
| Vision stratégique et performance org. | 1,7 | 1,2 | 1,5 | 1,5 | 1,7 |
| Vérificateur général | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Bureau de l'ombudsman | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Bureau des relations internationales | 1,2 | 1,2 | 1,1 | 1,1 | 1,1 |
| Ressources humaines | 12,3 | 11,4 | 12,9 | 12,8 | 12,2 |
| Finances | 5,9 | 6,2 | 6,1 | 6,3 | 6,2 |
| Commissariat aux incendies | <u>0,4</u> | <u>0,4</u> | <u>0,5</u> | <u>0,5</u> | <u>0,5</u> |
| Total services administratifs | <u>29,9</u> | <u>28,2</u> | <u>30,6</u> | <u>30,2</u> | <u>30,0</u> |

Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL

Budget : 3,8 M\$

Effectif : 10,0 personnes/année

Le conseil municipal est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la ville et des arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, crée les différents services et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 30 531 \$;
- budget comparable à 2013.

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 2,9 M\$

Effectif : 22,1 personnes/année

La Direction générale est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des devoirs, pouvoirs et attributions du directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services et des directions d'arrondissement de la Ville (à l'exception du Bureau du vérificateur général) ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale. Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou d'un employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice des fonctions prévues par la loi pour ces personnes.

Quatre unités administratives relèvent directement du directeur général : les services de la Vision stratégique et de la performance organisationnelle, des Finances, des Ressources humaines ainsi que le Bureau des relations internationales.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services et la diffusion de l'information.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 17 991 \$;
- rémunération : ↑ 178 886 \$ (notamment lié à l'ajustement de salaire et à l'ajout d'un poste);
- formation : ↑ 35 000 \$ (notamment lié à l'augmentation du personnel).

VISION STRATÉGIQUE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 1,7 M\$

Effectif : 16,2 personnes/année

Ce service élabore, en concertation avec les autres services, le cadre de gestion de l'administration de la Ville, le plan stratégique et les plans d'affaires visant la mise en œuvre des orientations et des objectifs de la Ville. Il met au point et anime le processus de planification stratégique et définit les indicateurs s'y rapportant. Il est responsable de l'implantation d'un processus d'évaluation des programmes et d'amélioration de la performance. De plus, il réalise diverses études et analyses.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 29 907 \$;
- rémunération : ↑ 411 094 \$ (créations de postes, notamment lié à l'implantation d'un système intégré de gestion et le développement de la philosophie « Lean » à l'ensemble de la Ville);
- services professionnels et techniques : ↓ 253 599 \$ (en lien avec la terminaison de divers projets).

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 1,4 M\$

Effectif : 7,6 personnes/année

La structure administrative prévoit un vérificateur général relevant du conseil municipal. Le vérificateur général procède à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à la vérification de l'optimisation des ressources. Il

vérifie les comptes et les affaires de la Ville ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50 % des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité exécutif et avec l'accord du conseil municipal.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : aucun;
- budget comparable à 2013.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Budget : 0,2 M\$

Effectif : 2,0 personnes/année

Ouvert depuis le 1er avril 2004, le Bureau de l'ombudsman entend les plaintes des citoyens qui s'estiment lésés par l'administration municipale. Il est indépendant de l'administration et formé de commissaires bénévoles nommés par le conseil municipal.

Le rôle du Bureau de l'ombudsman s'apparente donc à celui que tient le Protecteur du citoyen à l'échelle du Québec.

L'organisme intervient, et ce, gratuitement, lorsque des motifs raisonnables l'amènent à croire qu'une personne ou qu'un groupe de personnes a subi ou risque de subir des préjudices dans son rapport avec la Ville ou avec l'un de ses représentants. Ces préjudices peuvent résulter de négligences, d'erreurs, d'injustices ou d'abus.

Le Bureau de l'ombudsman reçoit les plaintes une fois que les personnes en cause ont démontré qu'elles ont épuisé les recours administratifs existants dans l'arrondissement ou dans le service concerné. Il s'agit donc d'une instance de dernier recours.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 2 566 \$;
- budget comparable à 2013.

BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Budget : 1,1 M\$

Effectif : 8,5 personnes/année

Le Bureau des relations internationales planifie et coordonne l'action internationale, les relations gouvernementales et municipales et la mise en œuvre de la Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes afin d'assurer, à la Ville de Québec, un positionnement stratégique. Il coordonne également l'ensemble des activités protocolaires de la Ville, que celles-ci soient reliées à des activités à caractère international ou non.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ▼ 17 654 \$;
- budget comparable à 2013.

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 12,2 M\$

Effectif : 115,1 personnes/année

Ce service voit à l'administration de la paie, des programmes de régime de retraite, au renouvellement et à l'application des conventions collectives. Il élabore et met en œuvre un plan intégré de recrutement, de dotation et de gestion des ressources humaines en vue, entre autres, de favoriser le développement des compétences des individus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services. Il fournit à ses différentes clientèles les conseils, l'expertise et les informations requises en matière d'organisation du travail, de développement organisationnel, de relation de travail, de présence au travail, de santé et de sécurité, etc.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ▼ 235 786 \$;
- rémunération : ▼ 374 522 \$ (notamment lié à l'abolition de postes à la suite de départ à la retraite).

FINANCES

Budget : 6,2 M\$

Effectif : 90,5 personnes/année

Ce service gère et contrôle les ressources financières de la Ville et assure, en collaboration avec les arrondissements, certains services aux citoyens et citoyennes dans leurs relations avec l'administration, notamment pour délivrer des permis et encaisser le paiement des taxes, droits, amendes, etc. Il doit également fournir les avis requis à l'occasion de l'acquisition et de la disposition des biens, des services, d'équipements et des propriétés de la Ville. Le directeur des finances est le trésorier de la Ville.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ▼ 42 472 \$;
 - rémunération : ▼ 120 860 \$ (notamment lié à l'abolition de postes).
-

COMMISSARIAT AUX INCENDIES

Budget : 0,5 M\$

Effectif : 4,4 personnes/année

Le Commissariat des incendies recherche l'origine, les causes ou les circonstances d'un incendie ou d'une explosion ayant causé des blessures ou des dommages matériels. Le commissaire-enquêteur aux incendies est nommé par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Sécurité publique.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 633 \$;
- budget comparable à 2013.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité sont les services dispensés par les différents arrondissements de la Ville de Québec. Chaque arrondissement possède un conseil d'arrondissement, formé de représentants élus. Ces derniers détiennent des pouvoirs de décision pour les services de proximité tels que l'urbanisme, l'enlèvement des matières résiduelles, le développement économique local, communautaire, culturel ou social, la culture, les loisirs et les parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale.

Ces charges sont de l'ordre de 180,9 M\$ en 2014, en diminution de -7,6 M\$ par rapport à 2013. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, elles auraient été de 186,3 M\$.

Chaque arrondissement comprend une direction et quatre divisions dédiées aux services de proximité.

Direction

La direction planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités de l'arrondissement. Elle assure un rôle-conseil auprès des élus et effectue le lien entre les élus et l'administration. Le secrétariat du conseil d'arrondissement peut relever de la Direction.

Relations avec les citoyens et soutien administratif

Cette division planifie et assure la prestation de services directs à la population. Ses activités couvrent, entre autres, l'accueil des citoyens, la réponse aux demandes d'information courantes, l'inscription à certaines activités municipales et la perception de redevances. Elle est responsable de la réception et du traitement des demandes, des requêtes et des plaintes des citoyens et citoyennes et, au besoin, elle fait le lien avec les services municipaux concernés. Elle offre, par ailleurs, son soutien aux conseils de quartier et organise des activités d'information et des consultations publiques. Elle prend aussi en charge l'aspect protocolaire et les relations publiques et diffuse l'information de l'arrondissement, tant à l'externe qu'à l'interne.

Culture, loisir et vie communautaire

Cette division est responsable de la gestion et de l'entretien des parcs ainsi que des équipements culturels et récréatifs situés dans l'arrondissement. Elle est aussi responsable de l'offre de services à la population en matière d'activités de loisir, de culture, d'entraide et d'action communautaire. Elle assure le soutien technique et financier ainsi que l'encadrement nécessaire dans la réalisation de ces activités. Elle collabore

avec les organismes de l'arrondissement pour leur apporter le soutien approprié et coordonner leurs actions.

Gestion du territoire

Cette division exerce les compétences de l'arrondissement dans les domaines de l'urbanisme, de l'inspection des bâtiments, du contrôle et de la qualité de l'environnement, de l'enlèvement des matières résiduelles, de la brigade scolaire, du développement économique local, du contrôle de la signalisation, de la circulation et du stationnement. Elle collabore, avec les autres unités administratives de la Ville, à l'établissement des processus opérationnels et administratifs reliés à la prestation des services à la population en ces domaines. Elle participe à la gestion des demandes de permis et à leur délivrance. Elle exerce également une responsabilité en matière d'inspection des travaux de construction et de qualité de l'environnement relevant de l'arrondissement.

Travaux publics

Cette division voit à l'entretien des infrastructures municipales situées dans l'arrondissement. Elle est également responsable de la gestion et de la réalisation des travaux suivants : déneigement, entretien et réparation du réseau de distribution de l'eau potable et du réseau d'évacuation des eaux usées, entretien des espaces verts (sauf les travaux spécialisés), des voies publiques locales ainsi que des artères.

VILLE DE QUÉBEC

| | |
|--|---------------------|
| Population : | 524 907 habitants |
| Superficie : | 454 km ² |
| Parcs et espaces verts : | 456 |
| Nombre d'établissements d'affaires : | 17 028 |
| Nombre d'emplois : | 303 960 |
| Valeur moyenne d'un logement résidentiel : | 271 904 \$ |

Tableau 21 – Services de proximité par arrondissement
(en millions de dollars)

| | Réal | | Estimé 2013 | Budget | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Services de proximité | | | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 47,0 | 45,4 | 47,3 | 47,3 | 47,4 |
| Arrondissement des Rivières | 24,9 | 24,0 | 25,6 | 25,4 | 24,6 |
| Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 39,5 | 38,6 | 40,0 | 40,9 | 38,4 |
| Arrondissement Charlesbourg | 22,2 | 22,2 | 21,6 | 22,5 | 20,8 |
| Arrondissement Beauport | 23,5 | 23,6 | 24,8 | 25,2 | 24,3 |
| Arrondissement La Haute-St-Charles | <u>27,5</u> | <u>26,3</u> | <u>27,2</u> | <u>27,2</u> | <u>25,4</u> |
| Total services de proximité | <u>184,5</u> | <u>180,1</u> | <u>186,5</u> | <u>188,5</u> | <u>180,9</u> |

Tableau 22 – Services de proximité par division
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Direction | 2,917 | 3,045 | 3,508 | 3,304 | 4,094 |
| Relations avec les citoyens | 7,602 | 7,472 | 7,813 | 7,724 | 7,446 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 51,690 | 49,863 | 49,334 | 51,906 | 46,736 |
| Gestion du territoire | 31,821 | 32,828 | 34,229 | 33,873 | 33,880 |
| Travaux publics | <u>90,436</u> | <u>86,906</u> | <u>91,584</u> | <u>91,658</u> | <u>88,715</u> |
| Total services de proximité | <u>184,466</u> | <u>180,114</u> | <u>186,468</u> | <u>188,465</u> | <u>180,871</u> |

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Population : 107 919 habitants
 Superficie : 22 km²
 Parcs et espaces verts : 93
 Nombre d'établissements d'affaires : 4 799
 Nombre d'emplois : 98 355
 Valeur moyenne d'un logement résidentiel : 295 299 \$

Budget : 47,4 M\$
 Effectif : 304,3 personnes/année

Tableau 23 – Arrondissement de La Cité-Limoilou
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Arrondissement de La Cité - Limoilou | | | | | |
| Direction | 0,531 | 0,634 | 0,729 | 0,681 | 0,774 |
| Relations avec les citoyens | 2,984 | 2,955 | 2,983 | 2,950 | 2,871 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 10,448 | 10,151 | 10,850 | 10,928 | 10,945 |
| Gestion du territoire | 7,533 | 7,820 | 8,072 | 7,955 | 8,260 |
| Travaux publics | <u>25,488</u> | <u>23,857</u> | <u>24,654</u> | <u>24,777</u> | <u>24,540</u> |
| Total arrondissement de La Cité - Limoilou | <u>46,984</u> | <u>45,417</u> | <u>47,288</u> | <u>47,291</u> | <u>47,390</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 1 479 426 \$;
- rémunération : ↓ 309 779 \$ (notamment liée à l'impartition des activités du domaine Maizeret et du centre Mgr Bouffard, aux départs à la retraite et à la modification des zones de déneigement);
- services professionnels et techniques : ↑ 1 125 905 \$ (notamment liée à l'ajustement de certains contrats liés aux matières résiduelles et au déneigement, soit l'ajustement des quantités et l'indexation des coûts);
- locations et réparations : ↑ 371 200 \$ (notamment liée à l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la réparation des trottoirs dans le Vieux-Québec);
- énergie et fournitures : ↓ 71 808 \$ (notamment liée à la modification des zones de déneigement);
- subventions et contributions : ↑ 511 341 \$ (notamment liée à l'impartition de la gestion des activités du domaine Maizeret et du centre Mgr Bouffard).

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Population : 70 521 habitants
 Superficie : 49 km²
 Parcs et espaces verts : 59
 Nombre d'établissements d'affaires : 3 653
 Nombre d'emplois : 72 150
 Valeur moyenne d'un logement résidentiel : 270 359 \$

Budget : 24,6 M\$
 Effectif : 184,0 personnes/année

Tableau 24 – Arrondissement des Rivières
 (en millions de dollars)

| | Réel | | | Budget | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Arrondissement des Rivières | | | | | |
| Direction | 0,492 | 0,568 | 0,650 | 0,671 | 0,724 |
| Relations avec les citoyens | 0,926 | 0,862 | 0,896 | 0,896 | 0,860 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 6,366 | 6,301 | 6,623 | 6,736 | 6,263 |
| Gestion du territoire | 4,771 | 4,853 | 5,292 | 5,082 | 5,413 |
| Travaux publics | <u>12,321</u> | <u>11,446</u> | <u>12,186</u> | <u>12,045</u> | <u>11,311</u> |
| Total arrondissement des Rivières | <u>24,876</u> | <u>24,030</u> | <u>25,647</u> | <u>25,430</u> | <u>24,571</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 776 611 \$;
- budget comparable à 2013, malgré le transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY – SILLERY – CAP-ROUGE

Population : 104 412 habitants
 Superficie : 95 km²
 Parcs et espaces verts : 129
 Nombre d'établissements d'affaires : 3 985
 Nombre d'emplois : 80 235
 Valeur moyenne d'un logement résidentiel : 350 171 \$

Budget : 38,4 M\$
 Effectif : 370,7 personnes/année

Tableau 25 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge | | | | | |
| Direction | 0,521 | 0,546 | 0,701 | 0,487 | 0,738 |
| Relations avec les citoyens | 1,402 | 1,280 | 1,395 | 1,395 | 1,336 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 12,862 | 12,546 | 11,613 | 12,452 | 10,834 |
| Gestion du territoire | 6,921 | 7,097 | 7,496 | 7,496 | 7,007 |
| Travaux publics | <u>17,771</u> | <u>17,083</u> | <u>18,766</u> | <u>19,022</u> | <u>18,489</u> |
| Total arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge | <u>39,477</u> | <u>38,552</u> | <u>39,971</u> | <u>40,852</u> | <u>38,404</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 1 112 600 \$;
- rémunération : ↓ 176 409 \$;
- services professionnels et techniques : ↓ 1 536 028 \$ (notamment liée à la réparation de rues et trottoirs effectuée en régie, à des économies sur les contrats de déneigement, à un reclassement budgétaire des travaux de pavage et à l'implantation de la collecte des déchets aux deux semaines);
- locations et réparations : ↑ 717 297 \$ (notamment liée à la location de locaux nécessaires à la tenue des activités du Programme vacances-été et à un reclassement budgétaire des travaux de pavage);
- énergie et fournitures : ↓ 296 299 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ).

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

| | |
|--|-----------------------|
| Population : | 80 131 habitants |
| Superficie : | 66 km ² |
| Parcs et espaces verts : | 28 |
| Nombre d'établissements d'affaires : | 1 649 |
| Nombre d'emplois : | 18 655 |
| Valeur moyenne d'un logement résidentiel : | 246 517 \$ |
| | |
| Budget : | 20,8 M\$ |
| Effectif : | 164,2 personnes/année |

Tableau 26 – Arrondissement de Charlesbourg
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Arrondissement de Charlesbourg | | | | | |
| Direction | 0,381 | 0,340 | 0,389 | 0,413 | 0,577 |
| Relations avec les citoyens | 0,524 | 0,585 | 0,533 | 0,518 | 0,515 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 6,991 | 6,900 | 6,393 | 6,903 | 5,787 |
| Gestion du territoire | 3,705 | 3,755 | 3,857 | 3,868 | 3,813 |
| Travaux publics | <u>10,587</u> | <u>10,585</u> | <u>10,389</u> | <u>10,766</u> | <u>10,143</u> |
| Total arrondissement de Charlesbourg | <u>22,188</u> | <u>22,165</u> | <u>21,561</u> | <u>22,468</u> | <u>20,835</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 594 872 \$;
- rémunération : ↓ 854 769 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ et à l'impartition du Programme vacances-été);
- services professionnels et techniques : ↓ 408 426 \$ (notamment liée à l'implantation de la collecte des ordures aux deux semaines et à l'ajustement des contrats de déneigement);
- locations et réparations : ↓ 216 163 \$ (notamment liée à l'abandon de location de machinerie pour le déneigement à la suite de l'optimisation des activités dans ce domaine);
- énergie et fournitures : ↓ 187 945 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ);
- subventions et contributions : ↑ 587 062 \$ (notamment liée à l'impartition du Programme vacances-été).

ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

| | |
|--|-----------------------|
| Population : | 80 233 habitants |
| Superficie : | 74 km ² |
| Parcs et espaces verts : | 64 |
| Nombre d'établissements d'affaires : | 1 631 |
| Nombre d'emplois : | 22 400 |
| Valeur moyenne d'un logement résidentiel : | 246 219 \$ |
| | |
| Budget : | 24,3 M\$ |
| Effectif : | 197,3 personnes/année |

Tableau 27 – Arrondissement de Beauport
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Arrondissement de Beauport | | | | | |
| Direction | 0,516 | 0,499 | 0,558 | 0,546 | 0,704 |
| Relations avec les citoyens | 0,786 | 0,873 | 1,050 | 0,974 | 0,970 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 6,609 | 6,341 | 6,480 | 6,921 | 6,075 |
| Gestion du territoire | 3,879 | 4,171 | 4,263 | 4,223 | 4,187 |
| Travaux publics | <u>11,698</u> | <u>11,711</u> | <u>12,452</u> | <u>12,562</u> | <u>12,330</u> |
| Total arrondissement de Beauport | <u>23,488</u> | <u>23,595</u> | <u>24,803</u> | <u>25,226</u> | <u>24,266</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 748 477 \$;
- rémunération : ↓ 208 667 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ et à la création de nouveaux postes);
- services professionnels et techniques : ↑ 121 074 \$ (notamment liée à l'indexation de certains contrats);
- énergie et fournitures : ↓ 170 462 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ).

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

| | |
|--|-----------------------|
| Population : | 81 691 habitants |
| Superficie : | 148 km ² |
| Parcs et espaces verts : | 83 |
| Nombre d'établissements d'affaires : | 1 311 |
| Nombre d'emplois : | 12 165 |
| Valeur moyenne d'un logement résidentiel : | 238 050 \$ |
| | |
| Budget : | 25,4 M\$ |
| Effectif : | 236,8 personnes/année |

Tableau 28 – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Arrondissement de La Haute-Saint-Charles | | | | | |
| Direction | 0,476 | 0,458 | 0,481 | 0,506 | 0,577 |
| Relations avec les citoyens | 0,980 | 0,917 | 0,956 | 0,991 | 0,894 |
| Culture, loisir et vie communautaire | 8,414 | 7,624 | 7,375 | 7,966 | 6,832 |
| Gestion du territoire | 5,012 | 5,132 | 5,249 | 5,249 | 5,200 |
| Travaux publics | <u>12,571</u> | <u>12,224</u> | <u>13,137</u> | <u>12,486</u> | <u>11,902</u> |
| Total arr. de La Haute-Saint-Charles | <u>27,453</u> | <u>26,355</u> | <u>27,198</u> | <u>27,198</u> | <u>25,405</u> |

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 686 260 \$;
- rémunération : ↓ 827 499 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ);
- services professionnels et techniques : ↑ 209 743 \$ (notamment liée à l'indexation de certains contrats);
- locations et réparations : ↓ 224 469 \$ (notamment liée à la rationalisation de la location de machinerie et à un reclassement budgétaire des contrats de services vers les services techniques);
- énergie et fournitures : ↓ 321 310 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, vers le Service de la culture, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ).

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

Tableau 29 – Collecte et transport des matières résiduelles selon les arrondissements
(en millions de dollars)

| | Budget 2013 | Enveloppe de base 2014 | Compres- sions 2014 | Nouvelles demandes 2014 | Budget 2014 |
|---|----------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|
| Matières secondaires | | | | | |
| Service des travaux publics | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arrondissement de La Cité-Limoilou | 1,7 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 2,3 |
| Arrondissement des Rivières | 0,6 | 0,9 | 0,0 | 0,0 | 0,9 |
| Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 1,1 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 1,1 |
| Arrondissement de Charlesbourg | 0,7 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,7 |
| Arrondissement de Beauport | 0,8 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,7 |
| Arrondissement de La Haute-St-Charles | <u>0,9</u> | <u>1,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>1,0</u> |
| Total matières secondaires | 5,9 | 6,8 | 0,0 | 0,0 | 6,8 |
| Déchets | | | | | |
| Service des travaux publics | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Arrondissement de La Cité-Limoilou | 3,4 | 3,0 | 0,0 | 0,0 | 3,0 |
| Arrondissement des Rivières | 2,4 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 2,3 |
| Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 2,7 | 2,5 | 0,1 | 0,0 | 2,4 |
| Arrondissement de Charlesbourg | 1,5 | 1,3 | 0,0 | 0,0 | 1,3 |
| Arrondissement de Beauport | 1,6 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 1,5 |
| Arrondissement de La Haute-St-Charles | <u>1,9</u> | <u>1,8</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>1,8</u> |
| Total déchets | 13,5 | 12,4 | 0,1 | 0,0 | 12,3 |
| Matières organiques | | | | | |
| Service des travaux publics | 0,3 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Arrondissement de La Cité-Limoilou | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arrondissement des Rivières | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arrondissement de Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 0,6 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Arrondissement de Charlesbourg | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arrondissement de Beauport | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arrondissement de La Haute-St-Charles | <u>0,2</u> | <u>0,2</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,2</u> |
| Total matières organiques | 1,5 | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 1,2 |
| Total collecte et transport matières résiduelles | 20,9 | 20,4 | 0,1 | 0,0 | 20,3 |

INNOVATION ET SERVICES DE SOUTIEN

Cette section rassemble les spécialistes capables d’apporter le soutien nécessaire aux différentes unités administratives de l’organisation dans la réalisation de leurs mandats. Le budget 2014, pour ces services, se chiffre à 156,6 M\$, en hausse de 2,3 M\$. Toutefois, n’eût été de l’impact de la récupération partielle de la TVQ, il aurait été de 159,4 M\$.

Tableau 30 – Innovation et services de soutien
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Innovation et services de soutien | | | | | |
| Affaires juridiques | 7,2 | 6,6 | 8,2 | 7,9 | 7,9 |
| Communications | 5,4 | 5,0 | 6,0 | 5,1 | 5,5 |
| Technologies de l'information et télécomm. | 22,6 | 22,3 | 25,7 | 25,6 | 25,4 |
| Évaluation | 5,9 | 6,4 | 6,4 | 6,3 | 6,4 |
| Greffe et archives | 4,6 | 4,6 | 4,8 | 4,7 | 4,5 |
| Approvisionnements | 5,3 | 5,2 | 5,2 | 5,2 | 5,1 |
| Greffe de la cour municipale | 4,0 | 4,3 | 4,4 | 4,4 | 4,6 |
| Gestion des immeubles | 66,5 | 66,8 | 70,3 | 68,4 | 71,3 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>28,4</u> | <u>27,0</u> | <u>25,8</u> | <u>26,7</u> | <u>25,9</u> |
| Total innovation et services de soutien | <u>149,9</u> | <u>148,2</u> | <u>156,8</u> | <u>154,3</u> | <u>156,6</u> |

Les principales variations sont majoritairement liées aux activités du Service de la gestion des immeubles. Les principales variations expliquant la hausse budgétaire globale de 2,3 M\$ se résument comme suit :

AFFAIRES JURIDIQUES

Budget : 7,9 M\$

Effectif : 73,5 personnes/année

Ce service fournit à la Ville et aux organismes, ou aux mandataires qu'elle désigne, les conseils et les soutiens juridiques nécessaires et représente leurs intérêts devant les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 103 282 \$;
- rémunération : ↑ 89 281 \$.

COMMUNICATIONS

Budget : 5,5 M\$

Effectif : 39,0 personnes/année

Ce service élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des outils de consultation et de communication internes et externes. Il est l'éditeur officiel de la Ville et le responsable des relations avec les médias ainsi que de la promotion de l'image de la Ville. Il exerce un rôle-conseil auprès des autres unités administratives et fournit le soutien requis pour le fonctionnement des mécanismes de participation de la population à la vie démocratique.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 135 662 \$;
- rémunération : ↑ 110 760 \$;

- téléphonie, publicité et promotion : ↑ 268 000 \$ (notamment liée au transfert de certaines responsabilités d'ExpoCité vers le Service des communications);
- services professionnels et techniques : ↑ 79 751 \$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Budget : 25,4 M\$

Effectif : 185,9 personnes/année

Le Service des technologies de l'information et des télécommunications a pour rôle de fournir des solutions technologiques novatrices qui répondent aux besoins d'affaires actuels et futurs de sa clientèle dans les domaines suivants : systèmes d'information, bureautique, téléphonie, radiocommunications, reprographie et audiovisuel. Le Service des technologies de l'information et des télécommunications veille aussi à l'entretien des infrastructures technologiques.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 486 488 \$;
- rémunération : ↑ 333 028 \$ (notamment liée à la transformation de postes de techniciens en professionnels afin de répondre à certains enjeux stratégiques);
- services professionnels et techniques : ↑ 558 676 \$ (notamment liée aux besoins en services technologiques de l'ICQ et à l'impartition du transport des rubans magnétiques);
- formation : ↓ 130 729 \$;
- locations et réparations : ↓ 171 633 \$ (notamment liée au report de certaines réparations et à l'utilisation de pièces génériques);
- énergie et fournitures : ↓ 307 869 \$ (notamment liée à la virtualisation du parc de serveurs et à la rationalisation du renouvellement du parc d'accessoires).

ÉVALUATION

Budget : 6,4 M\$

Effectif : 91,8 personnes/année

Le Service de l'évaluation a pour mission de confectionner, de tenir à jour et de défendre les rôles d'évaluation du territoire des trois villes de l'agglomération de Québec, conformément à la législation en vigueur.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 22 122 \$;
- budget comparable à 2013.

GREFFE ET ARCHIVES

Budget : 4,5 M\$

Effectif : 34,7 personnes/année

Le Service du greffe et des archives assume le secrétariat général du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il diffuse leurs décisions, obtient les approbations requises auprès des autorités concernées et publie les avis légaux. Il contribue en outre, à harmoniser la rédaction des documents et des procédures relevant des conseils d'arrondissement.

Ce service est aussi responsable de la gestion documentaire de la Ville : il conserve les archives historiques et les met en valeur. De plus, il voit à l'application et à la gestion de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il veille enfin au bon déroulement des référendums et des élections municipales, le greffier agissant à titre de président d'élection.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 23 424 \$;
- services professionnels et techniques : ↓ 166 232 \$ (notamment liée au transfert budgétaire des services techniques vers la rémunération pour la réalisation de travaux d'archivage).

APPROVISIONNEMENT

Budget : 5,1 M\$

Effectif : 71,2 personnes/année

Ce service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville. Il gère les inventaires et les biens inventoriés des magasins et des centres de distribution.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 49 367 \$;
- budget comparable à 2013.

GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE

Budget : 4,6 M\$

Effectif : 54,0 personnes/année

Le Greffe de la cour municipale constitue l'unité administrative mise en place afin de permettre l'exercice du pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière pénale, criminelle et civile. Plus particulièrement, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants dans les trois matières mentionnées précédemment, il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, il perçoit les amendes et veille à l'exécution des jugements.

Le Greffe de la cour municipale est le maître d'œuvre de la justice de proximité par son accessibilité et la nature de ses services d'accueil et d'information.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 58 351 \$;
- rémunération : ↑ 71 776 \$;
- frais de déplacement et de représentation : ↑ 158 000 \$ (notamment liée aux frais de poste et de messagerie à la suite de la signification de constats concernant le contrôle des fausses alarmes);
- services professionnels et techniques : ↑ 66 500 \$.

GESTION DES IMMEUBLES

Budget : 71,3 M\$

Effectif : 313,4 personnes/année

Le Service de la gestion des immeubles est le gestionnaire des biens immobiliers de la Ville. Il agit donc comme propriétaire, locateur, conseiller et fournisseur de services, tout en entretenant une relation de partenariat avec ses clients. Ce service est responsable de l'acquisition, de la disposition, de la location, de la construction, de la rénovation, de l'exploitation et de l'entretien des biens immobiliers de la Ville. Le parc d'infrastructures et d'équipements sous sa responsabilité comprend les terrains, les bâtiments, les ouvrages d'art et divers équipements urbains. Il est aussi responsable de la rénovation, de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'éclairage public et des signaux lumineux.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 1 390 085 \$;
- locations et réparations : ↑ 1 208 161 \$ (notamment liée à de nouvelles locations d'immeubles);
- énergie et fournitures : ↑ 3 335 393 \$ (notamment liée au transfert de certaines responsabilités d'ExpoCité vers le Service de la gestion des immeubles, à la hausse des tarifs d'électricité et à de nouveaux besoins pour de récents bâtiments).

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Budget : 25,9 M\$

Effectif : 155,0 personnes/année

Ce service doit mettre en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement. Il est également responsable de la formation des opérateurs des divers véhicules ou équipements motorisés.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 519 476 \$;
- rémunération : ↓ 407 668 \$ (notamment liée à des abolitions de postes).

DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE, SPORTIF ET SOCIAL

Cette fonction comprend l'ensemble des activités économiques relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs, de culture, de même que celles liées au développement social et au tourisme. Elle intègre également les activités du Bureau de l'Expérience-client. De plus, elle inclut les

dons et subventions accordés à des organismes oeuvrant dans ces champs d'activités. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements et aux activités patrimoniales.

Sur le plan des loisirs et de la culture, nous y retrouvons, entre autres, les centres communautaires, les patinoires, les piscines, les plages et ports de plaisance, les parcs et terrains de jeux, les parcs régionaux, les expositions et foires, les bibliothèques ainsi que les musées et centres d'exposition.

Quant aux activités touristiques, elles regroupent celles qui sont reliées à la promotion et au développement telles que la promotion touristique, le service d'information touristique, les services pour la tenue de congrès et le service de guide.

En 2014, le budget de cette fonction atteint 74,3 M\$, en baisse de -2,6 M\$. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, il aurait été de 74,7 M\$.

Tableau 31 – Développement culturel, touristique, sportif et social
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | | | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 0,9 | 0,9 | 1,2 | 1,2 | 1,6 |
| Culture | 17,9 | 17,7 | 19,8 | 17,4 | 22,0 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 2,9 | 3,7 | 5,1 | 5,6 | 6,1 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 18,9 | 20,1 | 20,3 | 19,2 | 14,1 |
| Office du tourisme de Québec | 16,2 | 18,9 | 17,2 | 17,3 | 16,7 |
| ExpoCité | <u>17,7</u> | <u>16,1</u> | <u>13,5</u> | <u>16,2</u> | <u>13,8</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | <u>74,5</u> | <u>77,4</u> | <u>77,1</u> | <u>76,9</u> | <u>74,3</u> |

La diminution budgétaire de -2,6 M\$ est particulièrement liée aux activités du Bureau du développement touristique et des grands événements et d'ExpoCité. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

BUREAU DE L'EXPÉRIENCE-CLIENT

Budget : 1,6 M\$

Effectif : 17,0 personnes/année

Le Bureau de l'Expérience-client a la responsabilité de mettre en œuvre des politiques et des programmes d'amélioration du service à la clientèle, et ce, dans le cadre des objectifs du plan stratégique de la Ville. Il est responsable notamment de la mise en place des mécanismes de prestations de services aux citoyens.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 21 661 \$;
- rémunération : ↑ 359 702 \$ (notamment liée à la création de postes en lien avec les processus d'amélioration continue ainsi qu'à la dotation de postes en cours d'année 2013).

CULTURE

Budget : 22,0 M\$

Effectif : 68,6 personnes/année

Ce service est responsable de la mise en œuvre et de l'application de la Politique culturelle de la Ville de Québec ainsi que des initiatives municipales en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des organismes artistiques et culturels professionnels ainsi que de la relève artistique professionnelle par la mesure Première Ovation. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture par différents programmes et par le biais de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

Il est responsable du Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, de la diffusion du patrimoine, de la muséologie et de la toponymie. Il soutient les arrondissements dans la réalisation de leurs mandats en matière de culture.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 165 849 \$;
- rémunération : ↑ 2 345 882 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, provenant des arrondissements, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ);
- services professionnels et techniques : ↓ 122 071 \$ (notamment liée au développement de la Maison de la littérature, à la réduction de dépenses au Palais Montcalm à la suite de la fermeture temporaire de la salle pour l'installation de l'orgue);
- subventions et contributions : ↑ 2 563 561 \$ (notamment liée au transfert budgétaire, provenant des arrondissements, pour la gestion des bibliothèques par l'ICQ).

LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Budget : 6,1 M\$ (+ 46,736 M\$ dans les six arrondissements pour ces activités)

Effectif : 14,0 personnes/année

Ce service élabore des politiques, des plans et des programmes visant à soutenir et à encadrer les actions de la municipalité, des arrondissements et des organismes bénévoles en matière de loisir, de sport, d'intervention communautaire et de développement social.

Il développe les plans d'intervention en matière d'équipement et de pratique sportive, en assure le déploiement, le contrôle et l'évaluation. Il est responsable des équipements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Il exerce un rôle-conseil auprès de la direction de la Ville et soutient les arrondissements dans les domaines du loisir et du développement social ainsi que dans la gestion des équipements municipaux.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 71 440 \$;
 - services professionnels et techniques : ↑ 148 456 \$ (notamment liée à des besoins additionnels afin de compléter l'harmonisation des Programmes vacances-été);
-

- subventions et contributions : ↑ 437 277 \$ (notamment liée à l'ajustement de la contribution de la Ville au Super-PEPS pour les frais d'exploitation et d'occupation).

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Budget : 14,1 M\$

Effectif : 13,3 personnes/année

Le Bureau du développement touristique et des grands événements est le guichet unique qui soutient et facilite la réalisation des grands événements et des projets spéciaux afin de diversifier l'offre de l'animation urbaine aux citoyens de Québec et d'aider au développement de l'industrie touristique et cinématographique.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 135 951 \$;
- services professionnels et techniques : ↑ 590 006 \$ (notamment liée à la mise à niveau des budgets en services municipaux);
- locations et réparations : ↑ 218 835 \$;
- subventions et contributions : ↓ 5 857 857 \$ (notamment liée à l'abolition de l'entente liant la Ville et le gouvernement du Québec en regard de la subvention pour les grands événements pour 5,0 M\$).

OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC

Budget : 16,7 M\$

Effectif : 64,8 personnes/année

En tant qu'association touristique régionale (ATR) de Québec et assumant les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de l'industrie, l'Office doit contribuer activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

À titre d'ATR, la Ville reçoit, du gouvernement du Québec, différentes subventions provenant de divers ministères.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : aucun puisque l'OTQ récupère déjà 100% de la TVQ étant donné ses activités commerciales;
 - rémunération : ↓ 261 919 \$ (notamment liée à des abolitions de postes découlant de la restructuration de l'accueil);
 - téléphonie, publicité et promotion : ↓ 1 263 009 \$ (notamment liée à la diminution de dépenses provenant de l'anticipation de la réduction de revenus autonomes);
 - services professionnels et techniques : ↑ 253 100 \$ (notamment liée à l'impartition du Bureau d'accueil);
 - subventions et contributions : ↑ 673 292 \$ (notamment liée à la restructuration de programmes de développement).
-

EXPOCITÉ

Budget : 13,8 M\$

Effectif : 115,7 personnes/année

Ce service est responsable de la gestion, sur une base commerciale, d'un ensemble d'infrastructures et d'activités. Il offre à la population des activités de loisir, de divertissement, de sport et d'affaires. Il met à la disposition d'organismes des services, des espaces et des équipements de grande qualité.

ExpoCité a été intégré au budget de fonctionnement de la Ville en 2011.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : aucun puisque ExpoCité récupère déjà 100% de la TVQ étant donné ses activités commerciales;
- transfert de certaines responsabilités d'ExpoCité vers les services centraux : ▼ 2 415 614 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce secteur d'activité intègre l'ensemble des activités économiques relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme. Il regroupe également les dépenses pour l'élaboration de divers programmes en vue de favoriser la situation économique du territoire. Plus particulièrement, les dépenses de ce secteur sont liées à la recherche, à l'élaboration, à la planification, à la gestion et à la participation financière en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement industriel et commercial.

De même, ce secteur inclut les activités regroupant les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, aux matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement.

Sont aussi comprises dans ce secteur les activités de planification, d'organisation et d'entretien des réseaux routiers et de ses accessoires périphériques.

Le budget 2014 associé à ce secteur totalise 105,2 M\$, en hausse de 1,4 M\$. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, il aurait été de 107,6 M\$.

Tableau 32 – Développement durable
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Développement durable | | | | | |
| Aménagement du territoire | 6,0 | 5,7 | 6,2 | 6,1 | 6,2 |
| Développement économique | 14,7 | 16,2 | 14,7 | 15,2 | 16,3 |
| Environnement | 13,3 | 12,6 | 12,9 | 12,8 | 13,0 |
| Travaux publics | 56,8 | 57,7 | 60,2 | 59,0 | 58,9 |
| Ingénierie | <u>10,5</u> | <u>10,3</u> | <u>10,7</u> | <u>10,7</u> | <u>10,8</u> |
| Total développement durable | <u>101,3</u> | <u>102,5</u> | <u>104,7</u> | <u>103,8</u> | <u>105,2</u> |

La hausse budgétaire de 1,4 M\$ est majoritairement liée aux activités des services des Travaux publics et du Développement économique. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Budget : 6,2 M\$

Effectif : 81,7 personnes/année

Ce service assure la mise en oeuvre et la révision du plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville. Il définit les règles du développement et du design urbain et en supervise l'application. Il veille à l'harmonie du paysage architectural de la ville et s'assure de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine. Il conçoit et gère le réseau routier. Il collabore avec la direction de chaque arrondissement pour la délivrance et le contrôle des permis ainsi que pour la gestion de la circulation et du stationnement.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 27 398 \$;
- rémunération : ↑ 88 417 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget : 16,3 M\$

Effectif : 45,0 personnes/année

La mission du Service du développement économique est d'élaborer des politiques et de favoriser, en partenariat avec le milieu, le développement de la ville dans les domaines de l'habitation, de l'industrie, du commerce et des services. À cet effet, il élabore et administre des programmes et des services-conseils en soutien au développement de l'économie et de l'habitation. Il suscite de nouveaux investissements, l'implantation de nouvelles entreprises et la réalisation de nouveaux projets résidentiels sur le territoire municipal. Il fait la promotion de Québec comme milieu de vie et d'affaires.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 18 057 \$;
- subventions et contributions : ↓ 124 996 \$ (notamment liée à la mise en place d'un nouveau programme de soutien financier pour les Sociétés de développement commercial par la réserve d'appui au développement économique et à une compression dans la subvention versée à Québec International);
- fonds réservés : ↑ 1 350 000 \$ (notamment liée à la réduction en 2013, non récurrente en 2014, de la subvention du Bureau de la Capitale-Nationale pour la Stratégie de développement économique de la ville).

ENVIRONNEMENT

Budget : 13,0 M\$

Effectif : 82,5 personnes/année

Le Service de l'environnement élabore et met en œuvre les politiques et les programmes requis pour conserver, protéger et assurer la qualité de l'environnement, notamment dans les domaines de l'eau, de l'air et des sols. Il prépare des programmes pour la mise en valeur et le contrôle de la qualité des espaces verts et des milieux naturels. Il contrôle également la qualité de l'eau potable ainsi que le niveau de bruit.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 464 466 \$;
- rémunération : ↓ 247 998 \$ (notamment liée à un transfert budgétaire, vers les services techniques, pour couvrir l'Entente avec la Société de développement de la rivière St-Charles et l'ajout de sentiers et de sites à entretenir);
- services professionnels et techniques : ↑ 884 881 \$ (notamment liée à un transfert budgétaire provenant de la rémunération pour couvrir l'Entente avec la Société de développement de la rivière St-Charles et l'ajout de sentiers et de sites à entretenir);
- énergie et fournitures : ↓ 126 447 \$ (notamment liée à un reclassement budgétaire vers les services techniques).

TRAVAUX PUBLICS

Budget : 58,9 M\$

Effectif : 219,3 personnes/année

Ce service gère le fonctionnement de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement, des déchetteries, des stations de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées. Il élabore, en collaboration avec la direction de chaque arrondissement, les programmes relevant de la compétence d'un conseil d'arrondissement relativement à la fourniture de l'eau, à l'entretien des réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à l'enlèvement de la neige, des ordures ménagères et des matières résiduelles, à l'entretien général des voies et des lieux publics. La réalisation de ces programmes est de la responsabilité des arrondissements.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 1 794 115 \$;
- rémunération : ↑ 657 174 \$ (notamment liée à la création de postes);
- services professionnels et techniques : ↑ 764 897 \$ (notamment liée à l'ajustement de différents contrats);
- énergie et fournitures : ↑ 337 207 \$ (notamment liée à l'ajustement de différents contrats et au changement de désinfectant à l'UTE de Québec).

INGÉNIERIE

Budget : 10,8 M\$

Effectif : 150,2 personnes/année

Ce service identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues, le tout en concertation avec les autres services de la Ville. Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelles sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des services d'utilités publiques.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 23 111 \$;
- rémunération : ↑ 153 216 \$ (notamment liée à des compressions budgétaires effectuées en 2013, mais non répétitives en 2014 et à des délais dans la dotation de postes).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, cette fonction regroupe toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

Le budget 2014 alloué à cette fonction atteint 126,9 M\$, en hausse de 3,0 M\$. Toutefois, n'eût été de l'impact de la récupération partielle de la TVQ, il aurait été de 127,3 M\$.

Tableau 33 – Sécurité publique

(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|--------------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Sécurité publique | | | | | |
| Protection contre l'incendie | 36,0 | 36,3 | 37,6 | 37,1 | 37,0 |
| Police | 79,1 | 85,6 | 85,3 | 86,1 | 89,2 |
| Bureau de la sécurité civile | 0,5 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,7 |
| Total sécurité publique | 115,6 | 122,7 | 123,6 | 123,9 | 126,9 |

L'augmentation budgétaire de 3,0 M\$ est particulièrement liée aux activités du Service de la police. Les principales variations pour chaque unité administrative se résument comme suit :

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Budget : 37,0 M\$

Effectif : 465,2 personnes/année

Le Service de protection contre l'incendie assure, par la prévention et une intervention rapide, la protection des personnes et des biens lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou d'autres causes. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 156 747 \$;
- rémunération : ↑ 323 858 \$ (notamment liée à des ajustements salariaux, aux augmentations d'échelons et à la création d'un nouveau poste);
- téléphonie, publicité et promotion : ↓ 150 000 \$ (notamment liée à l'acquisition d'un nouveau système de communication en 2013, mais non récurrent en 2014).

POLICE

Budget : 89,2 M\$

Effectif : 966,2 personnes/année

Ce service maintient la paix et l'ordre, prévient le crime et les infractions, en recherche les auteurs et les cite à comparaître en justice et protège les personnes et les biens. Il favorise le maintien d'un climat de sécurité publique.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 283 205 \$;
- rémunération : ↑ 3 326 244 \$ (notamment liée au transfert d'employés auparavant traités sur des projets recouvrables, aux augmentations salariales et aux augmentations d'échelons);
- frais de déplacement et de représentation : ↑ 116 570 \$ (notamment liée à la préparation du colloque de l'Association canadienne des chefs de police, prévu en 2015);
- ameublement, équipement, machinerie et véhicules : ↓ 105 000 \$ (notamment liée à l'acquisition d'équipement spécialisé et pour la gestion d'événements spéciaux).

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 5,1 personnes/année

Le Bureau de la sécurité civile veille à ce que la population de Québec, les directions d'arrondissement et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre. S'il se produisait une catastrophe, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants dans l'application du Plan de sécurité civile de la Ville. De plus, il encourage, auprès de la population et du personnel de la Ville, l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile. Enfin, il assure la liaison avec ses partenaires en matière de sécurité civile.

Principales variations budgétaires du service :

- impact budgétaire du remboursement partiel de la TVQ payée : ↓ 4 598 \$;
- budget comparable à 2013.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend l'ensemble des sommes que la Ville est tenue de verser pour rembourser le capital emprunté et pour payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il est prévu que le service de la dette brute de 2014 atteigne 294,4 M\$, soit une hausse de 11,1 M\$ en regard de 2013.

Tableau 34 – Service de la dette brute

(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Service de la dette brute | <u>275,1</u> | <u>272,5</u> | <u>281,0</u> | <u>283,3</u> | <u>294,4</u> |

L'analyse détaillée du service de la dette, de même que les causes entourant la hausse budgétaire de 11,1 M\$ sont présentées à la section « Immobilisations et dette » du présent document.

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. Selon la Politique de gestion de la dette, il est prévu de le porter progressivement à 175 M\$ par année, soit une majoration annuelle moyenne de 15 M\$.

Cependant, la Ville doit s'adapter aux changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ. Dans le respect de sa planification financière, elle continue d'augmenter ses PCI, mais, exceptionnellement en 2014, ceux-ci prennent la forme d'un remboursement de la TVQ. Un mode de financement supplémentaire est présenté au PTI et il se reflète également dans le budget de fonctionnement (par le biais des PCI).

Les modalités de remboursement de la TVQ ayant été diffusées tard cet automne, il a été impossible de faire refléter le changement directement dans les projets du PTI. À compter de 2015, le remboursement de TVQ sera évalué pour chaque projet du PTI. Ils seront conséquemment présentés déduction faite du remboursement de la TVQ. Les PCI poursuivront leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Il n'y a pas de modification dans la planification financière de la Ville.

Tableau 35 – Paiement comptant d'immobilisations

(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Paiement comptant d'immobilisations | <u>23,2</u> | <u>36,1</u> | <u>53,5</u> | <u>53,5</u> | <u>51,2</u> |

Principale variation budgétaire :

- Conséquemment aux changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, la Ville continue d'augmenter ses PCI, mais, exceptionnellement en 2014, une partie de ceux-ci prennent la forme d'un remboursement de la TVQ (17,3 M\$). Ainsi, l'effet net est une diminution des PCI de -2,3 M\$.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

Tableau 36 – Cotisations de l'employeur
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Cotisations de l'employeur | | | | | |
| Charges sociales | 32,3 | 37,4 | 37,7 | 37,8 | 37,5 |
| Régimes de retraite | | | | | |
| Charge des services courants | 34,3 | 35,4 | 38,2 | 38,2 | 37,7 |
| Charge d'équilibre | <u>49,3</u> | <u>56,3</u> | <u>69,8</u> | <u>69,8</u> | <u>82,6</u> |
| Total régimes de retraite | 83,6 | 91,7 | 108,0 | 108,0 | 120,3 |
| Autres cotisations | <u>14,2</u> | <u>15,1</u> | <u>12,2</u> | <u>13,3</u> | <u>13,3</u> |
| Total cotisations de l'employeur | <u>130,1</u> | <u>144,2</u> | <u>157,9</u> | <u>159,1</u> | <u>171,1</u> |

Principale variation budgétaire :

- hausse de la contribution aux régimes de retraite pour 12,3 M\$, incluant une augmentation de 2,3 M\$ attribuable à la dotation annuelle de la réserve financière pour le remboursement du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ex-Ville de Québec;

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics dont des organismes municipaux, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes.

La dépense liée au transport en commun est une quote-part du coût des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

Tableau 37 – Contributions aux organismes
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Contributions aux organismes | | | | | |
| Transport en commun | 93,8 | 93,8 | 99,9 | 99,9 | 104,9 |
| Communauté métropolitaine de Québec | 2,2 | 2,2 | 2,3 | 2,3 | 2,4 |
| Office municipal d'habitation de Québec | 2,8 | 3,0 | 3,4 | 3,6 | 4,4 |
| Autres organismes | <u>1,7</u> | <u>2,1</u> | <u>1,7</u> | <u>1,8</u> | <u>2,1</u> |
| Total contributions aux organismes | <u>100,5</u> | <u>101,1</u> | <u>107,3</u> | <u>107,6</u> | <u>113,8</u> |

Principale variation budgétaire :

- hausse de la contribution au transport en commun pour 5,0 M\$. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, la contribution de la Ville aurait été de 3,0 M\$ supplémentaire;

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer, l'équité salariale, le programme d'attrition, etc. Ces frais incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités, etc.). La provision pour indemnités fait aussi partie de ces dépenses.

Tableau 38 – Autres frais

(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé 2013 | Budget | |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2011 | 2012 | | 2013 | 2014 |
| Autres frais | | | | | |
| Contingent | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 4,0 | 3,0 |
| Créances douteuses | 0,6 | 5,7 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Divers autres frais | <u>29,9</u> | <u>36,4</u> | <u>29,8</u> | <u>27,1</u> | <u>25,4</u> |
| Total autres frais | <u>30,5</u> | <u>42,1</u> | <u>31,2</u> | <u>32,1</u> | <u>29,4</u> |

Principales variations budgétaires :

- diminution des divers autres frais pour -1,7 M\$ en lien avec le report de transactions liées à la vente de terrains;
- diminution du contingent pour -1,0 M\$ à la suite d'un ajustement selon les besoins réels autres que ceux liés aux grands événements.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

Les prochains tableaux montrent des exemples de calcul de la variation d'un compte de taxes, entre 2013 et 2014, pour un immeuble résidentiel. La variation tient compte des trois éléments suivants :

- augmentation générale des taxes de 1,7 %;
- harmonisation du fardeau fiscal dans certains secteurs;
- variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes.

VARIATION DU COMPTE DE TAXES

Le compte de taxes relatif à un immeuble varie d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs que l'on regroupe en deux catégories :

Variation découlant de décisions budgétaires :

Cette variation découle principalement de la hausse générale des taxes. Elle se reflète par un ajustement du taux de la taxe foncière ainsi que des tarifs par logement facturés pour les services d'aqueduc, d'égouts et de gestion des matières résiduelles.

Variation découlant de la situation financière des anciennes villes :

La Loi sur les fusions municipales de 2002 oblige la Ville de Québec à procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal de tous les secteurs (anciennes villes) formant la nouvelle Ville de Québec. Pour ce faire, la Ville augmente le taux de la taxe foncière, excluant la portion affectée au remboursement des dettes des anciennes villes, pour les secteurs se situant en dessous du taux moyen.

Par ailleurs, selon cette même loi, les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

La combinaison de ces facteurs détermine la variation d'un compte de taxes entre 2013 et 2014.

PROCESSUS D'HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Le processus mis en place par la Ville pour procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire consiste à augmenter les taxes dans les secteurs où le niveau de taxation se situe en dessous de la moyenne, puis à faire évoluer cette moyenne jusqu'à ce qu'elle atteigne graduellement le niveau des autres secteurs.

En 2014, le taux de la taxe foncière des immeubles résidentiels sera ainsi augmenté d'un maximum de 3 % dans le secteur de Vanier. Celui des secteurs de Beauport, Charlesbourg, Lac-Saint-Charles, Québec, Sainte-Foy et Sillery est également augmenté, mais à un niveau inférieur à 3 % afin qu'il soit maintenu au niveau moyen.

En maintenant une augmentation maximale de 3 % par année, sans considérer les effets possibles d'autres facteurs, le secteur de Saint-Émile devrait atteindre le niveau moyen en 2016 et celui de Vanier en 2018, soit en même temps que les autres secteurs où le fardeau fiscal doit être diminué.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 39 – Taux de taxation 2014
(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

| | Vanier | Lac St-Charles | Sillery | Beauport | Charles-bourg | Ste-Foy | Québec | St-Émile | Cap-Rouge | Loretteville | Val-Bélair |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base) | | | | | | | | | | | |
| Taxe foncière générale | 0,7773 | 0,8325 | 0,8325 | 0,8325 | 0,8325 | 0,8325 | 0,8325 | 0,8392 | 0,8759 | 0,8800 | 0,9252 |
| Taxe spéciale (dettes anciennes villes) | <u>0,0213</u> | <u>0,0046</u> | <u>0,0129</u> | <u>0,0173</u> | <u>0,0181</u> | <u>0,0267</u> | <u>0,0954</u> | <u>0,0160</u> | <u>0,0201</u> | <u>0,0636</u> | <u>0,0574</u> |
| Taux combinés | <u>0,7986</u> | <u>0,8371</u> | <u>0,8454</u> | <u>0,8498</u> | <u>0,8506</u> | <u>0,8592</u> | <u>0,9279</u> | <u>0,8552</u> | <u>0,8960</u> | <u>0,9436</u> | <u>0,9826</u> |
| Immeubles résidentiels de 6 logements et plus | | | | | | | | | | | |
| Taxe foncière générale | 0,8473 | 0,9074 | 0,9074 | 0,9074 | 0,9074 | 0,9074 | 0,9074 | 0,9147 | 0,9547 | 0,9592 | 1,0085 |
| Taxe spéciale (dettes anciennes villes) | <u>0,0232</u> | <u>0,0050</u> | <u>0,0141</u> | <u>0,0189</u> | <u>0,0197</u> | <u>0,0291</u> | <u>0,1040</u> | <u>0,0174</u> | <u>0,0219</u> | <u>0,0693</u> | <u>0,0626</u> |
| Taux combinés | <u>0,8705</u> | <u>0,9124</u> | <u>0,9215</u> | <u>0,9263</u> | <u>0,9271</u> | <u>0,9365</u> | <u>1,0114</u> | <u>0,9321</u> | <u>0,9766</u> | <u>1,0285</u> | <u>1,0711</u> |
| Immeubles non résidentiels | | | | | | | | | | | |
| Taxe foncière générale | 3,0273 | 3,0273 | 3,0273 | 3,0273 | 3,0273 | 3,0563 | 3,0273 | 3,0273 | 3,0484 | 3,0273 | 3,0273 |
| Taxe spéciale (dettes anciennes villes) | <u>0,0830</u> | <u>0,0167</u> | <u>0,0469</u> | <u>0,0629</u> | <u>0,0658</u> | <u>0,0980</u> | <u>0,3469</u> | <u>0,0577</u> | <u>0,0700</u> | <u>0,2188</u> | <u>0,1878</u> |
| Taux combinés | <u>3,1103</u> | <u>3,0440</u> | <u>3,0742</u> | <u>3,0902</u> | <u>3,0931</u> | <u>3,1543</u> | <u>3,3742</u> | <u>3,0850</u> | <u>3,1184</u> | <u>3,2461</u> | <u>3,2151</u> |
| Terrains vagues desservis | | | | | | | | | | | |
| Taxe foncière générale | 1,5546 | 1,6650 | 1,6650 | 1,6650 | 1,6650 | 1,6650 | 1,6650 | 1,6784 | 1,7518 | 1,7600 | 1,8504 |
| Taxe spéciale (dettes anciennes villes) | <u>0,0426</u> | <u>0,0092</u> | <u>0,0258</u> | <u>0,0346</u> | <u>0,0362</u> | <u>0,0534</u> | <u>0,1908</u> | <u>0,0320</u> | <u>0,0402</u> | <u>0,1272</u> | <u>0,1148</u> |
| Taux combinés | <u>1,5972</u> | <u>1,6742</u> | <u>1,6908</u> | <u>1,6996</u> | <u>1,7012</u> | <u>1,7184</u> | <u>1,8558</u> | <u>1,7104</u> | <u>1,7920</u> | <u>1,8872</u> | <u>1,9652</u> |

EXEMPLES DE VARIATION DU COMPTE DE TAXES POUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Tableau 40 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel
(en dollars)

| | Vanier | Lac St-Charles | Sillery | Beauport | Charlesbourg | Ste-Foy | Québec | St-Émile | Cap-Rouge | Loretteville | Val-Bélair |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Évaluation moyenne | 209 200 | 228 700 | 536 800 | 236 800 | 232 800 | 292 100 | 262 600 | 248 000 | 315 500 | 227 400 | 229 500 |
| Taxes 2014 | 2 097,67 | 2 341,45 | 4 965,11 | 2 439,33 | 2 407,20 | 2 959,47 | 2 863,67 | 2 547,90 | 3 253,88 | 2 572,75 | 2 682,07 |
| Taxes 2013 | <u>2 005,90</u> | <u>2 273,93</u> | <u>4 816,86</u> | <u>2 366,55</u> | <u>2 343,93</u> | <u>2 888,22</u> | <u>2 789,39</u> | <u>2 513,62</u> | <u>3 197,08</u> | <u>2 555,60</u> | <u>2 641,41</u> |
| Variation | 91,77 | 67,52 | 148,25 | 72,78 | 63,27 | 71,25 | 74,28 | 34,28 | 56,80 | 17,15 | 40,66 |
| | 4,58% | 2,97% | 3,08% | 3,08% | 2,70% | 2,47% | 2,66% | 1,36% | 1,78% | 0,67% | 1,54% |
| Évaluation à 200 000 \$ | | | | | | | | | | | |
| Taxes 2014 | 2 024,20 | 2 101,20 | 2 117,80 | 2 126,60 | 2 128,20 | 2 160,98 | 2 282,80 | 2 137,40 | 2 219,00 | 2 314,20 | 2 392,20 |
| Taxes 2013 | <u>1 936,20</u> | <u>2 041,40</u> | <u>2 058,80</u> | <u>2 064,20</u> | <u>2 073,00</u> | <u>2 110,30</u> | <u>2 224,80</u> | <u>2 108,60</u> | <u>2 180,80</u> | <u>2 298,40</u> | <u>2 356,00</u> |
| Variation | 88,00 | 59,80 | 59,00 | 62,40 | 55,20 | 50,68 | 58,00 | 28,80 | 38,20 | 15,80 | 36,20 |
| | 4,54% | 2,93% | 2,87% | 3,02% | 2,66% | 2,40% | 2,61% | 1,37% | 1,75% | 0,69% | 1,54% |
| Évaluation à 300 000 \$ | | | | | | | | | | | |
| Taxes 2014 | 2 822,80 | 2 938,30 | 2 963,20 | 2 976,40 | 2 978,80 | 3 027,97 | 3 210,70 | 2 992,60 | 3 115,00 | 3 257,80 | 3 374,80 |
| Taxes 2013 | <u>2 693,80</u> | <u>2 851,60</u> | <u>2 877,70</u> | <u>2 885,80</u> | <u>2 899,00</u> | <u>2 954,95</u> | <u>3 126,70</u> | <u>2 952,40</u> | <u>3 060,70</u> | <u>3 237,10</u> | <u>3 323,50</u> |
| Variation | 129,00 | 86,70 | 85,50 | 90,60 | 79,80 | 73,02 | 84,00 | 40,20 | 54,30 | 20,70 | 51,30 |
| | 4,79% | 3,04% | 2,97% | 3,14% | 2,75% | 2,47% | 2,69% | 1,36% | 1,77% | 0,64% | 1,54% |
| Évaluation à 400 000 \$ | | | | | | | | | | | |
| Taxes 2014 | 3 621,40 | 3 775,40 | 3 808,60 | 3 826,20 | 3 829,40 | 3 894,96 | 4 138,60 | 3 847,80 | 4 011,00 | 4 201,40 | 4 357,40 |
| Taxes 2013 | <u>3 451,40</u> | <u>3 661,80</u> | <u>3 696,60</u> | <u>3 707,40</u> | <u>3 725,00</u> | <u>3 799,60</u> | <u>4 028,60</u> | <u>3 796,20</u> | <u>3 940,60</u> | <u>4 175,80</u> | <u>4 291,00</u> |
| Variation | 170,00 | 113,60 | 112,00 | 118,80 | 104,40 | 95,36 | 110,00 | 51,60 | 70,40 | 25,60 | 66,40 |
| | 4,93% | 3,10% | 3,03% | 3,20% | 2,80% | 2,51% | 2,73% | 1,36% | 1,79% | 0,61% | 1,55% |

Les tableaux ci-dessus présentent des exemples de variation du compte de taxes pour des résidences unifamiliales, calculée en fonction des taux de taxe proposés en 2014. Les montants et pourcentages de variation illustrés ci-dessus ne peuvent pas être appliqués à tous les immeubles d'un même secteur.

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 41 – Tarification pour les matières résiduelles
(en dollars)

| | 2013 | 2014 | Écart |
|--|--------|--------|--------|
| Secteur résidentiel | | | |
| ~ tarif par logement | 161,00 | 163,00 | 2,00 |
| ~ tarif par chambre | 54,00 | 54,00 | 0,00 |
| Secteur non résidentiel | | | |
| Immeubles <u>sans</u> conteneur à déchets | | | |
| ~ tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment | 0,2525 | 0,2585 | 0,0060 |
| ~ tarif annuel minimum | 215,00 | 220,00 | 5,00 |
| Immeubles <u>avec</u> conteneur à déchets | | | |
| ~ transroulier (par tonne métrique)* | 172,00 | 136,00 | -36,00 |
| ~ transroulier (par transport) | 0,00 | 165,00 | 165,00 |
| ~ autres types de contenant (par tonne métrique) | 209,00 | 214,00 | 5,00 |

* Le tarif 2013 inclut les frais de transport.

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS

Tableau 42 – Tarification pour l'aqueduc et les égouts
(en dollars)

| | 2013 | 2014 | Écart |
|---------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Secteur résidentiel | | | |
| Tarif par logement | | | |
| ~ aqueduc | 120,00 | 123,00 | 3,00 |
| ~ égouts | <u>140,00</u> | <u>141,00</u> | <u>1,00</u> |
| | <u>260,00</u> | <u>264,00</u> | <u>4,00</u> |
| Tarif par chambre | | | |
| ~ aqueduc | 40,00 | 41,00 | 1,00 |
| ~ égouts | <u>47,00</u> | <u>47,00</u> | <u>0,00</u> |
| | <u>87,00</u> | <u>88,00</u> | <u>1,00</u> |
| Secteur non résidentiel | | | |
| Immeubles avec compteurs d'eau | | | |
| ~ tarif par mètre cube d'eau | 0,3862 | 0,3952 | 0,0090 |
| ~ tarif par 100 \$ d'évaluation | 0,1948 | 0,1986 | 0,0038 |
| Immeubles sans compteur d'eau | | | |
| ~ tarif par 100 \$ d'évaluation | 0,2866 | 0,2921 | 0,0055 |

DÉPENSES PAR OBJET

L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toutes autres dépenses. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique des dépenses par secteur d'activité.

Tableau 43 – Évolution des dépenses par objet
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Rémunération globale | 483,3 | 492,7 | 508,4 | 509,5 | 529,6 |
| Service de la dette brute | 275,1 | 272,5 | 281,0 | 283,3 | 294,4 |
| Autres dépenses | <u>456,7</u> | <u>489,9</u> | <u>520,8</u> | <u>520,4</u> | <u>509,8</u> |
| Total dépenses avant éléments extrabudg. | <u>1 215,1</u> | <u>1 255,1</u> | <u>1 310,2</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |

Le tableau précédent démontre l'évolution des dépenses par objet des deux dernières années, une estimation des résultats de l'année en cours, de même que les prévisions budgétaires de l'année courante et de la prochaine année.

Ce système de classification permet de constater que la rémunération globale et le service de la dette brute comptent pour plus de la moitié des dépenses de la Ville.

En 2014, il est prévu que la rémunération globale représente 39,7% du total des dépenses de fonctionnement.

Le service de la dette brute par rapport au total des dépenses avant les éléments extrabudgétaires devrait atteindre 22,1% en 2014.

Ces proportions sont comparables au dernier budget.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2014, il est prévu que la rémunération globale atteigne 529,6 M\$, soit 39,7% du budget de fonctionnement. Il s'agit d'une hausse de 20,1 M\$, soit 3,9% par rapport au budget 2013. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, la proportion de la rémunération globale par rapport au budget de fonctionnement aurait été de 38,9%.

Le tableau suivant présente l'évolution de la rémunération globale.

Tableau 44 – Évolution de la rémunération globale
(en millions de dollars)

| | Réal | | Estimé | Budget | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Rémunération | 353,2 | 348,5 | 350,5 | 350,4 | 358,5 |
| Cotisations de l'employeur | | | | | |
| Régimes de retraite : | | | | | |
| ~ charge des services courants | 34,3 | 35,4 | 38,2 | 38,2 | 37,7 |
| ~ charge d'équilibre | <u>49,3</u> | <u>56,3</u> | <u>69,8</u> | <u>69,8</u> | <u>82,6</u> |
| Total régimes de retraite | 83,6 | 91,7 | 108,0 | 108,0 | 120,3 |
| Charges sociales et autres cotisations | <u>46,5</u> | <u>52,5</u> | <u>49,9</u> | <u>51,1</u> | <u>50,8</u> |
| Total cotisations de l'employeur | 130,1 | 144,2 | 157,9 | 159,1 | 171,1 |
| Total rémunération globale | <u>483,3</u> | <u>492,7</u> | <u>508,4</u> | <u>509,5</u> | <u>529,6</u> |

RÉMUNÉRATION

Les rémunérations régulière, occasionnelle et supplémentaire sont prévues par les unités administratives, tandis que les autres rémunérations sont traitées sous la rubrique « Autres frais ». Il s'agit d'ajustements de provisions liés à la rémunération.

Par rapport au budget 2013, la rémunération devrait augmenter de 8,1 M\$, soit 2,3%, en 2014 pour atteindre 358,5 M\$. Cette hausse inclut les augmentations d'échelons pour l'ensemble des employés de la Ville et la progression salariale du Service de police uniquement. À la suite du non-renouvellement de plusieurs conventions collectives, aucune augmentation salariale n'est prévue pour les autres groupes puisqu'il n'y a pas de garantie, pour la Ville, quant à l'obtention de gains au plan des régimes de retraite et des avantages sociaux. Par ailleurs, 36 personnes/année, auparavant traitées sur des projets recouvrables, ont été ramenées au budget de fonctionnement.

COTISATION DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

Par rapport au budget 2013, les cotisations de l'employeur devraient augmenter de 7,5% en 2014 pour atteindre 171,1 M\$; ceci étant principalement attribuable à la hausse des charges liées aux régimes de retraite.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

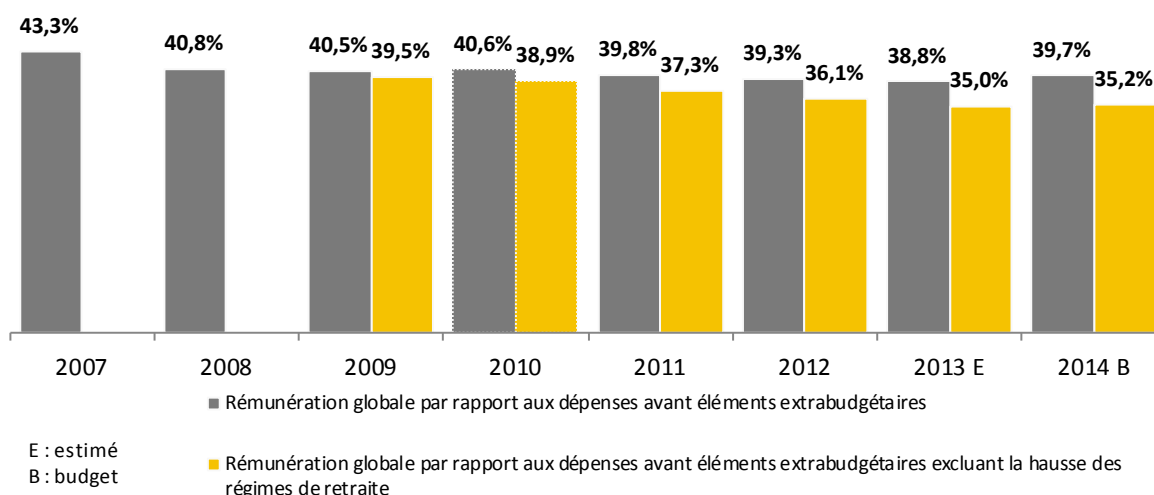
La hausse budgétaire de 20,1 M\$ de la rémunération globale de 2014, par rapport au budget 2013, s'explique principalement par :

- la hausse des dépenses liées aux cotisations de l'employeur pour 12,0 M\$ et, plus spécifiquement, l'augmentation des charges liées aux régimes de retraite pour 12,3 M\$;
- l'augmentation de la rémunération pour 8,1 M\$.

Le graphique suivant illustre l'évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement avant les éléments extrabudgétaires. Il s'agit du poste de dépenses le plus important. Il compte pour 39,7% des dépenses de fonctionnement avant éléments extrabudgétaires. En excluant la hausse propre aux régimes de retraite, cette proportion passe à 35,2%. N'eût été des changements imposés par le gouvernement du Québec en regard du remboursement partiel de la TVQ, cette proportion aurait été de 38,9% au lieu de 39,7%.

Selon les objectifs fixés en 2007, la Ville poursuit sa planification afin d'avoir un meilleur contrôle de sa rémunération globale, et ce, malgré les fluctuations des marchés financiers et l'impact ressenti sur les régimes de retraite.

Graphique 5 – Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement



EFFECTIF

L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. L'effectif est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Tableau 45 – Évolution de l'effectif
(en personnes/année)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Régulier | 4 094 | 4 056 | n/d | 4 288 | 4 287 |
| Occasionnel | <u>1 252</u> | <u>1 129</u> | <u>n/d</u> | <u>782</u> | <u>774</u> |
| Effectif total | <u>5 346</u> | <u>5 185</u> | <u>n/d</u> | <u>5 070</u> | <u>5 061</u> |

Le plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018 prévoit l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants, et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. Conformément au plan, il est prévu que l'effectif de 2014 atteigne 5 061 p.a., soit en dessous de l'objectif visé de 5 028 p.a.

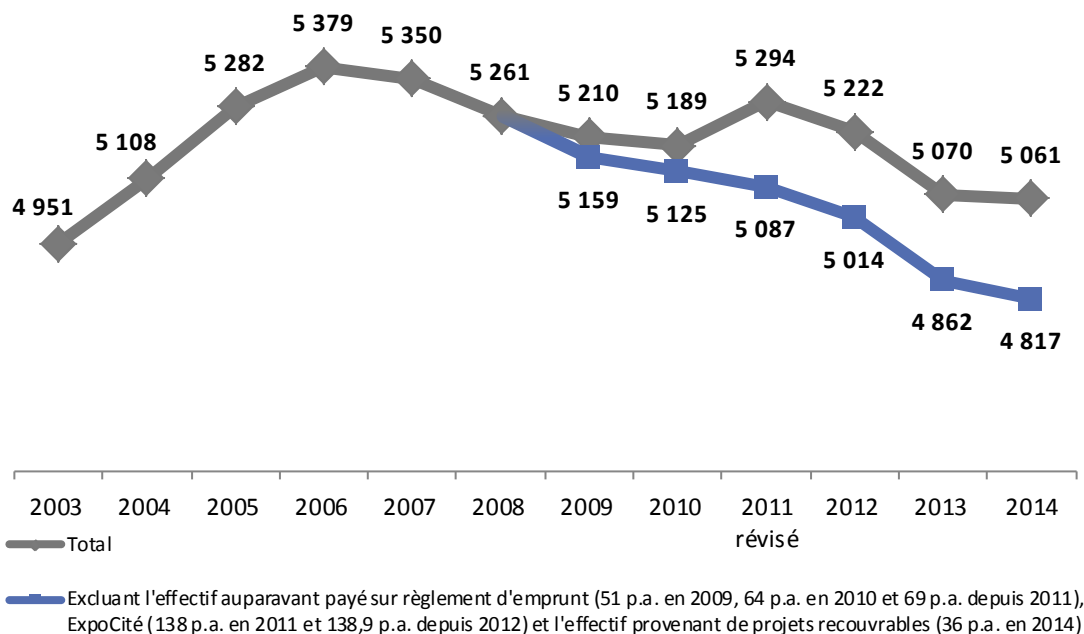
Lors de la préparation du budget, 36 p.a., auparavant traitées sur des projets recouvrables, ont dû être ramenées au budget de fonctionnement.

| Plan quinquennal de main-d'œuvre 2013-2018 | Pers./année |
|--|---------------------|
| Effectif du Budget 2013 | 5 070 |
| 185 départs à la retraite / 3 | -62 |
| Créations de postes pour de nouveaux besoins | <u>20</u> |
| Effectif du Budget 2014 : Objectif visé | <u>5 028</u> |
| Effectif ajusté du Budget 2014 | 5 025 |
| Effectif auparavant traité sur des projets recouvrables ramené au budget de fonctionnement | <u>36</u> |
| Effectif du Budget 2014 | <u>5 061</u> |

En 2014, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt (69 p.a.), l'intégration d'ExpoCité (139 p.a.) et l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables (36 p.a.), l'effectif prévu pour 2014 est de 4 817 p.a.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'effectif selon les budgets adoptés.

Graphique 6 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés



Le tableau suivant détaille la répartition de l'effectif entre les différentes unités administratives. En 2014, l'effectif régulier totalise 4 287,1 p.a. et l'effectif occasionnel 773,7 p.a. pour un effectif total de 5 060,8 p.a.

Les tableaux qui suivent démontrent les exercices permettant d'établir les prévisions d'effectif régulier et occasionnel. Celles-ci sont obtenues à partir de l'effectif autorisé au précédent budget et actualisées avant la préparation du nouveau budget. De celui-ci, sont d'abord retranchées les abolitions de postes et sont ensuite ajoutées les créations de nouveaux postes. En effet, lors de l'exercice budgétaire, toutes les unités administratives soumettent des compressions ainsi que des nouvelles demandes budgétaires. Les abolitions de postes sont comprises dans les compressions, tandis que les créations de postes sont incluses dans les nouvelles demandes.

En 2014, 36 p.a., auparavant traitées sur des projets recouvrables, ont dû être ramenées au budget de fonctionnement, soit 24 p.a. au Service de police et 12 p.a. chez ExpoCité.

L'effectif des services de proximité (arrondissements) diminue, entre autres, à la suite du transfert des activités liées aux bibliothèques vers le Service de la culture, de l'impartition des activités du domaine Maizeret, du centre Mgr Bouffard, du Programme vacances-été de l'Arrondissement Charlesbourg et de départs à la retraite.

L'effectif du Service de la culture est en augmentation à la suite du transfert des activités liées aux bibliothèques provenant des services de proximité (arrondissements).

Tableau 46 – Répartition de l'effectif
(en personnes/année)

| | Budget 2013 | | | Budget 2014 | | | Écart | | |
|--|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Régulier | Occasion. | Total | Régulier | Occasion. | Total | Régulier | Occasion. | Total |
| Services administratifs | | | | | | | | | |
| Conseil municipal | 1,0 | 7,0 | 8,0 | 1,0 | 9,0 | 10,0 | 0,0 | 2,0 | 2,0 |
| Direction générale | 19,0 | 2,2 | 21,2 | 19,0 | 3,1 | 22,1 | 0,0 | 0,9 | 0,9 |
| Vision stratégique et performance org. | 9,0 | 3,0 | 12,0 | 14,0 | 2,2 | 16,2 | 5,0 | -0,8 | 4,2 |
| Vérificateur général | 5,6 | 0,0 | 5,6 | 7,6 | 0,0 | 7,6 | 2,0 | 0,0 | 2,0 |
| Bureau de l'ombudsman | 2,0 | 0,0 | 2,0 | 2,0 | 0,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bureau des relations internationales | 8,0 | 0,5 | 8,5 | 8,0 | 0,5 | 8,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Ressources humaines | 108,0 | 12,4 | 120,4 | 106,0 | 9,1 | 115,1 | -2,0 | -3,3 | -5,3 |
| Finances | 90,0 | 1,5 | 91,5 | 89,0 | 1,5 | 90,5 | -1,0 | 0,0 | -1,0 |
| Commissariat aux incendies | <u>3,0</u> | <u>1,3</u> | <u>4,3</u> | <u>3,0</u> | <u>1,4</u> | <u>4,4</u> | <u>0,0</u> | <u>0,1</u> | <u>0,1</u> |
| Total services administratifs | 245,6 | 27,9 | 273,5 | 249,6 | 26,8 | 276,4 | 4,0 | -1,1 | 2,9 |
| Services de proximité | | | | | | | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 228,2 | 89,8 | 318,0 | 223,2 | 81,1 | 304,3 | -5,0 | -8,7 | -13,7 |
| Arrondissement des Rivières | 149,7 | 45,2 | 194,9 | 144,0 | 40,0 | 184,0 | -5,7 | -5,2 | -10,9 |
| Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 249,1 | 140,3 | 389,4 | 222,6 | 148,1 | 370,7 | -26,5 | 7,8 | -18,7 |
| Arrondissement Charlesbourg | 133,6 | 73,2 | 206,8 | 121,0 | 43,2 | 164,2 | -12,6 | -30,0 | -42,6 |
| Arrondissement Beauport | 141,2 | 66,8 | 208,0 | 134,4 | 62,9 | 197,3 | -6,8 | -3,9 | -10,7 |
| Arrondissement La Haute-St-Charles | <u>180,2</u> | <u>81,5</u> | <u>261,7</u> | <u>165,1</u> | <u>71,7</u> | <u>236,8</u> | <u>-15,1</u> | <u>-9,8</u> | <u>-24,9</u> |
| Total services de proximité | 1 082,0 | 496,8 | 1 578,8 | 1 010,3 | 447,0 | 1 457,3 | -71,7 | -49,8 | -121,5 |
| Innovation et services de soutien | | | | | | | | | |
| Affaires juridiques | 68,0 | 2,6 | 70,6 | 69,0 | 4,5 | 73,5 | 1,0 | 1,9 | 2,9 |
| Communications | 35,0 | 2,0 | 37,0 | 37,0 | 2,0 | 39,0 | 2,0 | 0,0 | 2,0 |
| Technologies de l'information et télécom. | 181,0 | 2,4 | 183,4 | 180,5 | 5,4 | 185,9 | -0,5 | 3,0 | 2,5 |
| Évaluation | 68,8 | 19,1 | 87,9 | 71,8 | 20,0 | 91,8 | 3,0 | 0,9 | 3,9 |
| Greffe et archives | 32,0 | 3,7 | 35,7 | 30,0 | 4,7 | 34,7 | -2,0 | 1,0 | -1,0 |
| Approvisionnements | 67,0 | 4,2 | 71,2 | 66,0 | 5,2 | 71,2 | -1,0 | 1,0 | 0,0 |
| Greffe de la cour municipale | 47,0 | 7,0 | 54,0 | 47,0 | 7,0 | 54,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Gestion des immeubles | 304,9 | 11,9 | 316,8 | 303,9 | 9,5 | 313,4 | -1,0 | -2,4 | -3,4 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>157,0</u> | <u>1,0</u> | <u>158,0</u> | <u>155,0</u> | <u>0,0</u> | <u>155,0</u> | <u>-2,0</u> | <u>-1,0</u> | <u>-3,0</u> |
| Total services de soutien | 960,7 | 53,9 | 1 014,6 | 960,2 | 58,3 | 1 018,5 | -0,5 | 4,4 | 3,9 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | | | | | | | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 15,5 | 0,5 | 16,0 | 16,5 | 0,5 | 17,0 | 1,0 | 0,0 | 1,0 |
| Culture | 16,8 | 0,0 | 16,8 | 68,6 | 0,0 | 68,6 | 51,8 | 0,0 | 51,8 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 12,0 | 2,0 | 14,0 | 14,0 | 0,0 | 14,0 | 2,0 | -2,0 | 0,0 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 8,0 | 4,5 | 12,5 | 8,0 | 5,3 | 13,3 | 0,0 | 0,8 | 0,8 |
| Office du tourisme de Québec | 45,2 | 24,0 | 69,2 | 42,2 | 22,6 | 64,8 | -3,0 | -1,4 | -4,4 |
| ExpoCité | <u>19,0</u> | <u>74,2</u> | <u>93,2</u> | <u>25,0</u> | <u>90,7</u> | <u>115,7</u> | <u>6,0</u> | <u>16,5</u> | <u>22,5</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | 116,5 | 105,2 | 221,7 | 174,3 | 119,1 | 293,4 | 57,8 | 13,9 | 71,7 |
| Développement durable | | | | | | | | | |
| Aménagement du territoire | 70,0 | 10,6 | 80,6 | 71,0 | 10,7 | 81,7 | 1,0 | 0,1 | 1,1 |
| Développement économique | 44,8 | 1,2 | 46,0 | 43,8 | 1,2 | 45,0 | -1,0 | 0,0 | -1,0 |
| Environnement | 61,0 | 14,3 | 75,3 | 59,7 | 22,8 | 82,5 | -1,3 | 8,5 | 7,2 |
| Travaux publics | 188,0 | 20,5 | 208,5 | 197,0 | 22,3 | 219,3 | 9,0 | 1,8 | 10,8 |
| Ingénierie | <u>148,2</u> | <u>4,0</u> | <u>152,2</u> | <u>146,2</u> | <u>4,0</u> | <u>150,2</u> | <u>-2,0</u> | <u>0,0</u> | <u>-2,0</u> |
| Total développement durable | 512,0 | 50,6 | 562,6 | 517,7 | 61,0 | 578,7 | 5,7 | 10,4 | 16,1 |
| Sécurité publique | | | | | | | | | |
| Protection contre l'incendie | 464,0 | 0,2 | 464,2 | 465,0 | 0,2 | 465,2 | 1,0 | 0,0 | 1,0 |
| Police | 902,0 | 47,7 | 949,7 | 905,0 | 61,2 | 966,2 | 3,0 | 13,5 | 16,5 |
| Bureau de la sécurité civile | <u>5,0</u> | <u>0,0</u> | <u>5,0</u> | <u>5,0</u> | <u>0,1</u> | <u>5,1</u> | <u>0,0</u> | <u>0,1</u> | <u>0,1</u> |
| Total sécurité publique | 1 371,0 | 47,9 | 1 418,9 | 1 375,0 | 61,5 | 1 436,5 | 4,0 | 13,6 | 17,6 |
| Total effectif | <u>4 287,8</u> | <u>782,3</u> | <u>5 070,1</u> | <u>4 287,1</u> | <u>773,7</u> | <u>5 060,8</u> | <u>-0,7</u> | <u>-8,6</u> | <u>-9,3</u> |

Tableau 47 – Variation de l'effectif régulier
(en personnes/année)

| | Effectif régulier Budget 2013 | Évolution de l'effectif en 2013 | Abolitions de postes | Créations de postes | Effectif régulier Budget 2014 | Écart 2014-2013 |
|--|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------|
| Services administratifs | | | | | | |
| Conseil municipal | 1,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 1,0 | 0,0 |
| Direction générale | 19,0 | 19,0 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | 0,0 |
| Vision stratégique et performance org. | 9,0 | 11,0 | 1,0 | 4,0 | 14,0 | 5,0 |
| Vérificateur général | 5,6 | 7,6 | 0,0 | 0,0 | 7,6 | 2,0 |
| Bureau de l'ombudsman | 2,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 2,0 | 0,0 |
| Bureau des relations internationales | 8,0 | 8,0 | 0,0 | 0,0 | 8,0 | 0,0 |
| Ressources humaines | 108,0 | 109,0 | 3,0 | 0,0 | 106,0 | -2,0 |
| Finances | 90,0 | 93,0 | 4,0 | 0,0 | 89,0 | -1,0 |
| Commissariat aux incendies | <u>3,0</u> | <u>3,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>3,0</u> | <u>0,0</u> |
| Total services administratifs | 245,6 | 253,6 | 8,0 | 4,0 | 249,6 | 4,0 |
| Services de proximité | | | | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 228,2 | 228,2 | 7,0 | 2,0 | 223,2 | -5,0 |
| Arrondissement des Rivières | 149,7 | 146,0 | 2,0 | 0,0 | 144,0 | -5,7 |
| Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge | 249,1 | 224,6 | 2,0 | 0,0 | 222,6 | -26,5 |
| Arrondissement Charlesbourg | 133,6 | 118,0 | 0,0 | 3,0 | 121,0 | -12,6 |
| Arrondissement Beauport | 141,2 | 133,4 | 1,0 | 2,0 | 134,4 | -6,8 |
| Arr. La Haute-St-Charles | <u>180,2</u> | <u>165,1</u> | <u>2,0</u> | <u>2,0</u> | <u>165,1</u> | <u>-15,1</u> |
| Total services de proximité | 1 082,0 | 1 015,3 | 14,0 | 9,0 | 1 010,3 | -71,7 |
| Innovation et services de soutien | | | | | | |
| Affaires juridiques | 68,0 | 69,0 | 1,0 | 1,0 | 69,0 | 1,0 |
| Communications | 35,0 | 36,0 | 2,0 | 3,0 | 37,0 | 2,0 |
| Technologies de l'infor. et télécomm. | 181,0 | 180,5 | 0,0 | 0,0 | 180,5 | -0,5 |
| Évaluation | 68,8 | 70,8 | 0,0 | 1,0 | 71,8 | 3,0 |
| Greffe et archives | 32,0 | 31,0 | 2,0 | 1,0 | 30,0 | -2,0 |
| Approvisionnements | 67,0 | 67,0 | 1,0 | 0,0 | 66,0 | -1,0 |
| Greffe de la cour municipale | 47,0 | 47,0 | 1,0 | 1,0 | 47,0 | 0,0 |
| Gestion des immeubles | 304,9 | 303,9 | 0,0 | 0,0 | 303,9 | -1,0 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>157,0</u> | <u>156,0</u> | <u>3,0</u> | <u>2,0</u> | <u>155,0</u> | <u>-2,0</u> |
| Total innovation et services de soutien | 960,7 | 961,2 | 10,0 | 9,0 | 960,2 | -0,5 |
| Dév. culturel, tourist., sport., social | | | | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 15,5 | 16,5 | 1,0 | 1,0 | 16,5 | 1,0 |
| Culture | 16,8 | 68,4 | 0,0 | 0,2 | 68,6 | 51,8 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 12,0 | 14,0 | 0,0 | 0,0 | 14,0 | 2,0 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 8,0 | 8,0 | 0,0 | 0,0 | 8,0 | 0,0 |
| Office du tourisme de Québec | 45,2 | 44,2 | 2,0 | 0,0 | 42,2 | -3,0 |
| ExpoCité | <u>19,0</u> | <u>25,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>25,0</u> | <u>6,0</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | 116,5 | 176,1 | 3,0 | 1,2 | 174,3 | 57,8 |
| Développement durable | | | | | | |
| Aménagement du territoire | 70,0 | 71,0 | 0,0 | 0,0 | 71,0 | 1,0 |
| Développement économique | 44,8 | 43,8 | 0,0 | 0,0 | 43,8 | -1,0 |
| Environnement | 61,0 | 59,0 | 0,0 | 0,7 | 59,7 | -1,3 |
| Travaux publics | 188,0 | 189,0 | 1,0 | 9,0 | 197,0 | 9,0 |
| Ingénierie | <u>148,2</u> | <u>148,2</u> | <u>2,0</u> | <u>0,0</u> | <u>146,2</u> | <u>-2,0</u> |
| Total développement durable | 512,0 | 511,0 | 3,0 | 9,7 | 517,7 | 5,7 |
| Sécurité publique | | | | | | |
| Protection contre l'incendie | 464,0 | 465,0 | 0,0 | 0,0 | 465,0 | 1,0 |
| Police | 902,0 | 902,0 | 2,0 | 5,0 | 905,0 | 3,0 |
| Bureau de la sécurité civile | <u>5,0</u> | <u>5,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>5,0</u> | <u>0,0</u> |
| Total sécurité publique | 1 371,0 | 1 372,0 | 2,0 | 5,0 | 1 375,0 | 4,0 |
| Total effectif régulier | <u>4 287,8</u> | <u>4 289,2</u> | <u>40,0</u> | <u>37,9</u> | <u>4 287,1</u> | <u>-0,7</u> |

Tableau 48 – Variation de l'effectif occasionnel
(en personnes/année)

| | Effectif occasionnel Budget 2013 | Évolution de l'effectif en 2013 | Abolitions de postes | Créations de postes | Effectif occasionnel Budget 2014 | Écart 2014-2013 |
|--|----------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------|
| Services administratifs | | | | | | |
| Conseil municipal | 7,0 | 9,0 | 0,0 | 0,0 | 9,0 | 2,0 |
| Direction générale | 2,2 | 1,4 | 0,1 | 1,8 | 3,1 | 0,9 |
| Vision stratégique et performance org. | 3,0 | 1,0 | 0,0 | 1,2 | 2,2 | -0,8 |
| Vérificateur général | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bureau de l'ombudsman | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bureau des relations internationales | 0,5 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,0 |
| Ressources humaines | 12,4 | 11,1 | 3,0 | 1,0 | 9,1 | -3,3 |
| Finances | 1,5 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 1,5 | 0,0 |
| Commissariat aux incendies | <u>1,3</u> | <u>1,4</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>1,4</u> | <u>0,1</u> |
| Total services administratifs | 27,9 | 25,9 | 3,1 | 4,0 | 26,8 | -1,1 |
| Services de proximité | | | | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 89,8 | 89,8 | 9,7 | 1,0 | 81,1 | -8,7 |
| Arrondissement des Rivières | 45,2 | 44,2 | 4,2 | 0,0 | 40,0 | -5,2 |
| Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge | 140,3 | 136,4 | 1,6 | 13,3 | 148,1 | 7,8 |
| Arrondissement Charlesbourg | 73,2 | 71,2 | 28,1 | 0,1 | 43,2 | -30,0 |
| Arrondissement Beauport | 66,8 | 59,2 | 1,2 | 4,9 | 62,9 | -3,9 |
| Arr. La Haute-St-Charles | <u>81,5</u> | <u>75,1</u> | <u>5,3</u> | <u>1,9</u> | <u>71,7</u> | <u>-9,8</u> |
| Total services de proximité | 496,8 | 475,9 | 50,1 | 21,2 | 447,0 | -49,8 |
| Innovation et services de soutien | | | | | | |
| Affaires juridiques | 2,6 | 3,2 | 0,0 | 1,3 | 4,5 | 1,9 |
| Communications | 2,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 2,0 | 0,0 |
| Technologies de l'infor. et télécomm. | 2,4 | 2,4 | 0,0 | 3,0 | 5,4 | 3,0 |
| Évaluation | 19,1 | 14,0 | 1,0 | 7,0 | 20,0 | 0,9 |
| Greffe et archives | 3,7 | 3,7 | 0,0 | 1,0 | 4,7 | 1,0 |
| Approvisionnements | 4,2 | 0,0 | 0,0 | 5,2 | 5,2 | 1,0 |
| Greffe de la cour municipale | 7,0 | 4,0 | 0,0 | 3,0 | 7,0 | 0,0 |
| Gestion des immeubles | 11,9 | 8,5 | 0,0 | 1,0 | 9,5 | -2,4 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>1,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>-1,0</u> |
| Total innovation et services de soutien | 53,9 | 37,8 | 1,0 | 21,5 | 58,3 | 4,4 |
| Dév. culturel, tourist., sport., social | | | | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 0,5 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,0 |
| Culture | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -2,0 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 4,5 | 4,5 | 0,0 | 0,8 | 5,3 | 0,8 |
| Office du tourisme de Québec | 24,0 | 22,4 | 0,0 | 0,2 | 22,6 | -1,4 |
| ExpoCité | <u>74,2</u> | <u>90,7</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>90,7</u> | <u>16,5</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | 105,2 | 118,1 | 0,0 | 1,0 | 119,1 | 13,9 |
| Développement durable | | | | | | |
| Aménagement du territoire | 10,6 | 10,6 | 0,9 | 1,0 | 10,7 | 0,1 |
| Développement économique | 1,2 | 0,7 | 0,0 | 0,5 | 1,2 | 0,0 |
| Environnement | 14,3 | 23,6 | 4,0 | 3,2 | 22,8 | 8,5 |
| Travaux publics | 20,5 | 20,3 | 2,3 | 4,3 | 22,3 | 1,8 |
| Ingénierie | <u>4,0</u> | <u>4,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>4,0</u> | <u>0,0</u> |
| Total développement durable | 50,6 | 59,2 | 7,2 | 9,0 | 61,0 | 10,4 |
| Sécurité publique | | | | | | |
| Protection contre l'incendie | 0,2 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,0 |
| Police | 47,7 | 47,7 | 11,0 | 24,5 | 61,2 | 13,5 |
| Bureau de la sécurité civile | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>0,1</u> | <u>0,1</u> | <u>0,1</u> |
| Total sécurité publique | 47,9 | 47,9 | 11,0 | 24,6 | 61,5 | 13,6 |
| Total effectif occasionnel | <u>782,3</u> | <u>764,8</u> | <u>72,4</u> | <u>81,3</u> | <u>773,7</u> | <u>-8,6</u> |

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Ville de Québec sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Dans ce type de régime, le risque relatif au rendement de la caisse de retraite est assumé par l'employeur, soit la Ville de Québec. Généralement, tout déficit dans la caisse doit être comblé par la Ville de Québec.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant, déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses liées aux charges afférentes aux différents régimes de retraite sont une des composantes de la rémunération globale. Ces charges sont traitées sous la rubrique « cotisations de l'employeur » et représentent 120,3 M\$ en 2014.

MONTANT SERVANT À ÉTABLIR LA TAXATION DE L'ANNÉE

À la suite de la crise financière de 2008, d'importantes décisions concernant la prise en charge des déficits des caisses de retraite ont dû être prises.

Afin d'atténuer l'impact des pertes de rendement des caisses de retraite, différents outils permettant de gérer la volatilité des coûts associés à ces rendements furent utilisés.

Dans un premier temps, la méthode du lissage a permis la prise en charge de la perte sur une période de cinq ans.

Dans un deuxième temps, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place une mesure d'allègement appelée « méthode du couloir ». Cette mesure vise uniquement le traitement fiscal, c'est-à-dire la taxation. Elle permet de différer une partie de la taxation lorsque l'effet des fluctuations de rendement de la caisse de retraite demeure en dessous de 10 % par rapport au rendement attendu.

Le tableau suivant fournit l'estimation des dépenses liées aux régimes de retraite. En 2014, la dépense qui aurait dû être incluse aux prévisions budgétaires, et conséquemment taxée, totalise 119,2 M\$. Cependant, le remboursement du « couloir » se chiffre à 1,1 M\$. Conséquemment, le montant servant à établir la taxation de l'année au plan des régimes de retraite pour 2014 est de 120,3 M\$. Il s'agit de l'addition de la charge des services courants pour 37,7 M\$ et de la charge d'équilibre pour 82,6 M\$. Le remboursement du « couloir » ne durera pas puisque, à compter de 2015, les hypothèses actuarielles seront actualisées.

Tableau 49 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l'année ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

| | Estimé 2013 | Budget 2014 |
|---|---------------------|---------------------|
| Charge des services courants | <u>38,2</u> | <u>37,7</u> |
| Charge d'équilibre : | | |
| Amortissement : | | |
| ~ déficit initial reconnu au 1 ^{er} janvier 2007 | 3,2 | 3,2 |
| ~ gains et pertes pour les années 2007 à 2012 ⁽²⁾ | <u>35,0</u> | <u>33,2</u> |
| Sous-total amortissement | 38,2 | 36,4 |
| Dépense d'intérêt | 32,1 | 30,8 |
| Déficit ex-Québec - dotation annuelle ⁽³⁾ | <u>12,0</u> | <u>14,3</u> |
| Total charge d'équilibre | <u>82,3</u> | <u>81,5</u> |
| Total régimes de retraite (dépense comptable) | <u>120,5</u> | <u>119,2</u> |
| Couloir - Montant à pourvoir dans le futur ⁽⁴⁾ | -12,5 | 1,1 |
| Total régimes de retraite (montant servant à établir la taxation de l'année) | <u>108,0</u> | <u>120,3</u> |

(1) Montants fournis par l'actuaire de la Ville.

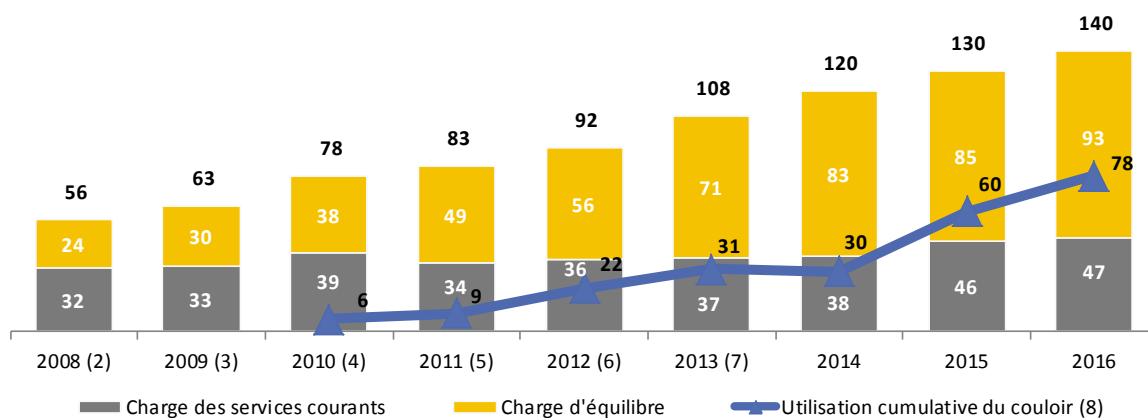
(2) À compter de 2007, choix de la méthode du lissage sur 5 ans et amortissement sur 14 ans selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA).

(3) Inclant une majoration de 5,0 M\$ en 2013 et 2,3 M\$ en 2014 affectée à la réserve financière pour le remboursement du déficit initial des régimes de retraite de l'ex-Ville de Québec.

(4) Méthode du couloir permise par le MAMROT.

De même, le graphique suivant illustre l'évolution de la taxation requise. Ces montants sont quantifiés par l'actuaire des régimes de retraite lors de son évaluation périodique. Lors de ces évaluations, l'actuaire met à jour les données passées et effectue des prévisions quant aux données futures. En ce qui a trait aux charges des services courants et d'équilibre, les données passées diffèrent donc des montants adoptés lors des précédents budgets.

Graphique 7 – Régimes de retraite - Évolution de la taxation requise ⁽¹⁾
(en millions de dollars)



(1) Avec l'utilisation de la méthode du lissage 5 ans, couloir, progression annuelle et utilisation cumulative du couloir.

(2) Rendement négatif réel de 12,03%.

(3) Rendement positif réel de 13,50%.

(4) Rendement positif réel de 7,28%.

(5) Rendement positif réel de 0,59%.

(6) Rendement positif réel de 6,45%.

(7) Rendement positif prévisionnel de 11,19%.

(8) Les montants inscrits dans le couloir, soit les montants à pourvoir dans le futur, seront remboursés par des rendements positifs futurs ou devront être taxés selon les modalités précisées par le MAMROT.

RENDEMENT

On dit qu'un régime de retraite est en déficit de capitalisation lorsque les caisses de retraite ne sont pas dotées d'actifs suffisants pour couvrir les engagements du régime. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation périodique.

Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts réels de ses régimes de retraite. Par ailleurs, une estimation budgétaire comptable de ceux-ci doit également être effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement réel obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre versée par l'employeur.

Pour établir l'actif de comptabilisation, les gains et pertes sont lissés sur une période de 5 ans et sont ensuite amortis sur 14 ans, soit selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA). L'évaluation de l'actif tient aussi compte du rendement réel de l'année (ou du rendement projeté pour les prévisions budgétaires).

Les prévisions budgétaires 2014 sont basées sur un rendement réel pour 2012 de 6,45 % (soit 2,45 % de plus que prévu) et de 11,19 % pour 2013 (au lieu du rendement espéré des évaluations actuarielles de 6,21 %). Les rendements étant plus élevés que prévu, le déficit de capitalisation de 2012 a donc été

ramené à 581 M\$ (au lieu de 624 M\$ prévu l'an dernier) et celui prévu au 31 décembre 2013 est de 485 M\$.

Comme expliqué précédemment, le travail de l'actuaire pour déterminer les coûts budgétaires comptables est basé sur la dernière évaluation actuarielle produite, pour la période se terminant le 31 décembre 2010. De plus, l'actuaire doit tenir compte des rendements réels connus au 31 décembre 2012 et des taux estimés jusqu'au 31 décembre 2013.

Au cours de l'année 2013, les comités de retraite des différents groupes d'employés ont mandaté un actuaire pour réaliser les évaluations actuarielles pour la période se terminant le 31 décembre 2013. Ce travail sera réalisé en 2014.

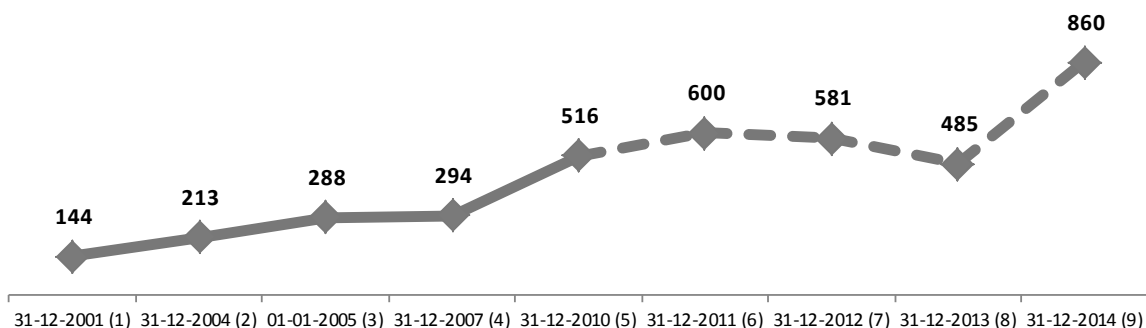
La nouvelle évaluation actuarielle, au 31 décembre 2013, devra tenir compte des rendements futurs espérés qui devraient être moindres que ceux utilisés lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2010 et, aussi, tenir compte des nouvelles tables de mortalité que l'Institut canadien des actuaires mettra en vigueur sous peu.

L'évaluation actuarielle, pour la période se terminant le 31 décembre 2013, devra être produite au plus tard à l'automne 2014 (septembre). Celle-ci devra fournir des données actualisées reflétant des rendements moindres pour le futur et tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

La nouvelle table de mortalité indique que, de 1995 à aujourd'hui, l'espérance de vie augmente de 7,9 années pour les hommes et de 5,7 années pour les femmes. Cette nouvelle table de mortalité pourrait ajouter de 5% à 10% au passif des régimes de retraite et, en conséquence, augmenter de manière significative le déficit de capitalisation des régimes de retraite.

Lors des travaux pour l'établissement des coûts comptables pour l'année 2014, l'actuaire de la Ville a procédé à des projections pour le futur. Ces projections indiquent que le déficit de capitalisation projeté pour l'année 2014 serait de 860 M\$. Les hypothèses utilisées sont un taux de rendement projeté de 5,70% et l'application de la nouvelle table de mortalité avec plein effet qui sera en vigueur prochainement.

Graphique 8 – Régimes de retraite - Déficit de capitalisation
(en millions de dollars)



- (1) Évaluation actuarielle. Dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec.
- (2) Évaluation actuarielle.
- (3) Estimation actuarielle. Mise en place des six nouveaux régimes.
- (4) Évaluation actuarielle.
- (5) Évaluation actuarielle.
- (6) Estimé budgétaire comptable.
- (7) Estimé budgétaire comptable.
- (8) Estimé budgétaire comptable.
- (9) Projection, taux de rendement projeté de 5,70% et plein effet de la nouvelle table de mortalité.

ÉCART DE TRÉSORERIE

Avant 2007, l'approche de comptabilité de caisse faisait en sorte que la dépense comptable était la même que les déboursés exigés par les évaluations actuarielles. La dépense comptable, les sommes requises au plan actuariel, et les montants devant être taxés aux citoyens étaient donc identiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec la réforme des normes comptables, les avantages sociaux futurs incluant les régimes de retraite sont comptabilisés en fonction d'une comptabilité d'exercice.

L'application de nouvelles normes comptables a impliqué des changements sur la comptabilisation des dépenses relatives aux régimes de retraite. En effet, elles obligent à reconnaître aux états financiers (et dans nos prévisions budgétaires) les engagements de rémunération future accumulés au cours de l'exercice.

Cependant, contrairement à la méthode antérieure, les déboursés annuels (versements) aux caisses ne représentent plus la dépense à inscrire aux états financiers et, en conséquence, la somme à taxer. Les cotisations versées étant déterminées par les évaluations actuarielles.

Ces modifications de normes comptables ont eu comme effet de dissocier la dépense comptable des déboursés aux régimes de retraite. Cette situation implique une taxation différente des cotisations versées qui traduit, selon le cas, des excédents ou des insuffisances de trésorerie. Ces écarts monétaires fluctueront à la faveur des évaluations actuarielles.

Les écarts de trésorerie positifs pourraient être versés dans les régimes de retraite en fonction d'un encadrement qui se trouvera dans la politique de financement des régimes de retraite. L'écart de trésorerie disponible à la fin de 2013 s'élève à 94,3 M\$. Cet écart de trésorerie se retrouve au rapport financier dans l'encaisse.

Lorsque la Ville décidera de verser, dans les régimes de retraite, les sommes associées aux écarts de trésorerie, celles-ci viendront diminuer les déficits de capitalisation.

DÉFICIT INITIAL DE L'ANCIENNE VILLE DE QUÉBEC ET LA RÉSERVE FINANCIÈRE ASSOCIÉE À CE DÉFICIT

Un déficit dit initial a été reconnu au 31 décembre 1986 pour le régime de l'ancienne Ville de Québec. D'un total de 136 M\$ à cette époque, il était amorti sur une période de 60 ans, avec un échéancier de remboursement croissant. La cotisation de 2014 est de 8,9 M\$ et croît de 6 % par année jusqu'en 2036, pour se stabiliser à 32,2 M\$ par année jusqu'en 2045.

Une particularité de la cédule de remboursement de ce déficit, établi en 1986, est que, pendant de nombreuses années (soit un horizon de 2028), le remboursement effectué est inférieur à la charge d'intérêts, d'où une augmentation du déficit.

Ce déficit est entièrement à la charge du secteur de l'ancienne Ville de Québec. Afin d'éviter d'atteindre un niveau de taxation aussi élevé, la Ville a, dès 2006, imposé une taxation supplémentaire de 4 M\$ (4 M\$ en 2006 et 2007; 5 M\$ de 2008 à 2011; 7 M\$ en 2012, 12 M\$ en 2013 et 14,3 M\$ en 2014) afin d'accumuler une réserve qui permettrait de maintenir la taxation à un niveau raisonnable dans les dernières années de paiement du déficit. Cette taxation supplémentaire s'ajoute à la taxation du secteur de l'ex-Ville de Québec.

Ce déficit initial constaté en 1986 est la conséquence de décisions remontant aux années 1970. Continuer la taxation jusqu'en 2045, pour des événements aussi anciens, n'assure pas l'équité intergénérationnelle.

La taxation supplémentaire imposée au secteur Québec, depuis 2006, est versée dans une réserve financière constituée par règlement que la Ville a adopté en janvier 2008 (R.V.Q. 1103). À ces sommes ce sont ajoutés une subvention de 20 M\$ en provenance du gouvernement du Québec ainsi que les rendements annuels. La réserve s'élève à 80,4 M\$ au 30 septembre 2013. Le règlement créant cette réserve comprend une politique de placement. Cette réserve se retrouve au rapport financier dans un poste de bilan distinct.

Il est important de souligner que la Ville agit à titre de fiduciaire auprès des citoyens de l'ex-Ville de Québec en ce qui a trait à l'accumulation de la taxation supplémentaire. Ces sommes serviront uniquement à acquitter le remboursement annuel du déficit initial des régimes de retraite, et ce, de 2028 à 2045. Advenant que des sommes demeurent disponibles à l'extinction du déficit, elles seront retournées aux citoyens du territoire de l'ex-Ville de Québec.

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Le tableau suivant résume les principales variations budgétaires concernant les activités de déneigement, la collecte et le transport des matières résiduelles, les activités de loisirs et de culture ainsi que les dépenses concernant l'énergie.

Tableau 50 – Analyses complémentaires des dépenses
(en millions de dollars)

| | Budget 2013 | Enveloppe de base 2014 | Compres- sions 2014 | Nouvelles demandes 2014 | Budget 2014 |
|---|----------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|
| NEIGE | | | | | |
| Déneigement de la chaussée - contrat | 23,8 | 23,1 | 0,1 | 0,0 | 23,0 |
| Déneigement de la chaussée - régie | 8,8 | 8,0 | 0,7 | 0,2 | 7,5 |
| Déneigement hors rues | 1,9 | 1,8 | 0,0 | 0,0 | 1,8 |
| Opération des dépôts à neige | 2,3 | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 2,3 |
| Transport de la neige | <u>3,9</u> | <u>3,6</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>3,6</u> |
| Total activités de déneigement | 40,7 | 38,8 | 0,8 | 0,2 | 38,2 |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES - COLLECTE ET TRANSPORT | | | | | |
| Matières secondaires | 5,9 | 6,8 | 0,0 | 0,0 | 6,8 |
| Déchets | 13,5 | 12,4 | 0,1 | 0,0 | 12,3 |
| Matières organiques | <u>1,5</u> | <u>1,2</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>1,2</u> |
| Total collecte et transport matières résiduelles | 20,9 | 20,4 | 0,1 | 0,0 | 20,3 |
| LOISIRS ET CULTURE | | | | | |
| Bibliothèques | 14,3 | 13,9 | 0,0 | 0,5 | 14,4 |
| Arénas | 7,0 | 6,7 | 0,0 | 0,0 | 6,7 |
| Patinoires extérieures | 1,6 | 1,6 | 0,1 | 0,1 | 1,6 |
| Piscines | 3,1 | 3,1 | 0,1 | 0,2 | 3,2 |
| Programmes aquatiques | 2,7 | 2,7 | 0,0 | 0,0 | 2,7 |
| Programmes vacances-été | <u>7,0</u> | <u>6,9</u> | <u>0,5</u> | <u>1,0</u> | <u>7,4</u> |
| Total loisirs et culture | 35,7 | 34,9 | 0,7 | 1,8 | 36,0 |
| ÉNERGIE | | | | | |
| Électricité | 22,4 | 22,3 | 0,2 | 1,7 | 23,8 |
| Gaz | 2,6 | 2,6 | 0,0 | 0,3 | 2,9 |
| Mazout | 0,3 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Carburant | <u>8,1</u> | <u>8,2</u> | <u>0,0</u> | <u>0,0</u> | <u>8,2</u> |
| Total énergie | 33,4 | 33,4 | 0,2 | 2,0 | 35,2 |

NEIGE

Les dépenses liées au déneigement comprennent le déneigement de la chaussée à forfait, le déneigement de la chaussée effectué en régie, le déneigement hors rue, l'opération des dépôts à neige ainsi que le transport de la neige. Les budgets des activités liées au déneigement sont partagés entre la Division des travaux publics des arrondissements et le Service des travaux publics.

Le réseau à déneiger couvre plus de 2 000 km sur le territoire de la ville. La politique de déneigement, adoptée en 2009, précise les paramètres régissant les opérations de déneigement.

Les contrats de déneigement sont établis avec un seuil de précipitations de neige de 295 mm équivalent eau et couvrent la période de novembre à avril. Ainsi, le budget 2014 inclut une partie du contrat de l'hiver 2013-2014 et une partie du contrat de l'hiver 2014-2015.

Par ailleurs, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) de 20 M\$, permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

En 2014, il est prévu que les coûts liés au déneigement totalisent 38,2 M\$. La diminution budgétaire de -2,5 M\$, par rapport au budget 2013, est majoritairement attribuable au remboursement partiel de la TVQ de 2,0 M\$. Dans l'ensemble, le budget 2014 est comparable à 2013.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses liées aux matières résiduelles comprennent la collecte des matières secondaires (recyclage), la collecte et le transport des déchets ainsi que la collecte des matières organiques.

En 2014, il est prévu que les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles totalisent 20,3 M\$. La diminution budgétaire de -0,6 M\$, par rapport au budget 2013, est majoritairement attribuable au remboursement partiel de la TVQ de 1,2 M\$. Des économies sont prévues en lien avec le début de l'implantation de la collecte des ordures aux deux semaines dans certains arrondissements. Par contre, des coûts supplémentaires sont engendrés par le déploiement de la collecte des matières recyclables aux industries, commerces et institutions (revenus associés) et l'ajustement du coût de certains contrats, notamment pour le traitement et le transbordement des résidus verts et l'opération du centre de tri. Dans l'ensemble, le budget 2014 est donc comparable au budget 2013.

LOISIRS ET CULTURE

Les dépenses pour les loisirs et la culture comprennent les bibliothèques, les arénas, les patinoires extérieures, les piscines, les programmes aquatiques et les Programmes vacances-été.

En 2014, il est prévu que les coûts liés aux loisirs et à la culture totalisent 36,0 M\$. La hausse budgétaire de 0,3 M\$, par rapport au budget 2013, est majoritairement attribuable à l'impartition des Programmes vacances-été. La Ville complète son plan d'impartition des PVE en 2014.

ÉNERGIE

Les dépenses d'énergie comprennent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.

En 2014, il est prévu que les coûts liés à l'énergie totalisent 35,2 M\$. La hausse budgétaire de 1,8 M\$, par rapport au budget 2013, s'explique par la hausse des tarifs d'électricité ainsi que par de nouveaux besoins.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Selon la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), la Ville crée des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. En ce sens, les surplus affectés sont des sommes dédiées à des fins spécifiques.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Des surplus sont affectés lorsque les coûts dépassent les budgets annuels de cette activité et qu'il est impossible de combler l'excédent des dépenses par toute autre source de financement.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'AUTOASSURANCE

Ces sommes servent uniquement à acquitter des réclamations pour lesquelles la Ville est identifiée comme responsable.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À LA PRÉVOYANCE

Événements ou dépenses non récurrents sur lesquels l'administration a peu ou pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.

Tableau 51 – Excédents de fonctionnement affectés
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Cibles |
|---------------|------|------|--------|--------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | |
| Neige | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 |
| Autoassurance | 8,7 | 8,7 | 8,7 | 8,7 |
| Prévoyance | 19,4 | 10,9 | 18,9 | 20,0 |

Dans l'ensemble, les cibles sont respectées. Le fonds de prévoyance a été utilisé en 2011 pour les affaissements de terrains survenus dans l'arrondissement de Charlesbourg. Il a également été utilisé en 2012 afin de compenser la perte potentielle de revenus sur les ventes de vapeur produite par l'incinérateur et afin de faire face à la crise de la légionellose. En 2013, il a été utilisé pour couvrir les coûts engendrés par les fortes pluies et les orages violents du 31 mai 2013.

PARTAGE DES COMPÉTENCES

Le 1^{er} janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière;
- le transport collectif des personnes;
- l'entretien des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération;
- l'alimentation en eau;
- l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- la surveillance et la valorisation des cours d'eau municipaux;
- le développement économique;
- le logement social et l'aide destinée aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution;
- la sécurité publique (Service de police, Service de protection contre l'incendie, Bureau de la sécurité civile, centre d'urgence 9-1-1, Cour municipale).

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, de leur côté, voient à :

- l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures;
- la délivrance des permis de construction et de rénovation;
- la construction et à l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égouts;
- l'enlèvement et au transport des matières résiduelles;
- l'entretien et au déneigement des rues locales;
- la construction, à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements collectifs).

Tableau 52 – Partage des compétences
(en millions de dollars)

| | Agglo- mération | Proximité | Budget 2014 |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Services administratifs | | | |
| Conseil municipal | 0,0 | 3,8 | 3,8 |
| Direction générale | 1,6 | 1,3 | 2,9 |
| Vision stratégique et performance org. | 0,9 | 0,8 | 1,7 |
| Vérificateur général | 0,7 | 0,7 | 1,4 |
| Bureau de l'ombudsman | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| Bureau des relations internationales | 0,5 | 0,6 | 1,1 |
| Ressources humaines | 6,5 | 5,7 | 12,2 |
| Finances | 3,3 | 2,9 | 6,2 |
| Commissariat aux incendies | <u>0,5</u> | <u>0,0</u> | <u>0,5</u> |
| Total services administratifs | 14,1 | 15,9 | 30,0 |
| Services de proximité | | | |
| Arrondissement La Cité - Limoilou | 4,9 | 42,5 | 47,4 |
| Arrondissement des Rivières | 2,1 | 22,5 | 24,6 |
| Arrondissement Ste-Foy - Sillery - Cap-Rouge | 3,7 | 34,7 | 38,4 |
| Arrondissement Charlesbourg | 1,7 | 19,1 | 20,8 |
| Arrondissement Beauport | 2,3 | 22,0 | 24,3 |
| Arrondissement La Haute-St-Charles | <u>2,1</u> | <u>23,3</u> | <u>25,4</u> |
| Total services de proximité | 16,8 | 164,1 | 180,9 |
| Innovation et services de soutien | | | |
| Affaires juridiques | 4,4 | 3,5 | 7,9 |
| Communications | 3,3 | 2,2 | 5,5 |
| Technologies de l'information et télécomm. | 14,6 | 10,8 | 25,4 |
| Évaluation | 6,4 | 0,0 | 6,4 |
| Greffe et archives | 1,2 | 3,3 | 4,5 |
| Approvisionnements | 2,7 | 2,4 | 5,1 |
| Greffe de la cour municipale | 4,6 | 0,0 | 4,6 |
| Gestion des immeubles | 35,5 | 35,8 | 71,3 |
| Gestion des équipements motorisés | <u>9,7</u> | <u>16,2</u> | <u>25,9</u> |
| Total innovation et services de soutien | 82,4 | 74,2 | 156,6 |
| Dév. culturel, touristique, sportif et social | | | |
| Bureau de l'Expérience-client | 0,8 | 0,8 | 1,6 |
| Culture | 3,8 | 18,2 | 22,0 |
| Loisirs, sports et vie communautaire | 0,6 | 5,5 | 6,1 |
| Bureau dév. tourist. et grands événements | 1,7 | 12,4 | 14,1 |
| Office du tourisme de Québec | 16,7 | 0,0 | 16,7 |
| ExpoCité | <u>13,8</u> | <u>0,0</u> | <u>13,8</u> |
| Total dév. culturel, tourist., sport., social | 37,4 | 36,9 | 74,3 |
| Développement durable | | | |
| Aménagement du territoire | 0,2 | 6,0 | 6,2 |
| Développement économique | 15,0 | 1,3 | 16,3 |
| Environnement | 6,5 | 6,5 | 13,0 |
| Travaux publics | 56,0 | 2,9 | 58,9 |
| Ingénierie | <u>3,5</u> | <u>7,3</u> | <u>10,8</u> |
| Total développement durable | 81,2 | 24,0 | 105,2 |
| Sécurité publique | | | |
| Protection contre l'incendie | 37,0 | 0,0 | 37,0 |
| Police | 89,2 | 0,0 | 89,2 |
| Bureau de la sécurité civile | <u>0,7</u> | <u>0,0</u> | <u>0,7</u> |
| Total sécurité publique | 126,9 | 0,0 | 126,9 |
| Service de la dette brute | 104,4 | 190,0 | 294,4 |
| Paiement comptant d'immobilisations | 28,2 | 23,0 | 51,2 |
| Cotisations de l'employeur | 94,8 | 76,3 | 171,1 |
| Contributions aux organismes | 109,3 | 4,5 | 113,8 |
| Autres frais | <u>14,0</u> | <u>15,4</u> | <u>29,4</u> |
| TOTAL DÉPENSES | <u>709,5</u> | <u>624,3</u> | <u>1 333,8</u> |

La dépense d'agglomération est de 709,5 M\$ sur le budget de 1 333,8 M\$, soit 53,2%. Ce ratio est conforme aux prévisions faites, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dans le cadre du mandat qui leur avait été confié par le MAMROT lors des référendums sur les défusions municipales en 2004.

IMMOBILISATIONS ET DETTE

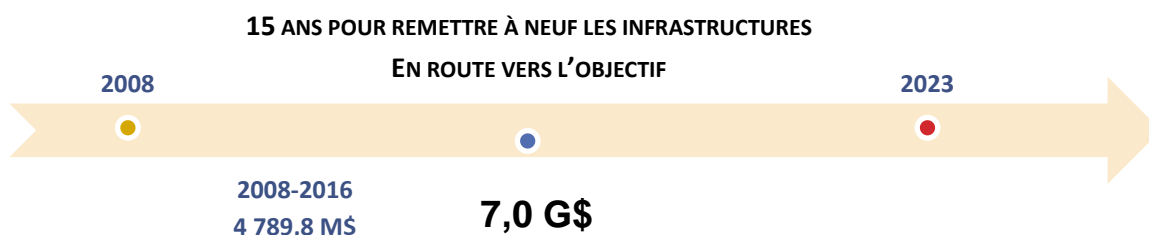
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Le PTI regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif. Le PTI fait l'objet d'une présentation complète et distincte dans le document « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 ». La présente section résume les investissements prévus pour cette période.

En 2008, la Ville s'est dotée d'un plan d'investissement en infrastructures. Un grand chantier de rénovation et de développement des infrastructures urbaines a alors été mis de l'avant. L'objectif ultime de ce plan, englobant plusieurs volets, étant de faire de Québec la ville la plus attrayante et la plus performante du Canada.

Sur le plan des infrastructures, il avait alors été prévu d'investir 7,0 G\$ au cours des 15 prochaines années. Dans le respect de ce plan, les différents PTI couvrant la période de 2008 à 2016 totalisent 4 789,8 M\$ (incluant le RTC).

Figure 5 – Plan d'investissement en infrastructures



Le PTI 2014-2016 totalise 1 443,2 M\$, dont 886,2 M\$ sont à la charge des citoyens. Les investissements de 2014 atteignent 486,1 M\$, dont 279,2 M\$ sont à la charge des contribuables.

Tableau 53 – Sommaire des investissements
(en millions de dollars)

| | 2014 | 2015 | 2016 | Total PTI |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| INVESTISSEMENTS | | | | |
| Ville de Québec | 429,8 | 402,1 | 326,4 | 1 158,3 |
| Réseau de transport de la Capitale (RTC) | <u>56,3</u> | <u>99,3</u> | <u>129,3</u> | <u>284,9</u> |
| Investissements totaux | <u>486,1</u> | <u>501,4</u> | <u>455,7</u> | <u>1 443,2</u> |
| FINANCEMENT | | | | |
| Emprunts par obligations | 224,4 | 255,9 | 203,7 | 684,0 |
| Fonds de parc* | 3,6 | 0,0 | 0,0 | 3,6 |
| Budget de fonctionnement (PCI) | <u>51,2</u> | <u>66,2</u> | <u>81,2</u> | <u>198,6</u> |
| Financement à la charge de la Ville et du RTC | 279,2 | 322,1 | 284,9 | 886,2 |
| Remboursement partiel de la TVQ | 17,3 | 17,3 | 17,3 | 51,9 |
| Financement externe | <u>189,6</u> | <u>162,0</u> | <u>153,5</u> | <u>505,1</u> |
| Financement total | <u>486,1</u> | <u>501,4</u> | <u>455,7</u> | <u>1 443,2</u> |

* Établi annuellement selon les fonds disponibles.

LES GRANDS PROJETS DU PTI 2014-2016 SONT :

- Construction d'un amphithéâtre multifonctionnel pour 222,0 M\$ (76,0 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 400,0 M\$;
 - Poursuite du plan directeur du réseau cyclable pour 10,0 M\$;
 - Construction de deux palestres de gymnastique et de gymnases dans les secteurs est et ouest de la ville pour 10,4 M\$ sur un projet total de 20,0 M\$;
 - Expansion du RTC et développement des infrastructures de transport collectif pour 203,0 M\$, notamment par l'amélioration de la desserte locale et le Métrobus 804;
 - Reconstruction de la centrale de police et de la cour municipale pour 60,7 M\$ sur un projet total de 85,2 M\$;
 - Travaux correctifs de la rivière Lorette pour 22,5 M\$ sur un projet total de 54,6 M\$;
 - Travaux d'aménagement et de réfection des parcs pour 21,0 M\$;
 - Travaux de réaménagements d'artères routières :
 - boulevard Pierre-Bertrand pour 9,9 M\$ sur un projet total de 13,6 M\$;
 - Grande Allée pour 9,2 M\$;
 - carrefour du boulevard St-Jacques et de l'avenue Chauveau pour 6,1 M\$;
 - carrefour du boulevard Raymond et de l'avenue Larue pour 4,0 M\$ sur un projet total de 4,6 M\$;
 - Agrandissement de la bibliothèque Étienne-Parent (arrondissement de Beauport) pour 8,2 M\$ sur un projet total de 12,3 M\$ et poursuite des travaux de réfection du complexe Jacques-Cartier (bibliothèque Gabrielle-Roy) pour 1,0 M\$ sur un projet total de 60,4 M\$ (39,7 M\$ déjà investis);
 - Plan directeur de la base de plein air de Sainte-Foy pour 5,2 M\$ sur un projet total de 21,0 M\$;
 - Mise en place d'un centre de biométhanisation pour 19,1 M\$ (9,0 M\$ à la charge de la Ville) sur un projet total de 98,5 M\$;
 - Transformation de l'aréna Giffard en complexe sportif (construction d'un stade de soccer intérieur et réaménagement des installations estivales) pour 4,5 M\$ sur un projet total de 25,0 M\$;
 - Aménagement de terrains de soccer synthétiques (Vanier, Courvilloise et Lac-St-Charles - St-Émile) pour 3,8 M\$;
 - Début des travaux visant le développement et le déploiement du gestionnaire artériel (gestion de la circulation en temps réel) pour 3,3 M\$ sur un projet total de 8,0 M\$;
 - Contribution au projet de théâtre Le Diamant – Ex Machina pour 4,0 M\$ sur une contribution totale, pour la Ville, de 7,0 M\$;
 - Contribution à la phase III de la promenade Samuel-De Champlain pour 2,0 M\$ sur un projet total de 6,0 M\$;
-

- Contribution à la construction d'un complexe sportif et communautaire dans le secteur d'Estimauville pour 3,0 M\$ sur un projet total de 24,0 M\$;
- Mise en œuvre des écoquartiers (D'Estimauville et Pointe-aux-Lièvres) pour 2,0 M\$ sur un projet total de 36,2 M\$;
- Habitation pour 51,6 M\$, incluant la construction de logements sociaux pour 21,6 M\$ (425 nouveaux logements en 2014) et la bonification des sommes dédiées au programme Rénovation Québec pour 30,0 M\$.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissement inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par le biais de leurs modes de financement.

En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement; c'est ce qu'on appelle le service de la dette.

De plus, un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le « paiement comptant d'immobilisations ». Il s'agit d'un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

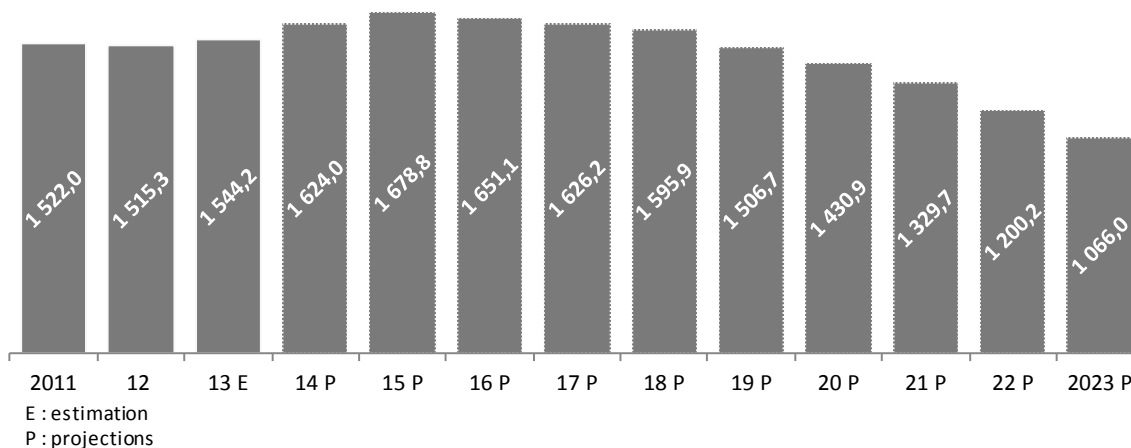
DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Une part importante des immobilisations de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits aux PTI passés et présent.

La dette de la Ville exclut celle du RTC et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers.

La dette nette est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes.

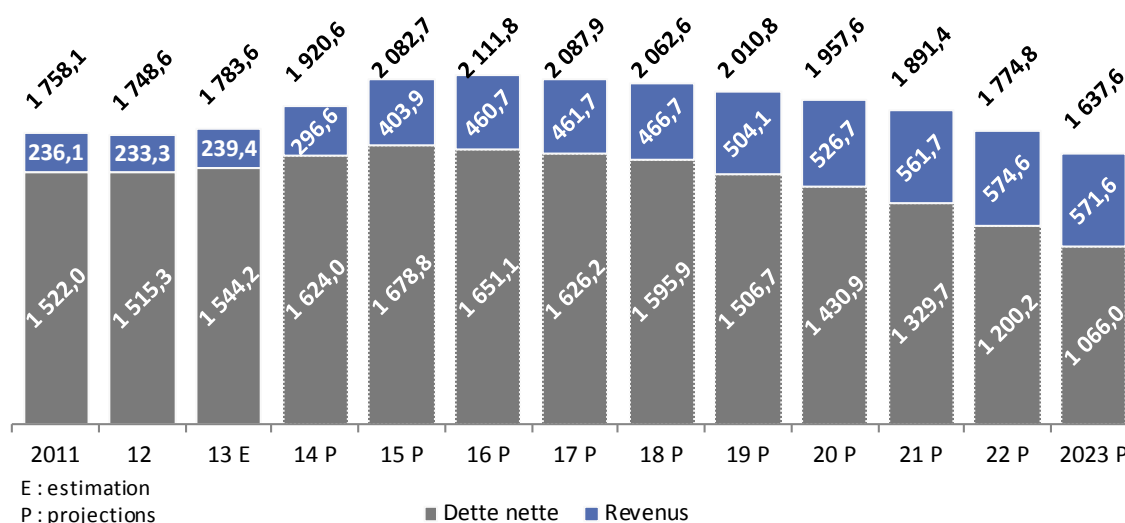
Graphique 9 – Dette nette
(en millions de dollars)



La dette brute est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (revenus).

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette brute de même que les projections effectuées pour les 10 prochaines années. Dans la majorité des cas, les variations s'expliquent par l'augmentation ou la diminution des investissements en immobilisations.

Graphique 10 – Dette brute
(en millions de dollars)



DETTE NETTE PAR RAPPORT AU POTENTIEL FISCAL

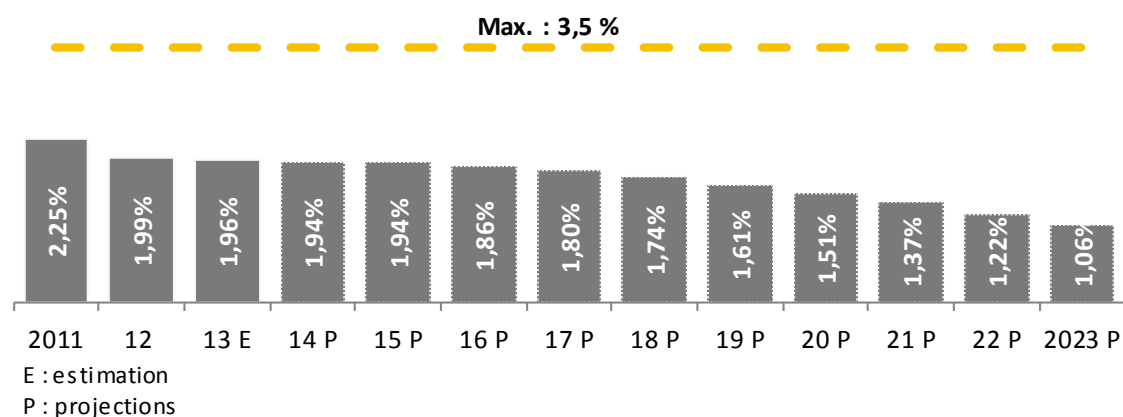
Une des pratiques adoptées dans le cadre de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne doit pas excéder 3,5%. En effet, il est important que la dette nette n’augmente pas plus rapidement que la capacité qu’a la Ville de générer des revenus.

Le potentiel fiscal est la capacité, pour la Ville, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industries et commerces) qui est majorée d’un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l’égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

En 2014, il est prévu que ce ratio atteigne 1,94%. Les projections pour les prochaines années indiquent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 3,5%.

Graphique 11 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal



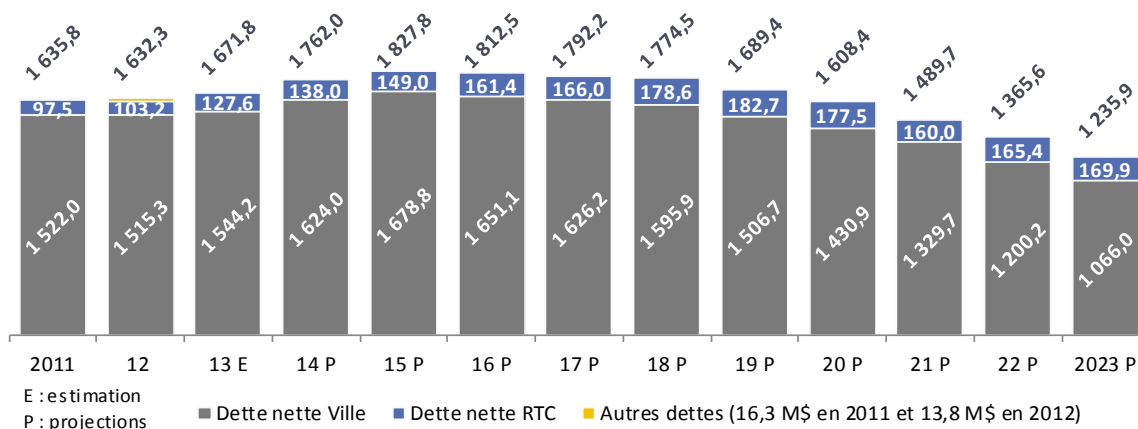
POIDS DE LA DETTE

Dans un souci d’amélioration de la gestion de la dette, des outils de planification et de contrôle du remboursement de la dette font partie de la Politique de gestion de la dette. Une de ces balises vise à limiter le niveau de la dette nette consolidée à un maximum équivalent à 100% des recettes totales consolidées. Ce ratio est fréquemment suivi par les agences de notation de crédit.

La dette nette consolidée comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes¹ compris dans son périmètre comptable.

Les recettes totales consolidées représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable.

Graphique 12 – Dette nette consolidée
(en millions de dollars)



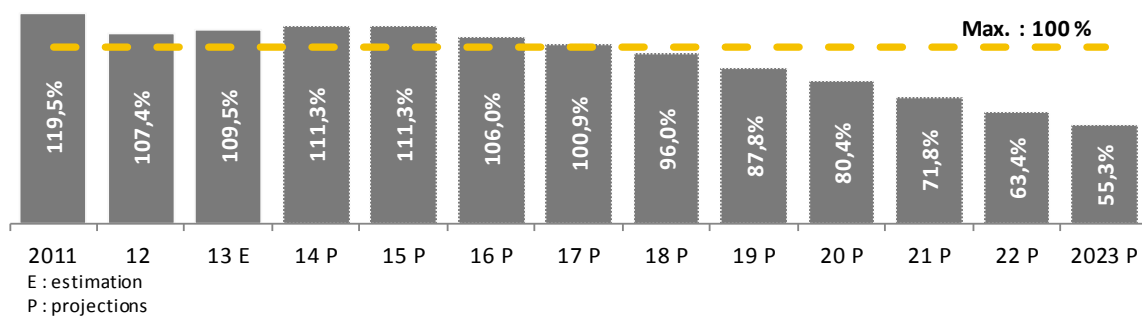
En 2011, l'agence de notation de crédit Moody's attribuait une première cote Aa2 à la dette de la Ville de Québec, soit la même que celle attribuée au gouvernement du Québec. « Cette cote reflète les performances financières satisfaisantes de la Ville, caractérisées par de bons excédents de fonctionnement, une économie stable reposant sur l'administration provinciale, et tient également compte d'un niveau d'endettement supérieur à la moyenne. »² La notation de crédit a été maintenue à Aa2 en 2012 et en 2013.

Le graphique suivant fait état des projections du ratio de la dette nette consolidée sur les recettes totales consolidées. Plus précisément, il s'agit du solde de la dette nette de la Ville et de celles des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable. Les projections démontrent que la mise en place d'une planification visant à diminuer la dette, et ainsi atteindre un ratio souhaitable de 100% de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées, était requise. Selon les projections effectuées, ce ratio devrait être atteint au cours des prochaines années.

¹ Le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le Centre local de développement de Québec (CLD), la corporation « Services spécialisés aux commerçants détaillants », la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) ainsi que la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

² Communiqué de presse du 14 juin 2011, citation de Debra Roane, Analyste Vice President chez Moody's.

Graphique 13 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales



HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les hypothèses d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement.

Tableau 54 – Hypothèses d'emprunt
(en millions de dollars)

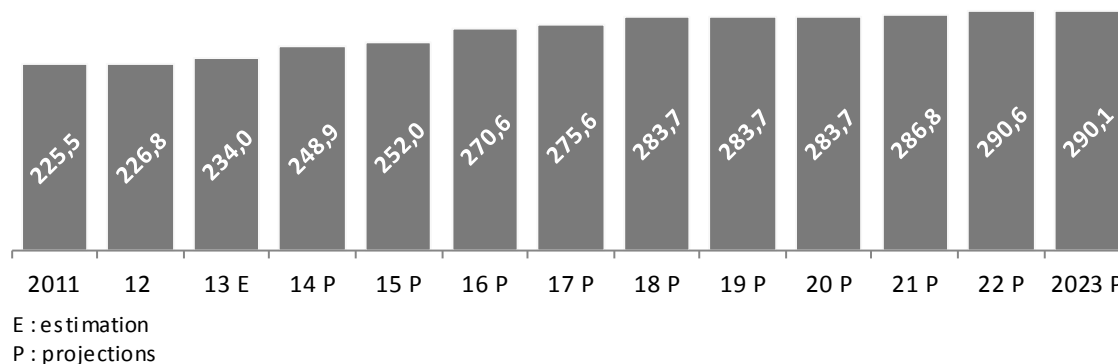
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents PTI) | | | | | | | | | | |
| Financement à la charge de la Ville | 276,8 | 236,8 | 168,8 | 175,0 | 175,0 | 117,0 | 135,0 | 115,0 | 95,0 | 95,0 |
| Financement externe (subventions) | <u>83,7</u> | <u>133,7</u> | <u>83,7</u> | <u>33,7</u> | <u>33,7</u> | <u>71,5</u> | <u>33,7</u> | <u>33,7</u> | <u>33,7</u> | <u>33,7</u> |
| Total financement de nouveaux travaux | 360,5 | 370,5 | 252,5 | 208,7 | 208,7 | 188,5 | 168,7 | 148,7 | 128,7 | 128,7 |
| DETTE EXISTANTE | | | | | | | | | | |
| Refinancement de la dette actuelle | 90,6 | 76,8 | 71,6 | 60,2 | 53,6 | 22,6 | 14,0 | 4,2 | 4,4 | 18,0 |
| TOTAL FINANCEMENT PAR EMPRUNT | <u>451,1</u> | <u>447,3</u> | <u>324,1</u> | <u>268,9</u> | <u>262,3</u> | <u>211,1</u> | <u>182,7</u> | <u>152,9</u> | <u>133,1</u> | <u>146,7</u> |
| TAUX DE FINANCEMENT | 4,25% à 4,50% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% | 5,00% |

SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme qui y sont comptabilisés. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts au cours de l'exercice financier.

Graphique 14 – Service de la dette nette
(en millions de dollars)



Les tableaux suivants présentent l’historique et les projections du service de la dette.

Tableau 55 – Historique du service de la dette
(en millions de dollars)

| | Réel | | Estimé | Budget | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 | 2014 |
| Service de la dette brute | 275,1 | 272,5 | 281,0 | 283,3 | 294,4 |
| Revenus | <u>49,6</u> | <u>45,7</u> | <u>47,0</u> | <u>44,2</u> | <u>45,5</u> |
| Service de la dette nette | <u>225,5</u> | <u>226,8</u> | <u>234,0</u> | <u>239,1</u> | <u>248,9</u> |

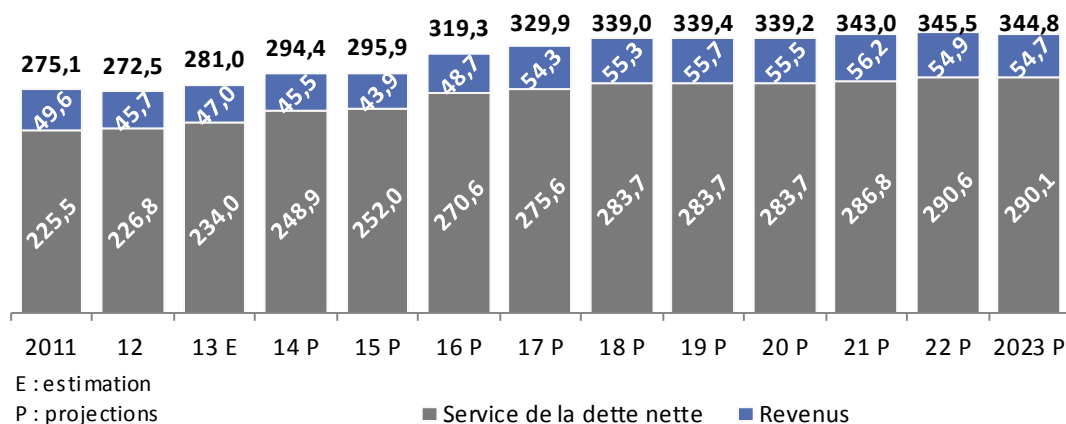
En 2014, il est prévu que le service de la dette nette atteigne 248,9 M\$. À ce sujet, il faut se rappeler que les projets inscrits dans les précédents PTI doivent être poursuivis.

Tableau 56 – Projections du service de la dette
(en millions de dollars)

| | Projections | | | | | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Service de la dette brute | 295,9 | 319,3 | 329,9 | 339,0 | 339,4 | 339,2 | 343,0 | 345,5 | 344,8 |
| Revenus | <u>43,9</u> | <u>48,7</u> | <u>54,3</u> | <u>55,3</u> | <u>55,7</u> | <u>55,5</u> | <u>56,2</u> | <u>54,9</u> | <u>54,7</u> |
| Service de la dette nette | <u>252,0</u> | <u>270,6</u> | <u>275,6</u> | <u>283,7</u> | <u>283,7</u> | <u>283,7</u> | <u>286,8</u> | <u>290,6</u> | <u>290,1</u> |

Le graphique suivant illustre l'évolution du service de la dette brute de même que les projections effectuées pour les 10 prochaines années. Les variations s'expliquent, notamment, par l'augmentation ou la diminution des investissements en immobilisations de même que par l'augmentation de la réserve financière, pour le paiement accéléré de la dette, qui atteindra 50,0 M\$ à terme.

Graphique 15 – Service de la dette brute
(en millions de dollars)

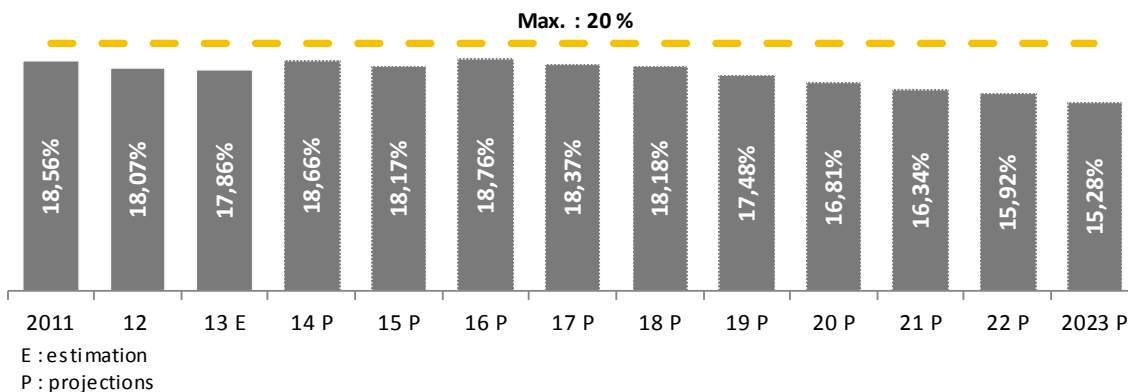


SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une autre pratique issue de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder 20%; ceci afin de limiter les emprunts à des niveaux acceptables.

Le graphique suivant démontre l'évolution de ce ratio. En 2014, il est prévu que ce ratio soit de l'ordre de 18,66%. Les projections des prochaines années démontrent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 20%.

Graphique 16 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement



PCI ET RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

Le « paiement comptant d’immobilisations (PCI) » est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d’immobilisations, c’est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

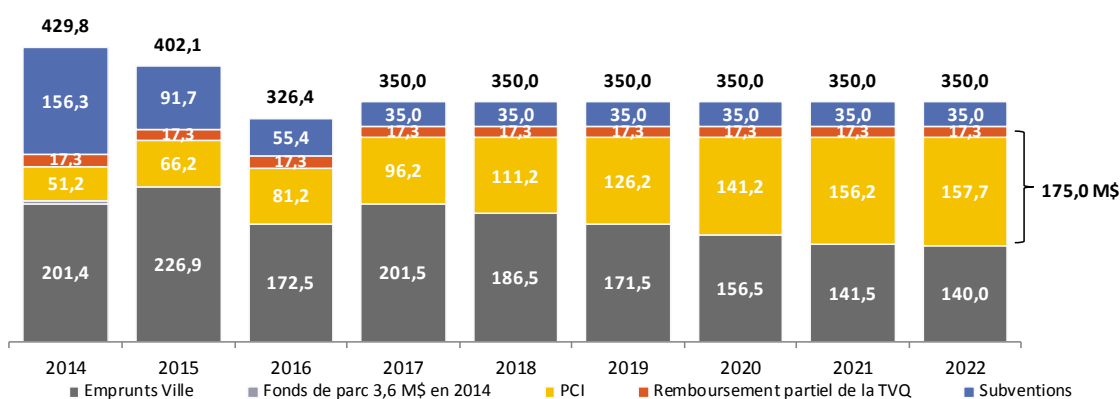
La Politique de gestion de la dette expose certaines stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt, dont celle de porter progressivement à 175,0 M\$ le poste des PCI, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$.

Cependant, la Ville doit s’adapter aux changements imposés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la reconduction de l’Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013, ceci, tout en respectant sa planification financière. Pour ce faire, elle continue d’augmenter ses PCI, mais, exceptionnellement en 2014, une partie de ceux-ci prennent la forme d’un remboursement de la TVQ. Un mode de financement supplémentaire est présenté au PTI et il se reflète également dans le budget de fonctionnement (par le biais des PCI).

Les modalités de remboursement de la TVQ ayant été diffusées tard cet automne, il a été impossible de faire refléter le changement directement dans les projets du PTI. À compter de 2015, le remboursement de TVQ sera évalué pour chaque projet du PTI. Ils seront conséquemment présentés déduction faite du remboursement de la TVQ. Les PCI poursuivront leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Il n’y a pas de modification dans la planification financière de la Ville.

Le graphique suivant démontre l’effort consenti au paiement comptant d’immobilisations. La proportion de ce mode de financement pour les nouveaux travaux passe de 11,9% en 2014 à 45,1% en 2022.

Graphique 17 – Financement des nouveaux travaux
(en millions de dollars)



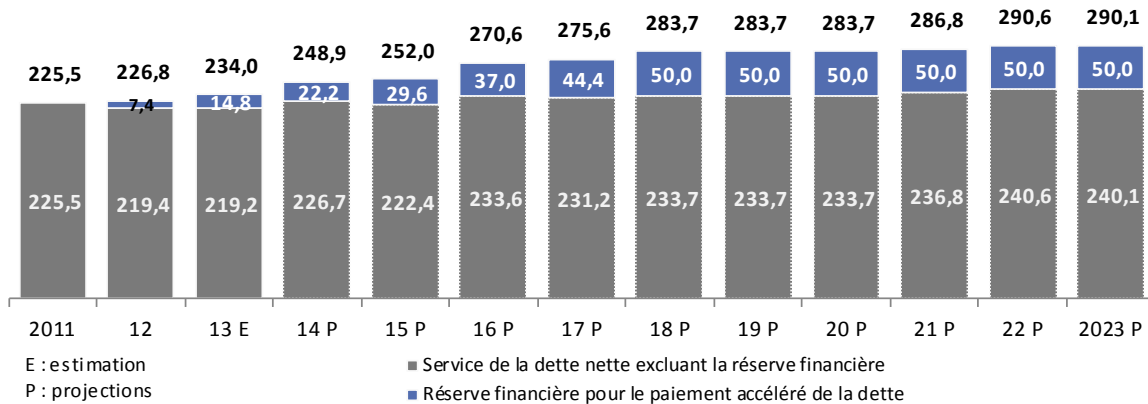
Cette stratégie a été mise en place afin de diminuer la pression sur la dette et de permettre à la Ville d’accélérer la réalisation de projets ou de profiter de certaines opportunités. En effet, en évitant toutes les procédures de règlement d’emprunt, on accélère de façon substantielle la réalisation de projets. De même, ce mode de financement offre plus de flexibilité.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s’agit de sommes cumulées annuellement dans un fonds en vue

d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de limiter la croissance de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émission d'obligations, d'où l'impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et sur le budget de fonctionnement.

La dotation de départ de cette réserve a été de 7,4 M\$ en 2012, majorée annuellement de 7,4 M\$ jusqu'à concurrence de 50,0 M\$ par année. En 2014, 22,2 M\$ sont dédiés à cette réserve. Cette dernière est comprise dans le service de la dette nette.

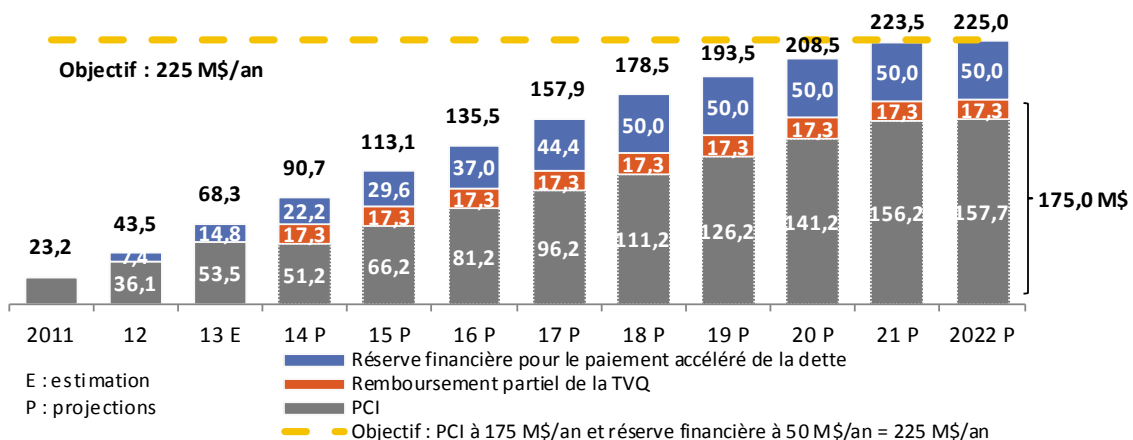
Graphique 18 – Service de la dette nette et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
(en millions de dollars)



De manière combinée, les efforts consacrés aux immobilisations sont majorés de 22,4 M\$ par année (15 M\$ en PCI + 7,4 M\$ provenant de la réserve financière) et se répercuteront dans le budget de fonctionnement. Ces pratiques sont cependant payantes puisqu'elles vont permettre de limiter l'endettement et, en conséquence, de réduire le solde de la dette annuelle qui en découle.

Le graphique suivant illustre l'évolution du poste des PCI et de la « réserve financière pour le paiement accéléré de la dette ». En 2014, c'est 90,7 M\$ qui seront consacrés aux immobilisations et au remboursement de la dette à partir du budget de fonctionnement. Il est prévu que cette progression se poursuive jusqu'en 2023 pour atteindre 225 M\$ annuellement.

Graphique 19 – PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
(en millions de dollars)



ANNEXES

HISTORIQUE BUDGÉTAIRE – BUDGETS 2002 À 2014

REVENUS

Tableau 57 – Revenus selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

| | Budgets | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Taxes | 542,6 | 552,4 | 576,6 | 613,5 | 626,8 | 662,2 | 672,1 | 710,6 | 760,9 | 800,3 | 845,5 | 899,2 | 936,1 |
| Paiements tenant lieu de taxes | 79,2 | 89,2 | 91,1 | 95,9 | 99,9 | 99,9 | 103,5 | 104,0 | 100,8 | 103,6 | 106,9 | 102,4 | 105,9 |
| Quotes-parts | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 27,0 | 28,4 | 26,3 | 28,3 | 31,4 | 34,8 | 36,7 |
| Transferts (subventions) | 80,4 | 82,8 | 87,1 | 88,7 | 97,8 | 94,4 | 105,8 | 107,2 | 118,0 | 116,4 | 114,7 | 124,7 | 93,3 |
| Services rendus | 36,0 | 35,4 | 37,6 | 41,2 | 47,3 | 45,2 | 48,1 | 46,1 | 59,4 | 76,6 | 78,7 | 64,0 | 67,9 |
| Autres revenus | 31,9 | 37,9 | 40,1 | 44,5 | 51,8 | 47,2 | 50,0 | 52,3 | 55,4 | 63,3 | 68,0 | 81,1 | 84,6 |
| Affectations | <u>6,1</u> | <u>4,6</u> | <u>4,5</u> | <u>12,2</u> | <u>9,2</u> | <u>1,7</u> | <u>1,2</u> | <u>7,2</u> | <u>6,7</u> | <u>15,0</u> | <u>12,8</u> | <u>7,0</u> | <u>9,3</u> |
| Total revenus | <u>776,2</u> | <u>802,3</u> | <u>837,0</u> | <u>896,0</u> | <u>932,8</u> | <u>950,6</u> | <u>1 007,7</u> | <u>1 055,8</u> | <u>1 127,5</u> | <u>1 203,5</u> | <u>1 258,0</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |

DÉPENSES PAR OBJET

Tableau 58 – Dépenses par objet selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

| | Budgets | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Rémunération globale | 292,5 | 310,9 | 325,8 | 353,1 | 376,9 | 409,1 | 423,0 | 431,4 | 453,4 | 472,0 | 494,8 | 509,5 | 529,6 |
| Service de la dette | 225,5 | 227,9 | 232,2 | 244,9 | 241,2 | 221,5 | 235,4 | 249,7 | 257,9 | 274,0 | 278,1 | 283,3 | 294,4 |
| Autres dépenses | <u>258,2</u> | <u>263,5</u> | <u>279,0</u> | <u>298,0</u> | <u>314,7</u> | <u>320,0</u> | <u>349,3</u> | <u>374,7</u> | <u>416,2</u> | <u>457,5</u> | <u>485,1</u> | <u>520,4</u> | <u>509,8</u> |
| Total dépenses | <u>776,2</u> | <u>802,3</u> | <u>837,0</u> | <u>896,0</u> | <u>932,8</u> | <u>950,6</u> | <u>1 007,7</u> | <u>1 055,8</u> | <u>1 127,5</u> | <u>1 203,5</u> | <u>1 258,0</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |

RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tableau 59 – Rémunération globale selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

| | Budgets | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Rémunération | 235,7 | 251,8 | 266,9 | 288,5 | 295,8 | 310,9 | 315,1 | 314,8 | 328,4 | 340,0 | 350,6 | 350,4 | 358,5 |
| Cotisations de l'employeur | | | | | | | | | | | | | |
| Régimes de retraite : | | | | | | | | | | | | | |
| ~ charge des services courants | 19,0 | 16,2 | 17,6 | 19,7 | 23,0 | 31,9 | 34,9 | 35,0 | 34,2 | 37,0 | 36,5 | 38,2 | 37,7 |
| ~ charge d'équilibre | 5,6 | 5,4 | 6,2 | 9,9 | 18,7 | 21,4 | 21,1 | 28,0 | 38,7 | 46,0 | 56,5 | 69,8 | 82,6 |
| Total régimes de retraite | 24,6 | 21,6 | 23,8 | 29,6 | 41,7 | 53,3 | 56,0 | 63,0 | 72,9 | 83,0 | 93,0 | 108,0 | 120,3 |
| Autres cotisations | 32,2 | 37,5 | 35,1 | 35,0 | 39,4 | 44,9 | 51,9 | 53,6 | 52,1 | 49,0 | 51,2 | 51,1 | 50,8 |
| Total cotisations de l'employeur | 56,8 | 59,1 | 58,9 | 64,6 | 81,1 | 98,2 | 107,9 | 116,6 | 125,0 | 132,0 | 144,2 | 159,1 | 171,1 |
| Total rémunération globale | <u>292,5</u> | <u>310,9</u> | <u>325,8</u> | <u>353,1</u> | <u>376,9</u> | <u>409,1</u> | <u>423,0</u> | <u>431,4</u> | <u>453,4</u> | <u>472,0</u> | <u>494,8</u> | <u>509,5</u> | <u>529,6</u> |
| Budget de fonctionnement | <u>776,2</u> | <u>802,3</u> | <u>837,0</u> | <u>896,0</u> | <u>932,8</u> | <u>950,6</u> | <u>1 007,7</u> | <u>1 055,8</u> | <u>1 127,5</u> | <u>1 203,5</u> | <u>1 258,0</u> | <u>1 313,2</u> | <u>1 333,8</u> |

EFFECTIF

Tableau 60 – Effectif selon les budgets adoptés
(en personnes/année)

| | Budgets | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 révisé | 2012 | 2013 | 2014 |
| Régulier | 4 033 | 4 115 | 4 233 | 4 378 | 4 361 | 4 346 | 4 322 | 4 370 | 4 400 | 4 345 | 4 288 | 4 287 |
| Occasionnel | <u>918</u> | <u>993</u> | <u>1 049</u> | <u>1 001</u> | <u>989</u> | <u>915</u> | <u>888</u> | <u>819</u> | <u>894</u> | <u>877</u> | <u>782</u> | <u>774</u> |
| Effectif total | <u>4 951</u> | <u>5 108</u> | <u>5 282</u> | <u>5 379</u> | <u>5 350</u> | <u>5 261</u> | <u>5 210</u> | <u>5 189</u> | <u>5 294</u> | <u>5 222</u> | <u>5 070</u> | <u>5 061</u> |
| Effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité et l'effectif provenant de projets recouvrables ⁽¹⁾ | <u>4 951</u> | <u>5 108</u> | <u>5 282</u> | <u>5 379</u> | <u>5 350</u> | <u>5 261</u> | <u>5 159</u> | <u>5 125</u> | <u>5 087</u> | <u>5 014</u> | <u>4 862</u> | <u>4 817</u> |

(1) Effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt : 51 p.a. en 2009, 64 p.a. en 2010, 69 p.a. depuis 2011;
ExpoCité : 138 p.a. en 2011 et 138,9 p.a. depuis 2012;
Projets recouvrables : 36 p.a. en 2014.

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la ville de Québec et des deux villes défusionnées en 2006, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Anticipation

Montants des projets prévus au plan triennal d'immobilisations pour les années futures et qui font l'objet de règlements d'emprunt dont les sources de fonds ont été puisées par anticipation dans l'année en cours ou future.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation plus proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant, déterminé par l'actuaire du régime, pour rencontrer les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charge d'équilibre

Montant, déterminé par l'actuaire du régime, pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dette

Sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celle du RTC.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et autres organismes (exemple : subventions du gouvernement et municipalités défusionnées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures).

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes, qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Québec, a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciens territoires et leur sont imposées annuellement sur leur facture de taxes. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, et finir par disparaître.

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA)

L'amortissement des gains ou pertes, liés au régime de retraite, s'effectue en fonction de la DMERCA. Pour la Ville de Québec, ce calcul est établi à 14 ans.

Émission

Ensemble de titres³ d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle ville de Québec. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur, dépendamment du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujetti un contribuable.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Actifs corporels et incorporels identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

³ Instrument négociable représentant une part du capital social de l'émetteur (action ou part), une part d'un emprunt à long terme émis par une société ou une collectivité publique (obligation), un droit de souscrire une valeur de l'émetteur (bon ou droit de souscription), ou encore une option ou un contrat à terme négociable.

Immobilisations (amélioration)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou de réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations corporelles

Biens qui ont une existence physique.

Immobilisations (dépenses en)

Coûts d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels ou incorporels.

Immobilisations incorporelles

Biens qui n'ont pas d'existence physique. Les droits d'auteur, les brevets et les logiciels sont des exemples d'immobilisations incorporelles.

Infrastructures

Installations publiques telles que : routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectué, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mis en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

Paiements tenant lieu de taxes

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre

autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Personnes/année

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Québec, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Produit intérieur brut (PIB) nominal

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour une période donnée.

Le PIB nominal mesure la production aux prix courants, alors que le PIB réel calcule cette richesse aux prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Actif qui n'appartient pas à la Ville de Québec ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par l'emprunt à long terme. Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (exemples : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises,

aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social⁴, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Québec.

⁴ Exemple : Soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CLD

Centre local de développement

CMQ

Communauté métropolitaine de Québec

DMERCA

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active

ETC

Équivalent temps complet

IPC

Indice des prix à la consommation

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMROT

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

PCGR

Principes comptables généralement reconnus

P.A.

Personne/année

PCI

Paiement comptant des immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

PTI

Programme triennal d'immobilisations

RMR

Région métropolitaine de recensement

RTC

Réseau de transport de la Capitale

SOMHAC

Société municipale d'habitation Champlain

SOMHADEC

Société municipale d'habitation et de développement Champlain

STAC

Société de transport adapté de la Capitale

TGT

Taux global de taxation

UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

